

# CAPC

Travail en cours

**No. 8**



Commission économique  
pour l'Afrique

Centre Africain de Politique Commerciale

## Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*

**Par**

Hakim Ben Hammouda  
Mustapha Sadni-Jallab  
Nassim Oulmane  
Rémi Lang et  
Romain Pérez

Septembre 2004

CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique,  
avec l'aide financière du Fonds canadien pour l'Afrique



## Résumé

L'objectif de cette étude est, à travers une récente revue de la littérature, de mettre l'accent sur les enjeux et les conséquences du débat sur les formules concernant l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles pour l'Afrique. Sur la base de la littérature, nous nous fixons comme objectif d'éclairer les négociateurs africains sur l'impact limité des différentes formules sur leurs économies. Nous chercherons dans cette perspective à avancer des éléments d'explication sur les effets limités des formules proposées. En même temps, nous nous proposons d'identifier les principes et les règles générales qui doivent conduire à la définition de formules d'accès aux marchés capables de prendre en considération les intérêts des pays africains et de faire en sorte que les marchés internationaux soient un véritable complément à leur processus de développement et de diversification des structures de leurs économies.



# CAPC

Travail en cours

## Centre Africain de Politique Commerciale



Commission économique  
pour l'Afrique

### Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*

Septembre 2004

Cette étude a été préparé par Hakim Ben Hammouda, Mustapha Sadni-Jallab, Nassim Oulmane, Rémi Lang et Romain Pérez de la Division du Commerce et de l'Intégration Régionale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.



# TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION .....	1
II.	L'ACCES AUX MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE .....	7
III.	LE DOHA ROUND ET L'ACCES AUX MARCHES .....	14
IV.	ACCES AUX MARCHES VERSUS AUTRES FORMES DE DISTORSION DU MARCHÉ MONDIAL .....	18
V.	LA STRUCTURE DES TARIFS ET L'ACCES AUX MARCHES .....	21
VI.	L'ACCES AUX MARCHES ET LES DIFFERENTES PROPOSITIONS EN NEGOCIATION .....	24
VII.	QUEL EST L'IMPACT DES DIFFERENTES FORMULES DE REDUCTION TARIFAIRE SUR LES ECONOMIES AFRICAINES ? .....	55
VIII.	VERS UNE FORMULE D'ACCÈS AUX MARCHÉS CAPABLE DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES INTÉRÊTS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES NÉGOCIATEURS AFRICAINS .....	67
	ANNEXES.....	71
	BIBLIOGRAPHIE .....	92



# I. INTRODUCTION

Depuis l'échec de la Conférence Ministérielle de l'OMC à Seattle en 1999, la question du développement est au cœur des négociations multilatérales. Les pays en développement ont cherché à mettre l'accent sur leurs préoccupations et de construire un système commercial multilatéral capable de prendre en compte leurs préoccupations et de réduire les déséquilibres que la globalisation croissante n'a cessée de mettre en exergue. Les exigences des pays en développement et les pressions de la société civile internationale ont été à l'origine d'une prise en compte croissante des questions du développement dans les différentes instances de l'OMC. Cette prise en compte se concrétisera à Doha lors de la quatrième Conférence Ministérielle en novembre 2001 avec le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales que beaucoup ont qualifié de cycle pour le développement. La Déclaration adoptée lors de cette conférence souligne que « le commerce international peut jouer un rôle majeur dans la promotion du développement économique et la réduction de la pauvreté. Nous reconnaissons la nécessité pour toutes nos populations de tirer parti des possibilités accrues et des gains de bien être que le système commercial multilatéral génère. La majorité des membres de l'OMC sont des pays en développement. Nous visons à mettre leurs besoins et leurs intérêts au centre du programme de travail adopté dans la présente déclaration. (...). Nous continuerons à faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement »<sup>1</sup>. Une référence on ne peut plus claire aux préoccupations des pays en développement dans les négociations internationales et à la nécessité de faire en sorte que le commerce international puisse contribuer au processus de développement. Les pays membres de l'OMC se sont engagés lors de cette conférence à œuvrer à construire un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire. Les pays en développement depuis la Conférence de Doha et tout au long des négociations n'ont cessé de faire référence à cet engagement sans ambiguïté de la part des pays membres de l'OMC à répondre à leurs attentes. La question centrale exprimée par ces pays depuis lors est de traduire en actes les engagements pris par les pays développés à Doha.

Plusieurs préoccupations des pays en développement ont trouvé leur place dans la Déclaration de Doha et le programme du nouveau Round de négociations comme la réduction des subventions accordées par les pays de l'OCDE à leurs secteurs agricoles, le renforcement du traitement spécifique et différencié en leur faveur, l'accès aux médicaments et à certains traitements pour faire face à certaines pandémies comme le VIH-SIDA ou le paludisme. Mais, la question qui est au cœur du nouveau programme de Doha est certainement celle de l'accès aux marchés des pays développés qui constitue une préoccupation centrale pour les pays en développement depuis des décennies. Plusieurs raisons expliquent l'intérêt accordé par les pays en développement à cette question. La première est liée au caractère inégal dans le traitement de l'accès aux marchés. En effet, si les pays en développement ont fait d'importants efforts en matière d'ouverture de leurs marchés dans le cadre des réformes entreprises dans le cadre des Programmes

<sup>1</sup> OMC, *Déclarations de Doha*, Genève 2003, p. 2.

d'Ajustement Structurels depuis le début des années 80, les pays développés n'ont fait que renforcer les barrières aux exportations des pays du Sud particulièrement pour les produits agricoles. Par ailleurs, les pays en développement ont accordé une importance cruciale à l'ouverture des marchés des pays du Nord du fait de leur importance dans le soutien et le renforcement de leur développement. Plusieurs études ont montré lors des dernières années la contribution que pourrait jouer un meilleur accès aux marchés dans le renforcement de la croissance et des dynamiques de développement<sup>2</sup>. A ce niveau, il faut souligner que les efforts de diversification des structures économiques entrepris aux lendemains des indépendances se sont heurtés aux tarifs douaniers élevés pratiqués par les pays développés. Ainsi, le processus de modernisation des économies du Sud n'a pas porté ses fruits et leur dépendance vis-à-vis des produits de rente s'est trouvée renforcée au fil des ans.

La question de l'accès aux marchés comporte pour les pays en développement trois dimensions importantes. La première est liée aux niveaux et à la structure des tarifs douaniers appliqués par les pays développés. A cet égard, il faut souligner d'abord le haut niveau, surtout pour les produits agricoles, ainsi que la forte dispersion de ses tarifs qui réduisent la compétitivité des exportations des pays en développement sur les marchés mondiaux. Il faut également mentionner la progressivité des droits de douane qui s'appliquent aux produits transformés localement et réduisent par conséquent les efforts de diversification des économies des pays en développement. Il faut aussi mettre l'accent sur les crêtes tarifaires qui s'appliquent aux exportations pour lesquelles ces pays disposent d'avantages comparatifs, notamment les produits intensifs en main d'œuvre. Parallèlement à l'aspect tarifaire, la question de l'accès aux marchés présente une dimension non tarifaire liée aux différentes règles techniques, aux normes et aux restrictions sanitaires et phyto-sanitaires qui pèsent lourdement sur les exportations des pays en développement et constituent de véritables barrières à l'entrée des marchés des pays développés. A ces deux dimensions, il faut enfin rajouter les limitations quantitatives et les différents quotas appliqués aux courants d'échanges en provenance des pays en développement. L'ensemble de ces dimensions montre la complexité de la question de l'accès aux marchés et les difficultés qu'elle fait peser sur les pays en développement.

Les négociations sur l'accès aux marchés ne sont pas récentes et elles remontent loin dans l'histoire des négociations commerciales multilatérales<sup>3</sup>. La première approche adoptée dans le processus de réduction des tarifs douaniers est basée sur des négociations bilatérales selon le principe de la demande et de l'offre (request-and-offer procedure) où les pays s'accordent des concessions qui sont étendues aux autres de manière automatique par le biais de la règle de la nation la plus favorisée. Cette procédure a permis aux pays membres du GATT de réduire les tarifs industriels de 20%<sup>4</sup>. Cette technique a été utilisée lors des rounds d'Anney (1949), de Torquay (1950-01), de Genève (1955-56) et de Dillon (1960-62). Cependant, elle

<sup>2</sup> Bernard Hoekman and M. Olarreaga, Eliminating excessive tariffs on exports of least developed countries, *Policy Research Working Papers 2604*, World Bank, Washington DC, 2002.

<sup>3</sup> Voir Sam Laird, Santiago Fernandez de Cordoba and David Vanzetti, *Market access proposals for Non-Agricultural products*, Mimeo, UNCTAD.

<sup>4</sup> Voir R. E. Baldwin, Multilateral liberalization, in J. M. Finger and A. Olechowski, eds, *The Uruguay Round: a Handbook for the multilateral negotiations*, World Bank, Washington DC, 1987.

s'est progressivement essoufflée et les réductions tarifaires n'ont pas dépassé une moyenne de 2,5%. C'est pour répondre aux limites de cette technique que les membres du GATT vont introduire l'approche des formules lors du Kennedy Round (1963-7). Cette approche a été à l'origine d'une forte réduction des tarifs estimée à près de 30%<sup>5</sup>. A l'époque, les pays membres du GATT avaient opté pour une formule de réduction linéaire qui se traduisait par une coupe proportionnelle de 50% sur tous les tarifs douaniers. Lors des négociations du Tokyo Round (1974-9) les pays avaient opté pour une nouvelle formule dite la formule 'suisse' et qui cherchait par sa forme mathématique non linéaire à opérer des réductions plus marquées des tarifs douaniers. Cette approche a permis une forte réduction des tarifs douaniers estimée à près de 30%. Mais, surtout les formules non-linéaires vont opérer un important effort d'harmonisation de la structure des tarifs douaniers en agissant de manière plus que proportionnelle sur les tarifs les plus élevés et notamment sur les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane. Lors de l'Uruguay Round (1986-94), les pays membres du GATT ont opté pour une autre approche pour les tarifs industriels en instituant une réduction moyenne de 30% et en se donnant la liberté de les appliquer dans les secteurs au gré des négociations. Cette démarche n'a pas donné lieu à une forte libéralisation des échanges et a permis aux pays développés, notamment, de maintenir leurs crêtes tarifaires et la progressivité de leurs droits de douanes particulièrement pour les industries intensives en travail et qui souffraient d'une concurrence accrue de la part des pays en développement<sup>6</sup>. De la même manière, l'accord de l'Uruguay Round sur l'agriculture a été à l'origine de la mise en place d'une série de formules avec des réductions tarifaires moyennes ainsi qu'une réduction minimale pour chaque ligne tarifaire. Cette approche n'a pas favorisé une forte réduction des tarifs surtout pour les plus élevés d'entre eux. Les résultats de ce Round ont permis de retenir une première conclusion importante quant à l'usage des formules dans la réduction des tarifs et relative au fait qu'elles ne doivent pas se concentrer sur une réduction moyenne des tarifs mais plutôt s'intéresser de manière prioritaire à la baisse des tarifs moyens.

En dépit de ces difficultés, l'approche des formules n'a cessé de se développer depuis son avènement lors du Tokyo Round. En effet, parallèlement à son usage lors des négociations commerciales multilatérales, cette approche sera également utilisée lors des négociations commerciales régionales. Par ailleurs, son usage ne se limite plus seulement aux échanges des biens mais s'étend aujourd'hui aux services<sup>7</sup>. Le succès de cette approche s'explique par la facilité de son application et sa capacité par conséquent à favoriser une réduction rapide des tarifs douaniers. Par ailleurs, l'intérêt de cette approche trouve aussi ses fondements

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur l'histoire des techniques et des approches de réduction des tarifs douaniers, voir :

- Joseph François et Will Martin, Formula approaches for market access negotiations, *Tinbergen Institute Discussion paper*, 2002.
- R. M. Stern, Evaluating alternative formulas for reducing industrial tariffs, *Journal of World Trade Law*, n°10, 1976, pp. 50-64.
- Sam Laird, Multilateral approaches to market access negotiations, *WTO-TPRD Staff Working Paper*, TPRD, Geneva 1998.
- Sam Laird et A. Yeats, *Quantitative methods for trade barrier analysis*, MacMillan, London.

<sup>6</sup> Voir notamment : M. Abreu, Trade in manufactures, the outcome of the Uruguay Round and developing countries interests, in W. Martin and Alain Winters, eds, *The Uruguay Round and the Developing countries*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996.

<sup>7</sup> Voir Patrick Low et A. Mattoo, Approaches to further liberalization of trade in services, in W. Martin et M. Pangestu, eds, *Options for global trade reform*, Cambridge Press University, Cambridge, 2003.

dans le fait que certaines formules permettent de lutter de manière efficace contre les crêtes tarifaires et la progressivité des tarifs et favorisent par conséquent une plus grande ouverture des marchés internationaux pour les pays en développement.

Cependant, en dépit de l'intérêt de l'approche des formules, il faut néanmoins souligner les nombreuses difficultés qu'elle soulève. La première difficulté à laquelle se trouve confrontée cette approche est la forte dispersion des structures tarifaires de l'ensemble des pays membres de l'OMC, ce qui rend son application relativement complexe<sup>8</sup>. La seconde difficulté est liée au grand décalage entre les tarifs réellement appliqués et les tarifs consolidés. Cette difficulté est d'autant plus importante que les négociations internationales portent sur les tarifs consolidés et ne se traduisent pas dans un grand nombre de cas par une baisse réelle des tarifs. Une troisième source de difficultés pour cette approche est la multiplication du nombre de participants aux négociations multilatérales et les différences de niveaux de développement entre eux, ce qui rend l'application d'une seule formule capable de prendre en compte l'intérêt de tous relativement aléatoire.

L'objectif de cette contribution est de faire le point sur le débat sur la question de l'accès aux marchés et plus particulièrement celle des tarifs douaniers. Cette question est au centre des préoccupations de l'actuel round de négociations. Les pays en développement et les pays africains en particulier accordent une importance particulière à cette question dans la mesure où l'accès aux marchés est perçu comme un moyen et un complément nécessaire à leurs efforts en matière de développement et de diversification de leurs économies. Derrière le débat technique sur les formules, les pays africains visent la définition d'une formule capable de prendre en compte trois préoccupations principales. Cette formule doit d'abord assurer une plus grande ouverture des marchés des pays développés pour les produits en provenance des économies africaines à travers une baisse des tarifs élevés et la disparition des crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane. Par ailleurs, une formule favorable au développement doit comporter une large part de traitement spécifique et différencié et favoriser une certaine protection des économies des pays en développement afin de leur permettre de poursuivre et de renforcer leurs dynamiques de croissance. Enfin, cette formule doit également maintenir les avantages acquis par les pays africains dans le cadre des différents traitements préférentiels et renverser par conséquent cette tendance à l'érosion des préférences qui accompagne la libéralisation des échanges. Ainsi, qu'il s'agisse du secteur agricole ou du secteur industriel, le débat sur les formules à appliquer pour assurer une plus grande ouverture des marchés n'est pas seulement technique. En effet, au-delà de sa dimension technique, ce débat est hautement politique dans la mesure où il influencera largement l'avenir des dynamiques de croissance et pèsera de tout son poids sur la capacité des pays africains à réduire le fossé qui les sépare du reste du monde.

<sup>8</sup> Voir Joseph François et Will Martin, *op. cit.*

Depuis la Conférence de Doha et le lancement du nouveau cycle de négociation, la question de l'accès aux marchés et plus particulièrement des formules à appliquer ont fait l'objet d'importants débats et discussions dans le cadre de l'OMC. Plusieurs formules ont été proposées dans les négociations agricoles comme pour l'accès au marché pour les produits non agricoles. Ces formules couvraient un éventail assez large allant de celles qui suggèrent une libéralisation totale des marchés à celles plus conservatrices qui cherchent à proposer une ouverture plus limitée. Au-delà de cette diversité, les différentes formules proposées s'efforcent d'intégrer trois contraintes essentielles. La première est liée à la poursuite du processus de baisse généralisée des tarifs douaniers entamée depuis de longues années, en particulier dans le secteur agricole et dans celui des biens industriels non couverts par les précédents accords du GATT. Ces formules cherchent aussi à mettre un terme aux pratiques tarifaires prohibitives telles que les pics et les escalades tarifaires. Elles se fixent enfin, au moins pour certaines d'entre elles, comme objectif de prendre en considération la spécificité des pays en développement en introduisant une composante de traitement spécifique et différencié à travers, notamment des engagements de moindre ampleur et plus étalés dans le temps pour les pays en développement afin de limiter le coût d'ajustement lié aux réformes et de préserver les marges de manœuvre de la politique économique dans ces pays.

Cette contribution se propose de faire l'état de la littérature sur la question des formules. Nous chercherons à présenter l'ensemble des formules proposées depuis la Conférence Ministérielle de Doha dans les domaines agricoles et industriels ainsi que leur impact sur les pays africains. Dans cette contribution, nous faisons l'hypothèse que les différentes formules en discussion peuvent être ramenées, du point de vue de leurs propriétés mathématiques, à deux grandes familles : celle des formules linéaires qui cherchent à opérer des réductions proportionnelles des tarifs et celle des formules non-linéaires qui se proposent d'introduire des baisses plus que proportionnelles afin de réduire les tarifs les plus élevés. Notre revue des différentes simulations effectuées jusque-là par un grand nombre d'institutions de recherche aboutit à deux conclusions majeures. La première est que la nature mathématique a une influence sur l'impact de la formule retenue sur les pays africains. De ce point de vue, il est évident que les formules linéaires ont un effet plus positif sur l'Afrique par rapport aux différentes formules non-linéaires. Mais, la seconde conclusion de cette revue de la littérature est qu'au-delà de leurs effets différenciés, les différentes formules ont un impact relativement limité sur les pays africains. En effet, en dépit d'une volonté à maintes fois affirmée depuis la Conférence de Doha de faire de ces négociations un Round pour le développement, les différentes formules proposées ne permettent pas un plus grand accès pour les exportations africaines aux marchés des pays développés. Au contraire, certaines variantes se traduisent même par une exclusion de l'Afrique des marchés mondiaux avec notamment le renforcement du processus d'érosion des préférences qui accompagne la libéralisation des échanges.

L'objectif de cette contribution est, à travers une revue de la littérature récente, de mettre l'accent sur les enjeux et les conséquences du débat sur les formules relatives à l'accès aux marchés pour l'Afrique. Sur la base de la littérature, nous nous fixons comme objectif d'éclairer les négociateurs africains sur l'impact

limité des différentes formules sur leurs économies. Nous chercherons dans cette perspective à avancer des éléments d'explication sur les effets limités des formules proposées. En même temps et sur la base de cette analyse des facteurs limitatifs, nous nous proposons d'identifier les principes et les règles générales qui doivent conduire à la définition de formules d'accès aux marchés capables de prendre en considération les intérêts des pays africains et de faire en sorte que les marchés internationaux soient un véritable complément à leur processus de développement et de diversification des structures de leurs économies.

Cette contribution est composée de huit sections. Après cette section introductive, nous chercherons à présenter l'importance de la question de l'accès aux marchés pour le développement de l'Afrique dans les secteurs agricoles et industriels. Cet intérêt n'est plus à démontrer et les membres de l'OMC ont accordé une place de choix à cette question dans le programme des négociations entamées à Doha. Dans une troisième section nous nous intéresserons à la place accordée par la Déclaration de Doha à la question de l'accès aux marchés. Afin d'éclairer l'importance de cette question pour les pays africains, nous avons consacré la quatrième section de cette contribution à une étude comparative entre l'accès aux marchés par rapport à d'autres mesures de distorsion du commerce international comme les subventions aux exportations ou l'appui interne aux producteurs dans le cas de l'agriculture dans les pays de l'OCDE. Dans une cinquième section, on s'intéressera à une présentation de la structure des tarifs appliqués par les pays membres de l'OMC. Cette présentation est nécessaire dans la mesure où elle éclaire les enjeux du débat sur les formules. La sixième section cherchera à présenter les différentes propositions en discussion sur l'accès aux marchés. Cette présentation nous permettra de dégager les principales caractéristiques de chacune de ces formules. La septième section nous permettra de présenter les résultats des différentes simulations des formules proposées. Cette présentation mettra en perspective les résultats limités des différentes formules en matière d'accès aux marchés pour les pays africains. La huitième et dernière section se chargera alors d'apporter quelques éléments d'explication sur les résultats limités de ces différentes formules et nous aidera par conséquent à identifier les principes et les règles nécessaires à la définition d'une formule d'accès aux marchés capable de prendre en considération les intérêts et les préoccupations des négociateurs africains.

## II. L'ACCES AUX MARCHES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

La question de l'accès aux marchés revêt un caractère crucial pour l'Afrique. Depuis l'avènement de l'OMC et le rôle de plus en plus dynamique qu'ils y jouent, les pays africains n'ont cessé de mettre l'accent sur cette question. Probablement plus qu'ailleurs dans le monde la question de l'accès aux marchés est centrale pour le développement. Cette situation trouve son explication dans l'étroitesse des marchés africains et la nécessité pour le continent de se tourner vers les marchés d'exportation afin d'appuyer les dynamiques de croissance et les efforts en matière de diversification des structures productives.

Dans cette section nous essayerons de montrer le caractère crucial de l'accès aux marchés pour les économies africaines et les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés sur les marchés internationaux. Dans un premier temps on s'intéressera aux marchés agricoles. Le second point examinera les produits industriels.

### 2. 1. Le développement agricole et l'accès aux marchés

L'agriculture occupe une place importante dans les pays en développement pour plusieurs raisons. D'abord, elle représente la principale source d'emploi avec près de 70% du total dans les PMA, 30% dans les pays intermédiaires et seulement 3% dans les pays développés<sup>9</sup>. Parallèlement à l'emploi, l'agriculture continue à jouer un rôle majeur dans les dynamiques de croissance économique dans la plupart de ces pays. De ce fait, elle participe à l'alimentation des populations et à la sécurité alimentaire par le biais des cultures vivrières. En même temps, les cultures d'exportation contribuent de manière forte aux recettes d'exportation d'un grand nombre de pays africains. Enfin dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'agriculture occupe un rôle crucial dans la mesure où la majorité des pauvres vivent dans le milieu rural.

L'ensemble de ces raisons explique l'importance accordée par les pays africains au dossier agricole dans le cadre des négociations commerciales internationales. L'amélioration des conditions actuelles des marchés internationaux des produits agricoles et une plus grande prise en compte de leurs préoccupations pourraient contribuer à une meilleure insertion de leurs économies dans la globalisation et à une accélération de la croissance économique.

#### 2.1.1. La crise du développement agricole en Afrique

Les pays africains nouvellement indépendants vont accorder une place de choix à l'agriculture dans leurs stratégies de développement. En effet, la plupart de ces pays vont chercher dès la fin des années 60 et dans

<sup>9</sup> Plusieurs études montrent l'importance du secteur agricole dans les pays en développement et particulièrement en Afrique, voir notamment :

- FAO, Agriculture towards 2015, Rome 2000.

- OCDE, Agricultural policy reform: Development and prospects, Paris 2000.

les années 70 à mettre en place de nouvelles politiques agricoles et à amorcer leur révolution verte. Il faut rappeler que l'agriculture dans ces pays s'était orientée du fait des politiques coloniales vers les cultures d'exportation aux dépens des cultures vivrières. La modernisation de l'agriculture en Afrique s'est alors donnée comme objectif d'accroître la productivité agricole et de favoriser le développement des agricultures vivrières afin d'assurer la sécurité alimentaire de ces pays. La stratégie de modernisation agricole exigeait d'importants investissements publics notamment dans le domaine institutionnel avec la création d'un grand nombre d'entreprises spécialisées dans le développement rural, la construction d'infrastructures rurales, l'appui à la recherche agronomique et à la vulgarisation des nouvelles technologies agricoles, la mise à la disposition des paysans des sources de financement à des coûts réduits et des semences et engrais. La modernisation de l'agriculture était considérée nécessaire et incontournable au décollage de l'Afrique. L'accroissement de la productivité agricole devait favoriser une augmentation des revenus des paysans et par conséquent l'extension des marchés relativement exigus de ces pays. Par ailleurs, le développement agricole devait fournir un débouché pour les industries chimiques et les industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Enfin, l'accroissement de la production agricole devait fournir les inputs nécessaires aux industries alimentaires et à toutes les activités de première transformation des produits agricoles. Pour l'ensemble de ces raisons, la modernisation agricole était perçue comme un impératif de première nécessité dans les stratégies de développement du fait de ses effets sur le reste de l'économie. Les pouvoirs publics avaient pris en charge l'essentiel des financements nécessaires à cette modernisation. La valorisation des cours de matières premières exportés par ces pays dans les années 70 leurs donnaient les moyens de mener à bien cette politique.

Or, dès le début des années 80, on va assister à un changement de contexte. D'abord, on assiste du point de vue des idées à un changement de paradigme avec la remise en cause du consensus keynésien qui a dominé la réflexion économique et les débats sur le développement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Un nouveau contexte intellectuel se met en place et qui fait du marché la principale institution de régulation des économies. Ce consensus remet en cause l'interventionnisme étatique dans la mesure où il crée des distorsions qui sont à l'origine de tous les déséquilibres que connaissent les économies développées ou les économies en développement. Par ailleurs, le début des années 80 est également marqué par la crise de la dette que vont connaître la plupart des pays africains. Cette crise sera à l'origine de l'adoption des programmes d'ajustement structurels qui vont chercher à réduire les déficits internes et externes. Le rétablissement des équilibres exige le désengagement de l'Etat des activités économiques et à accorder au marché un rôle plus important dans la régulation des activités économiques. Particulièrement dans le secteur agricole, les nouvelles politiques adoptées dans les années 80 se caractérisent par une remise en cause profonde de l'interventionnisme et un pari sur la capacité des acteurs privés à se prendre en charge et à assurer une reprise de la production agricole.

Or, quelques années après, on se rend compte que ces nouveaux choix en matière de développement agricole n'ont pas eu les effets escomptés. Au contraire, on a assisté à un accroissement rapide du déficit

vivrier dans un grand nombre de pays africains. En 1997, les échanges mondiaux de produits agricoles ont été multipliés par quatre par rapport à la fin des années 70 et ont atteint une valeur globale de près de 460 milliards de dollars<sup>10</sup>. Dans ces échanges, la place des pays en développement s'est détériorée avec un accroissement de leur part dans les importations mondiales qui passent de 28% en 1974 à 37% en 1997 et une légère progression dans les exportations qui passent de 30 à 34% du total durant la même période. Ces évolutions ont été à l'origine d'une détérioration rapide de la balance commerciale alimentaire de ces pays avec un déficit de près de 13 milliards de dollars en 1997. En même temps, l'aide alimentaire en faveur des pays importateurs nets a diminué de manière forte. Les pays les moins avancés (PMA) ont été touchés de manière forte et l'insécurité alimentaire a progressé de manière spectaculaire dans ces pays. D'un côté, leurs exportations ont diminué de manière forte alors que leurs importations alimentaires représentent une part de plus en plus croissante de leurs balances commerciales atteignant pour certains d'entre eux près de 20% du total<sup>11</sup>. Ainsi, les pays en développement commencent à connaître dans les années 80 et 90 une situation de crise agricole profonde et d'urgence alimentaire.

Or, au moment où les pays africains diminuaient de manière radicale leur appui et toutes les formes de soutien à leurs paysans, celles-ci augmentaient de manière forte dans la plupart des pays développés. Ainsi, on estimait en 1997 que les pays de l'OCDE accordaient près de 370 milliards de dollars à leurs agriculteurs ce qui correspond à plus de six fois les montants accordés à l'aide au développement<sup>12</sup>. Ces subventions n'ont cessé d'augmenter depuis cette date même si les mesures officielles montrent depuis quelques années une baisse. Cette augmentation a profité à toutes les productions transférées par ces pays dans la catégorie verte. On estime que depuis 1997, la progression des appuis à l'agriculture dans les pays de l'OCDE a progressé de 28%<sup>13</sup>. La moitié de ces subventions sont du fait des pays de l'Union Européenne et le Japon y contribue pour près de 39%. L'appui aux agricultures ne se limite pas à ces pays. Ainsi, les Etats-Unis ont accordé en 2000 près de 28 milliards de dollars à leurs fermiers. Par ailleurs, par la nouvelle loi US Farm Bill de 2002, l'administration américaine s'est engagée à accorder 180 milliards de \$ sous forme de subventions sur une période de dix ans.

Ces différents éléments illustrent le caractère vicié et inéquitable des marchés mondiaux des produits agricoles. Parallèlement au différentiel de productivité qui leur est favorable, les pays développés ne cessent d'augmenter leur appui à leurs grands fermiers. Cette situation a eu des conséquences négatives non seulement sur les exportations agricoles des pays africains mais également sur leur production et par conséquent sur leur sécurité alimentaire. Ces évolutions expliquent l'importance accordée par ces pays aux négociations agricoles.

<sup>10</sup> Voir FAO, Agriculture, trade and food security : Issues and options in the forthcoming WTO negotiations from the perspectives of developing countries, Rome 1999.

<sup>11</sup> Voir à ce propos :

-CNUCED, Trade and development report 2002, Geneva 2002.

-CNUCED, The least developed countries report 2001 and 2002, Geneva 2001 and 2002.

<sup>12</sup> Voir PNUD, Human development report 2002, New York 2002.

<sup>13</sup> Voir PNUD, Mettre le commerce international au service de tous, New York 2003.

### 2.1.2. L'accès aux marchés et le développement agricole

Si les marchés des produits industriels ont connu d'importantes réductions, les marchés des produits agricoles continuent à bénéficier d'importantes protections, en particulier dans les pays développés. Ainsi, le taux moyen de droits de douane sur les produits industriels est passé de 40% à 4% entre 1945 et 1995 alors que le taux moyen pour les produits agricoles était encore autour de 62%<sup>14</sup>. Mais, ces taux sont encore plus élevés pour des produits dits sensibles ou stratégiques dans les pays de l'OCDE comme le blé (214%), l'orge (197%) et le maïs (154%). Les négociations de l'Uruguay Round ont cherché à réduire ces protections d'abord en transformant toutes les barrières non tarifaires en barrières tarifaires et en réduisant ces dernières. Cependant, les pays africains considèrent que ces réductions restent encore faibles et continuent à poser d'importantes barrières pour l'accès aux marchés internationaux de leurs exportations. Par ailleurs, certains droits sur les produits sensibles ont, en dépit de l'engagement de les réduire, augmenté sensiblement ces dernières années.

Les pays africains posent également à ce niveau la question des crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane appliquée par la plupart des pays de l'OCDE. Ce phénomène touche particulièrement ces pays dans la mesure où il est appliqué sur une grande partie de leurs exportations. On estime aujourd'hui que plus de la moitié des crêtes tarifaires est appliquée sur les produits agricoles et de transformation agricole et les produits de la pêche<sup>15</sup>. Ces crêtes tarifaires dépassent parfois un taux de 100%. Pour certains produits ces crêtes sont encore plus importantes avec près de 180% pour les bananes pour les pays de l'Union européenne et 550% pour les arachides pour le Japon et de 132% pour les Etats-Unis. Pour d'autres produits comme le sucre, le riz, la viande, les produits laitiers, les légumes et le poisson, les crêtes appliquées par les pays de l'OCDE sont encore plus importantes et varient entre 600 et 900%.

Parallèlement aux crêtes tarifaires, les pays africains sont confrontés à la progressivité des droits de douane. Ce phénomène pose d'importantes difficultés aux pays qui cherchent à échapper à une insertion internationale basée sur les matières premières et qui se fixent comme objectif de diversifier leurs structures productives par le biais de la transformation de leurs activités agricoles. Devant cette progressivité, la part des produits transformés dans les exportations des pays en développement est restée relativement faibles et ne dépasse pas les 5% des exportations des produits alimentaires des PMA et se limite à 17% pour les exportations totales des pays en développement. Cette progressivité des tarifs douaniers est appliquée par les pays de l'OCDE sur des produits comme le café, le cacao, les oléagineux et les fruits et légumes<sup>16</sup>. En dépit de leurs engagements de limiter la progressivité des droits, les taux de protection pour les produits de première transformation restent encore élevés et tournent autour de 44% pour les farines de blé et de 25% pour les jus d'orange dans les pays européens, de 30% pour le sucre raffiné au Japon et de 42% pour le lait aux Etats-Unis.

<sup>14</sup> Voir PNUD (2003), op. cit.

<sup>15</sup> Voir OMC et CNUCED, The post-Uruguay Round tariff environment for developing countries : tariff peaks and tariff escalation, Geneva 1999.

<sup>16</sup> Voir Shirotori Miho, Notes on the implementation of the agreement on agriculture, UNCTAD, Geneva 2000.

Les niveaux de protection tarifaires encore élevés des pays développés, en dépit de leurs engagements de les diminuer lors de l'Uruguay Round, contrastent avec les niveaux des protections des pays africains. Ces derniers ont effectué d'importantes réformes dans le cadre des programmes d'ajustement structurel dès le milieu des années 80 afin d'éliminer les protections non tarifaires et de réduire les taux de protection douaniers. C'est dans cette perspective que les pays africains exigent dans le cadre des négociations internationales une profonde réduction des tarifs douaniers et exigent un plus grand accès aux marchés pour leurs produits agricoles et de première transformation.

## **2. 2. Le développement industriel et l'accès aux marchés**

L'accès au marché pour les produits non agricoles est une question d'une grande importance pour les pays africains car elle est au centre du processus de développement et de leur industrialisation.

### **2.2.1. Crise économique et désindustrialisation en Afrique**

Les pays africains ont entamé depuis les indépendances et en particulier dès le début des années 60 un processus de développement industriel basé sur la substitution des importations. L'objectif de cette stratégie de développement était de remplacer les importations de produits de consommation finale par des productions locales. Ces stratégies étaient au cœur des tentatives de modernisation industrielle.

Les expériences de développement industriel dans le Tiers-Monde ont connu des fortunes diverses. Certains pays émergents de l'Asie du Sud Est ont pu maintenir un rythme élevé de croissance et ont été en mesure de construire des secteurs industriels dynamiques et compétitifs sur les marchés mondiaux. Ces dynamiques d'accumulation leur ont permis de devenir de grands exportateurs sur les marchés mondiaux et d'améliorer leur insertion internationale. Or, au même moment, la majorité des pays africains vont connaître une grande crise de leur développement industriel. Plusieurs raisons expliquent cette crise dont la forte protection de leurs entreprises dans le cadre des stratégies d'import-substitution qui s'est traduite par une grande inefficacité de leurs investissements. La crise des années 80 et le désengagement de l'Etat ont entraîné la disparition d'importantes entreprises déficitaires et qui vivaient sur les subsides des pouvoirs publics.

La libéralisation des échanges et l'ouverture des frontières dans le cadre des réformes des Programmes d'Ajustement Structurels se sont traduites par une progression rapide de leurs importations entraînant des pressions supplémentaires sur leurs grands équilibres macroéconomiques. Ainsi, la libéralisation du commerce extérieur dans ces économies n'a pas favorisé une progression de leurs exportations de produits manufacturés et encore moins de leur part dans les revenus mondiaux. Ces évolutions ont été à l'origine d'importantes controverses théoriques sur les rapports entre commerce international et croissance<sup>17</sup>. Cette controverse a eu l'intérêt de montrer que la relation entre libéralisation du commerce et croissance n'est

17 Cette controverse a démarré avec une importante contribution de Dani Rodrik et Francisco Rodriguez, Trade policy and economic growth: A skeptic's guide to the cross national evidence, Working paper 7081, National Bureau of Economic Research, Avril 1999. Voir également à ce propos la réponse de Srinivasan T. N. et Bhagwati J., Outward-orientation and development : Are revisionists right, Economic growth Centre Discussion Paper, n°806, New Haven, CT, Yale University, September 1999. Cette controverse a été revisitée récemment dans le Rapport sur le Commerce Mondial de l'OMC 2003, Genève 2003.

pas aussi simple que la théorie standard le laissait entendre dans les années 80. Au contraire, on est en présence d'une relation complexe et à multiples facettes. En effet, plusieurs facteurs interviennent dans l'analyse des rapports entre les stratégies de développement et la stratégie commerciale. Parmi ces facteurs, il faut citer la structure d'intégration des pays dans les courants d'échange mondiaux, l'élasticité-revenu et l'évolution de l'avantage comparatif. A ce niveau, il est évident que les pays qui ont privilégié une insertion internationale basée sur les produits intensifs en nouvelles technologies ont tiré un meilleur profit que ceux qui, comme la plupart des pays africains, sont restés prisonniers d'un commerce international basé sur les produits intensifs en main d'œuvre ou des matières premières.

Cependant, la structure de l'insertion internationale et les évolutions récentes des avantages compétitifs ne sont pas les seuls facteurs d'explication des disparités dans les situations des pays en développement vis-à-vis des courants d'échanges des produits manufacturés et la marginalisation croissante de l'Afrique. A ce niveau, il faut aussi évoquer les politiques d'accès aux marchés pratiquées par les pays développés qui expliquent également la faiblesse des gains tirés par les pays africains du commerce mondial des produits manufacturés. Des travaux récents ont montré que ces politiques ont favorisé les produits intensifs en nouvelles technologies qui dominent les exportations des pays développés et sont à la base de leurs avantages compétitifs par rapport aux produits intensifs en main d'œuvre et aux produits primaires exportés par les pays africains. Ces politiques d'accès au marché constituent aujourd'hui un obstacle de taille devant les stratégies de développement industriel dans les pays africains et les confinent dans une insertion rentière basée sur l'exportation de produits de base. De ce point de vue, ces pays ont fait de l'accès au marché pour les produits non agricoles une question essentielle dans le nouveau cycle de négociation. Une plus grande ouverture des marchés favoriserait leurs dynamiques de développement industriel et les stratégies de transition et de diversification opérées par un grand nombre d'entre eux pour construire une insertion dynamique et compétitive dans les échanges mondiaux.

### **2.2.2. L'accès aux marchés et le développement industriel**

La question de l'accès aux marchés pour les produits industriels est une question essentielle pour les pays africains. Cette question se pose à trois niveaux. Le premier est lié aux tarifs moyens appliqués sur les exportations en provenance de ses pays. A ce niveau, il faut souligner que les tarifs appliqués sur les produits industriels ont connu une forte baisse depuis plusieurs décennies passant d'une moyenne de 15% dans les années 50 à 4% au cours de l'Uruguay Round. Cette tendance de réduction des tarifs sur les produits industriels a également touché les pays en développement comme l'Inde, le Mexique, le Brésil ou le Chili dont les taux moyens sont passés durant la même période respectivement de 71 à 32%, de 46 à 34%, de 41 à 27% et de 35 à 25%.

Cependant, cette tendance est marquée par une profonde inégalité. Ainsi, par exemple, le taux moyen pondéré appliqué par les pays de l'OCDE sur les exportations des pays en développement dans le cadre de la clause de la nation la plus favorisée (3,4%) est quatre fois supérieur à celui qu'ils appliquent entre-

eux. Par ailleurs, les pays développés ont réduit de moitié les tarifs industriels sur les exportations en provenance des pays développés alors que la réduction pour les produits des pays en développement n'a été que du tiers. Ainsi, le taux moyen pondéré appliqué par les pays développés entre-eux tourne autour de 3% alors que celui appliqué sur les importations en provenance des pays en développement se situe autour de 5%. Ces éléments montrent que les tarifs industriels ont connu une forte baisse depuis quelques années. Cette baisse est certes plus marquée dans les pays de l'OCDE que dans les pays africains dont certains ont continué à appuyer leurs activités industrielles afin de faire face au différentiel de productivité qui les sépare des pays développés. Mais, il faut également noter que la réduction des tarifs sur les produits industriels a profité beaucoup plus aux pays développés qu'aux pays en développement.

Le second aspect de la question de l'accès aux marchés concerne le problème des crêtes tarifaires, des taux supérieurs à 15%, maintenus par les pays développés. Ces crêtes touchent particulièrement les produits en provenance des pays en développement et en particulier des pays africains comme les produits alimentaires, le textile et l'habillement, les chaussures, les articles en cuir et l'électronique grand public. Ces crêtes, qui peuvent atteindre jusqu'à 900% pour certains produits, sont appliquées sur les produits intensifs en travail pour lesquels les firmes des pays développés éprouvent d'importantes difficultés et où les pays en développement connaissent une amélioration de leurs avantages compétitifs<sup>18</sup>. Certes, les pays développés ont accordé des avantages et des préférences tarifaires, notamment pour les pays les moins avancés. Cependant, ces préférences excluent certains produits intensifs en travail qui sont touchés par les crêtes tarifaires. Ainsi, selon une étude de la Banque Mondiale, 11% des exportations de ces pays vers les quatre grands marchés mondiaux (Etats-Unis, Canada, Union Européenne et Japon) sont exposés aux crêtes tarifaires au moment où elles ne représentent que 4% du total de leurs importations<sup>19</sup>.

Le troisième aspect de la question de l'accès aux marchés est lié à la progressivité des droits de douane. Comme pour les crêtes tarifaires, la progressivité touche fortement les exportations des pays en développement, particulièrement ceux intensifs en travail. Ainsi, par exemple, les tarifs douaniers sur les chaussures en caoutchouc appliqués par le Japon peuvent atteindre jusqu'à 260%. Cette progressivité constitue un obstacle de taille à la diversification des structures productives du monde en développement. Elle se traduit dans la plupart des cas par des pressions fortes sur les salaires afin que les exportateurs des pays en développement puissent dégager une marge bénéficiaire.

Ainsi, en dépit des baisses des tarifs appliqués sur les produits industriels et du traitement préférentiel qui leur est accordé, les exportations des pays africains continuent à souffrir d'importants obstacles pour l'accès aux marchés des pays développés. L'inégalité dans la réduction des tarifs, leur progressivité et les crêtes tarifaires pèsent lourdement sur la compétitivité des produits des pays en développement et sont par conséquent au centre des négociations internationales au sein de l'OMC.

<sup>18</sup> Voir Erich Supper, The Post-Uruguay Round tariff environment for developing country exports: tariffs peaks and tariffs escalation, in UNCTAD, Positive agenda and future trade negotiations, Geneva 2000.

<sup>19</sup> Voir B. Hoekman, Ng Francis et Marcello Ollarreaga, Eliminating excessive tariffs on exports of Least Developed Countries, Policy Research Working Paper 2064, World Bank, Washington 2001.

### III. LE DOHA ROUND ET L'ACCES AUX MARCHES

La question de l'accès aux marchés a retenu l'attention des pays membres de l'OMC lors de la Conférence Ministérielle de Doha. Ceci était d'autant plus important que le nouveau Round initié à l'issue de cette Conférence se veut être un Round favorable aux préoccupations des pays en développement.

Dans cette section, nous mettrons d'abord l'accent sur les engagements en faveur du développement lors de la Conférence de Doha. Ensuite, nous évoquerons la place accordée à l'accès aux marchés dans la Déclaration issue de cette Conférence.

#### **3.1. Doha, un nouveau Round pour le développement**

La Conférence de Doha a été à l'origine d'une grande espérance de la part des africains sur la prise en compte de leurs intérêts dans les négociations commerciales internationales. Le nouveau Round de négociation s'est fixé comme impératif de répondre aux préoccupations de ces pays et a été considéré par tous comme un cycle de négociation pour le développement. Plusieurs facteurs expliquent l'orientation favorable au développement prise par cette Conférence. D'abord, il faut souligner que cette conférence s'est tenue deux ans après le retentissant échec de Seattle. Cette faillite a eu des conséquences importantes sur l'OMC et sur les négociations commerciales internationales en général. Pour l'OMC, il était nécessaire de dépasser l'échec de Seattle et de parvenir à lancer un nouveau cycle de négociation. Ceci l'était d'autant plus qu'elle est devenue la cible de critiques venant de tous les côtés. Certaines grandes puissances économiques mondiales voyaient d'un mauvais œil l'interventionnisme et l'activisme de l'OMC afin d'établir des règles régissant le commerce international. Ces pays préféraient les accords bilatéraux ou régionaux aux règles multilatérales plus contraignantes. Le point de vue des grandes puissances était également partagé par les grandes firmes multinationales qui voulaient continuer à agir avec la liberté que leur assurait la globalisation et continuer à échapper aux règles nationales qui réduisaient leurs marges d'action. L'OMC était par ailleurs au centre des critiques des ONG et de cette internationale citoyenne qui remettaient en cause la libéralisation du commerce que cherchait à réguler cette institution. Cette libéralisation allait imposer une logique marchande qui va dominer le monde. Par ailleurs, tous les biens, dont les biens sociaux comme l'éducation et la santé, ne seront plus que des marchandises échangées sur les grands marchés et sans aucune attention à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Dans ce contexte hostile, l'OMC devait sortir de sa torpeur et lancer un nouveau cycle de négociation afin de contribuer à la construction des règles et des normes nécessaires à une plus grande régulation du commerce international. Le lancement d'un nouveau Round était également important dans la mesure où il contribuait du point de vue de l'ordre international à réduire les desseins hégémoniques de certains et à l'avènement d'un monde multipolaire régi par les principes du multilatéralisme.

La mobilisation des pays africains a également joué un rôle important dans la décision de faire du Doha

Round un cycle favorable au développement. Il faut rappeler que ces pays se sont opposés à Seattle au lancement d'un cycle de négociation qui ne prenait pas en compte leurs préoccupations et ont contribué par conséquent à l'échec de Seattle. Mais, cette conférence a été un moment important dans la renaissance de l'Afrique après les décennies 80 et 90 dominés par les préoccupations d'ajustement et des grands équilibres macroéconomiques. Depuis le milieu des années 90, les pays africains exigeaient de la part de la communauté internationale une plus grande prise en compte de la dimension développement. Ces exigences étaient d'autant plus importantes que cette décennie a été marquée par une explosion de la pauvreté en Afrique. Ces pays exigeaient un renouveau dans la prise en compte de la dimension développement et le lancement de nouvelles initiatives, notamment dans le domaine de l'aide et de la dette. Le commerce international faisait également parti des préoccupations des pays africains qui se sont rendus compte que les engagements pris par les pays développés en faveur de la libéralisation de leurs échanges à Marrakech en 1994 lors de la finalisation du Cycle de l'Uruguay Round et la création de l'OMC n'ont pas été suivi d'effets. Ces pays continuaient à accorder d'importantes subventions à leurs producteurs, à appuyer leurs exportateurs et à défendre leurs marchés. Cette situation, certes plus marquée dans le secteur agricole, est présente dans tous les secteurs de l'activité économique. Ainsi, au sein de l'OMC, les pays africains se sont mobilisés pour exiger des pays développés de respecter leurs engagements et de faire en sorte que le commerce international puisse contribuer aux processus de croissance et de lutte contre la pauvreté dans leurs pays.

La conjoncture mondiale a également pesé dans le lancement de ce nouveau cycle mondial à Doha. Il faut rappeler qu'à cette époque l'économie mondiale rentrait dans une forte récession économique. La décennie de forte croissance que l'économie américaine avait connue tout au long des années 90 et qui avait tiré dans son sillage la croissance mondiale était terminée. Les Etats-Unis, le Japon et l'Europe connaissaient un ralentissement sans précédent de la croissance et une forte augmentation du chômage. L'éclatement de la bulle financière dans le domaine des nouvelles technologies a joué un rôle important dans le ralentissement de la croissance. Mais, en dépit des mesures de politique économique et du relâchement de la politique monétaire, la croissance tardait à repartir. Certains analystes commençaient à évoquer le spectre de la déflation suite à la forte baisse des activités économiques, à la chute des prix et à la croissance rapide du chômage. Dans ce contexte de récession mondiale, il était urgent de relancer la croissance et la plupart des observateurs estimaient qu'une reprise du commerce mondial pouvait contribuer à une forte reprise des activités économiques. De ce point de vue, on estimait que le lancement d'un nouveau cycle de négociation à l'OMC pouvait donner confiance aux différents acteurs économiques et aider à une reprise du commerce international et de la croissance économique.

Mais, un autre facteur a joué un rôle majeur dans l'intérêt accordé par l'OMC aux questions du développement dans le nouveau Round. Il faut rappeler que cette Conférence s'est déroulée moins de deux mois après les attaques du 11 septembre. Un évènement qui a marqué la communauté internationale qui a commencé à faire de la lutte contre le terrorisme une de ses principales préoccupations. Mais, au-

delà de cette lutte, deux questions centrales commençaient à émerger dans les débats internationaux. La première est liée à la lutte contre la pauvreté considérée par beaucoup comme étant à l'origine du terrorisme. Il fallait donner une espérance aux pays en développement et les aider à lutter contre la pauvreté afin de diminuer le risque terroriste. Par ailleurs, ces attaques ont permis également à la communauté internationale de mesurer l'importance des dangers globaux et les inquiétudes qu'ils font peser même sur les plus grandes puissances mondiales. Ces dangers, avait-on estimé, exigent une réponse coordonnée de la part de la communauté internationale et les pays ne peuvent par conséquent répondre de manière individuelle à ses risques. Ainsi, les attaques du 11 septembre ont fortement contribué au renforcement du multilatéralisme dans le monde. La Conférence de Doha sera marquée par la montée en force de l'idée multilatérale et des préoccupations de la lutte contre la pauvreté. Des inquiétudes qui pèseront de tous leurs poids sur le déroulement de la Conférence et qui seront à l'origine de l'accord obtenu à l'arrachée pour le lancement d'un nouveau Round de négociation axé sur le développement.

L'ensemble de ces événements est à l'origine de ce nouvel esprit introduit dans les négociations commerciales internationales et dans cette volonté de faire du développement une dimension centrale. L'esprit de Doha favorable au développement s'observe dans le cadre général d'orientation du nouveau Round ainsi que dans les principes et les orientations fixés pour les négociations. Ainsi, dès le préambule, la Déclaration Ministérielle de Doha précise « Nous sommes résolu, compte tenu en particulier du ralentissement économique mondial, à poursuivre le processus de réforme et de libéralisation des politiques commerciales, faisant ainsi en sorte que le système joue pleinement son rôle pour ce qui est de favoriser la reprise, la croissance et le développement ». Ces propos sont significatifs de l'engagement des pays membres de l'OMC à faire du cycle du Doha un cycle favorable au développement. Dans cette perspective, les pays développés s'accordent à favoriser un meilleur accès au marché, à définir des règles plus équilibrées et à donner une plus grande assistance technique au monde en développement afin de pouvoir tirer un plus grand profit des opportunités ouvertes par le commerce international. Par ailleurs, la déclaration de Doha accorde une attention particulière dans son programme pour le développement aux pays les plus vulnérables. Ainsi, indique-t-elle « nous reconnaissons la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et les difficultés structurelles spéciales qu'ils rencontrent dans l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à remédier à la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce international et à améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral »<sup>20</sup>. Les pays membres de l'OMC se sont engagés dans cette déclaration à favoriser une intégration dynamique et fructueuse de ces pays dans l'économie mondiale. Dans cette perspective, la question de l'accès aux marchés sera au centre du nouveau Round de négociations.

<sup>20</sup> OMC, *op. cit.*, p. 3.

## 3.2. La Déclaration de Doha et l'accès aux marchés

Dans les négociations internationales entamées depuis la Conférence de Doha, les pays africains avaient mis l'accent sur une plus grande ouverture des marchés des pays développés à travers une réduction des tarifs appliqués et surtout l'abandon des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits. Ces mesures doivent favoriser l'effort de diversification des structures productives entamé par les pays en développement. Par ailleurs, ces pays cherchent dans le cadre des négociations internationales à maintenir leur marge de liberté et certaines protections pour poursuivre leurs efforts en matière de développement.

Les préoccupations des pays africains ont trouvé un écho dans la déclaration de Doha. Ainsi, sur la question de l'accès aux marchés pour les produits industriels, cette déclaration invite les pays membres « à réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane, y compris à réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement »<sup>21</sup>. Par ailleurs, la déclaration a pris en considération les revendications des pays africains de maintenir une protection afin de poursuivre leur développement industriel. Ainsi, elle souligne que « les négociations tiendront pleinement compte des besoins et des intérêts spéciaux des pays en développement et pays les moins avancés participants, y compris au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction »<sup>22</sup>.

La question de l'accès aux marchés est également présente dans les négociations agricoles. La déclaration de Doha recommande que les négociations agricoles doivent favoriser « des améliorations substantielles de l'accès aux marchés, des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif, et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ». Ainsi, l'ensemble de ces éléments montre l'importance de la question de l'accès aux marchés dans le développement des pays africains. Cette question a été reconnue par les pays membres de l'OMC qui ont appelé à une plus grande ouverture des marchés vers les exportations en provenance d'Afrique. Or, ces engagements ont du mal à se traduire en actes concrets et en formules capables de prendre en considération les intérêts des pays africains et de leur permettre de mettre fin à leur marginalisation croissante dans le mouvement de globalisation. En effet, l'ensemble des formules proposées en matière de réduction des tarifs douaniers dans les secteurs agricole et industriel n'ont qu'un impact limité sur les pays africains.

<sup>21</sup> OMC, *op. cit.*, p. 9.

<sup>22</sup> OMC, *op. cit.*, p. 9.

## IV. ACCES AUX MARCHES VERSUS AUTRES FORMES DE DISTORSION DU MARCHÉ MONDIAL

La question de l'accès aux marchés a depuis longtemps retenu l'attention des chercheurs, des négociateurs commerciaux ainsi que des hommes politiques. Très tôt on a cherché à mesurer le poids relatif des questions liées à l'accès aux marchés par rapport à d'autres formes de distorsion des marchés mondiaux. La première étude comparative remonte à 1965<sup>23</sup>. Cette étude a ouvert la voie à une tradition de recherche dans les études sur le commerce international<sup>24</sup>. Cette première génération de travaux s'intéressait particulièrement aux effets comparés des différentes formes d'appui à l'agriculture dans les pays de l'OCDE. Plus particulièrement, ces travaux voulaient informer les décideurs et éclairer les politiques de réformes entreprises par les différents pays développés dans le secteur agricole. En effet, le besoin de réformes s'est fait sentir dès le milieu des années 60. Ce besoin a été renforcé par les pressions fortes exercées sur les pays de l'OCDE dans le cadre des négociations multilatérales. Les réformes et la nécessité de réduire les différentes formes d'appui au secteur agricole sont à l'origine de l'émergence de ces études comparatives afin de mesurer les poids relatifs des différentes options politiques. Les décideurs cherchaient à mesurer le poids relatif de chaque forme de réduction de leurs appuis sur l'emploi, la production, le bien être des paysans, la sécurité alimentaire ainsi que la compétitivité de leurs agricultures sur les marchés internationaux.

A la fin des années 80 on assiste à l'émergence d'une nouvelle génération de travaux dont l'objectif est de mesurer les effets comparés des différentes options de réformes sur les pays en développement. L'objectif de cette nouvelle génération de travaux est d'éclairer et de mieux informer les pays en développement sur l'impact des réformes sur leurs économies et de leur permettre par conséquent de mieux définir leurs stratégies de négociations. Cette littérature a donné lieu à un important débat qui cherche à mesurer les effets des mesures à la frontière versus l'appui interne aux fermiers des pays développés<sup>25</sup>. Cette question a été également posée par B. Hoekman dans une étude de la Banque Mondiale<sup>26</sup>. Cette étude part de l'hypothèse que l'agriculture des pays en développement souffre des mesures d'appui des pays développés à leurs fermiers. Seuls les pays en développement importateurs nets de produits agricoles sont favorisés par ces formes d'appui dans la mesure où elle se traduit par une tendance à la baisse des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux et conduit par conséquent à un abaissement de leur facture alimentaire. Dans cette perspective, cette étude s'est posée la question de connaître l'importance relative des mesures à

<sup>23</sup> J. E. Floyd, 'The effects of farm price supports on returns to land and labor in agriculture', *Journal of Political Economy*, Vol. 73, n°2, 1965, pp 148-158.

<sup>24</sup> Pour une revue de cette littérature voir Betina Dimaranan, Thomas Hertel et Roman Keeney, *OCDE domestic support and developing countries*, WIDER Discussion Paper, April 2003.

<sup>25</sup> Voir notamment à ce propos :

-W. Thompson et G. Smith, *The medium-term impacts of trade liberalisation in OECD countries on the food security of non-member economies*, OECD Directorate for Food, Agriculture and fisheries, Paris, France 2002.

-Betina Dimaranan, Thomas Hertel et Roman Keeney, *op. cit.*

-Bernard Hoekman, Francis Ng et Marcelo Olarreaga, *Eliminating excessive tariffs in the QUAD and Least Developed country exports*, *World Bank Economic Review*, Vol. 16, n°1, pp- 1-21, 2002.

<sup>26</sup> Voir Bernard Hoekman, Francis Ng et Marcelo Olarreaga, *Reducing agricultural tariffs versus domestic support : What's more important for developing countries*, *World Bank Policy Research Working Paper 2918*, Washington 2002.

la frontière (tarifs) par rapport aux subventions internes sur les pays en développement. Elle a montré que l'accès aux marchés est plus favorable à la croissance du commerce mondial que les mesures internes de réduction des subventions. Pour ce qui est des effets sur les pays en développement, cette étude a montré qu'une amélioration de l'accès aux marchés a un impact positif plus important sur leurs exportations, leur bien être que les mesures de soutien interne. Cette étude conclut par conséquent que la réduction des barrières tarifaires à la frontière aura un effet important sur les pays en développement.

Ces résultats sont corroborés par d'autres travaux. Dans une autre étude Thomas Hertel a montré que l'appui à long terme à l'agriculture dans les pays de l'OCDE ainsi que l'ouverture des agricultures du Sud dans les années 80 suite aux réformes des Programmes d'Ajustement se sont traduits par une forte dépendance de la part des pays en développement vis-à-vis des importations pour leur équilibre alimentaire<sup>27</sup>. Dans cette perspective, cette étude a montré qu'une réduction de l'appui interne dans les pays développés se traduirait par une hausse des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux et une baisse du bien être dans les pays en développement. Or, en même temps, cette étude a montré qu'une amélioration des conditions d'accès aux marchés est beaucoup plus bénéfique pour les pays en développement et procure un plus grand bien être. Cette analyse est à l'origine d'une importante recommandation en matière de négociation. En effet, les auteurs formulent un scénario consensuel en matière de négociation internationale en invitant les pays en développement à exiger une forte amélioration des conditions d'accès aux marchés et permettre aux pays de l'OCDE de poursuivre leur appui interne à leurs fermiers qui doit être découplé de la production.

Ces résultats ont été quelque peu nuancés par une étude de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique<sup>28</sup>. Dans cette étude nous avons cherché à mesurer l'impact de trois scénarios de libéralisation des marchés des produits agricoles. Il s'agissait de trois scénarios progressifs passant d'une petite libéralisation pour les trois piliers des négociations agricoles, à une libéralisation modeste à une libéralisation totale. Nous avons également divisé le continent africain en trois sous-régions (Afrique du Nord, Afrique du Sud et Australe et le reste de l'Afrique Sub-saharienne) afin de saisir l'impact différencié des différents scénarios. Cette étude a montré que le passage d'une faible réforme à une réforme totale se traduit par un accroissement des bénéfices pour les pays africains. En effet, ce résultat confirme les résultats d'autres travaux et montrent que l'Afrique ne peut tirer un bénéfice substantiel des négociations internationales dans le domaine agricole qu'à travers un projet de réformes ambitieux touchant les trois piliers. Ces résultats justifient l'exigence de la part des pays africains d'un projet de réformes ambitieux afin de traduire les engagements favorables au développement du programme de Doha en actes.

Par ailleurs, cette étude a montré que l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe vont tirer un important profit d'une amélioration de l'accès au marché et d'une réduction de l'appui interne. Ce résultat s'explique par

<sup>27</sup> Voir Betina Dimaranan, Thomas Hertel and Roman Keeney, *op. cit.*

<sup>28</sup> Economic Commission for Africa, *Trade liberalization under the Doha Development Agenda: Options and consequences for Africa*, A paraitre, 2004.

le fait que ces pays ne disposent pas des préférences et de l'accès privilégié accordé par les pays de l'OCDE aux pays d'Afrique au Sud du Sahara. Pour les économies sub-sahariennes, cette étude a montré qu'un faible et un modeste scénarios de libéralisation se traduisent par une perte de bien être. Cette perte trouve son explication dans le fait qu'une réforme limitée se traduit par une érosion des préférences accordées aux pays africains et à une plus grande ouverture des marchés vers d'autres économies intermédiaires. Une libéralisation ambitieuse se traduit par des gains de bien être pour les pays africains. Mais, plus important, cette étude montre que dans le scénario ambitieux les gains résultant d'une amélioration de l'accès au marché sont nettement plus importants que ceux provenant d'une réduction de l'appui domestique.

L'ensemble de ces travaux et de ces études montrent l'importance pour les pays en développement d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux. La réduction des tarifs douaniers et la libéralisation des conditions d'accès aux marchés se traduisent par une amélioration de la situation des pays en développement à travers notamment une augmentation des exportations, un accroissement du produit intérieur brut et du bien être. Cette amélioration trouve son explication dans l'étroitesse des marchés des pays en développement et qui fait des marchés internationaux un complément nécessaire à la croissance économique et à la diversification de leurs structures productives.

## V. LA STRUCTURE DES TARIFS ET L'ACCES AUX MARCHES

La question de l'accès aux marchés est rendue plus difficile compte-tenu de la complexité des structures tarifaires. En effet, chaque pays dispose d'un nombre élevé de tarifs et d'une grande variété de structures tarifaires. Si on prend le cas particulier d'un pays comme les Etats-Unis, il applique des tarifs différents aux différents exportateurs du monde entier qui cherchent à pénétrer son marché. Cependant, les Etats-Unis ne doivent pas avoir une attitude discriminatoire vis-à-vis des pays membres de l'OMC. En effet, la clause de la nation la plus favorisée oblige les Etats-Unis à appliquer les mêmes dispositions tarifaires à tous les pays membres de l'OMC. Mais, il faut aussi souligner que les Etats-Unis sont également membres de certains accords de coopération régionale, comme les Amériques, et à ce titre appliquent des tarifs moins élevés que ceux des tarifs réels à l'OMC pour les autres pays membres de cet accord de coopération.

Parallèlement aux tarifs réels, il faut également mentionner les tarifs consolidés. Il s'agit d'engagements pris par les pays membres de l'OMC pour que leurs tarifs appliqués ne dépassent pas une limite tarifaire qu'on appelle les tarifs consolidés (Bound Tariffs). Il faut remarquer que toutes les lignes tarifaires ne sont pas consolidées. Du coup, les négociations internationales cherchent à imposer une consolidation des tarifs afin d'éviter toute hausse excessive et inattendue. Cette distinction entre tarifs appliqués et tarifs consolidés est importante dans la mesure où les négociations commerciales internationales portent sur les tarifs consolidés. La réduction des tarifs consolidés peut ne pas entraîner une baisse réelle des tarifs réels si ces derniers sont nettement plus élevés que les premiers. Par ailleurs, la baisse des tarifs consolidés peut entraîner une érosion des préférences pour les pays en développement dans la mesure où elle profite aux pays qui rencontrent des tarifs élevés.

**Tableau n°1 : Structure des tarifs américains avant une réduction**

	Tarifs appliqués	Tarifs consolidés
Les importations de l'UE	50%	60%
Les importations d'un pays africain	20%	60%

**Tableau n°2 : La nouvelle structure tarifaire**

	Tarifs appliqués	Tarifs consolidés
Les importations de l'UE	48%	48%
Les importations d'un pays africain	20%	48%

Afin de mieux illustrer ces différences, prenons un cas concret. Prenons par exemple le cas des Etats-Unis et considérons qu'ils ont pris un engagement auprès de l'OMC de consolider une ligne tarifaire à 60%. A ce niveau, les Etats-Unis peuvent appliquer un droit de douane de 50% pour les importations de ce produit en provenance d'Europe. Mais, ils peuvent aussi fixer un tarif douanier nettement plus bas pour leurs importations du même produit en provenance d'un pays africain (20%) (Tableau n°1). Cette décision peut se justifier par la volonté de l'administration américaine de favoriser les pays africains et de leur accorder un accès au marché plus important. Faisons maintenant l'hypothèse que les Etats-Unis décident suite aux négociations multilatérales de libéraliser son marché et de faire baisser cette ligne tarifaire de 20%. Cette baisse ne touchera pas les tarifs appliqués mais les tarifs consolidés. Ainsi, ces derniers ne seront plus que de 48% après cette baisse (Tableau n° 2). La baisse des tarifs consolidés se traduira par une baisse des tarifs appliqués par les Etats-Unis sur les importations en provenance des pays européens qui ne peuvent être supérieur aux nouveaux tarifs consolidés. Cependant, les tarifs appliqués aux importations en provenance du pays africain ne changeront pas dans la mesure où ils sont inférieurs aux nouveaux tarifs consolidés. Ainsi, on voit clairement qu'une décision de libéraliser les marchés peut ne pas profiter aux pays en développement.

Il est de ce point de vue important d'avoir une idée claire sur la structure des tarifs consolidés dans les négociations internationales afin de mieux comprendre les effets des libéralisations sur les pays en développement. A ce niveau, il faut indiquer que dans le domaine industriel la plupart des tarifs des pays de l'OCDE sont consolidés alors qu'une grande partie des tarifs des pays africains et asiatiques ne sont pas encore soumis à aucune consolidation<sup>29</sup>. Certes, les pays en développement ont cherché tout au long du cycle de l'Uruguay Round à accroître la part des tarifs consolidés. Cependant, une grande partie des lignes tarifaires de ces pays n'a pas encore fait l'objet de consolidation. Parallèlement aux engagement généraux, les pays développés ont cherché durant le cycle de l'Uruguay Round à opérer une ouverture plus large de leurs frontières à travers des négociations sectorielles afin d'enlever définitivement toute barrière tarifaire (ce que l'on a appelé « zero-for-zero »). Suite à ces négociations, entre 10 et 30% des tarifs sur les produits industriels sont consolidés à 0%.

Les tarifs industriels des pays de l'OCDE ont connu depuis quelques années d'importantes baisses et elles se situent aujourd'hui autour de 3%. Cependant, le domaine des produits industriels connaît d'importantes exceptions notamment dans les secteurs intensifs en main d'œuvre et où la concurrence des pays en développement est de plus en plus forte. Ainsi, par exemple, les tarifs appliqués dans le secteur des textiles sont trois fois supérieurs à ceux de la moyenne des tarifs. Par exemple la moyenne des tarifs industriels des Etats-Unis est de 3,2%. En dépit de cette moyenne relativement faible, les tarifs industriels aux Etats-Unis peuvent atteindre des pics de 37,5% avec une déviation par rapport à la moyenne de 4,3% (voir tableau n°3). L'Europe de son côté présente des tarifs industriels plus élevés mais avec une dispersion moins prononcée et un tarif maximal moins élevé. Le Japon a les tarifs industriels les moins hauts parmi les pays développés. Les pays en développement présentent d'une manière générale des tarifs industriels

<sup>29</sup> Voir Joseph François, Hans van Meijl et Frank van Tongeren, *Economic implications of trade liberalization under the Doha Round*, CEPII, n°20, December 2003.

élevés et une dispersion plus grande (Tableau n°3). Une structure tarifaire qui s'explique par le besoin de défendre leurs tissus industriels et d'appuyer le processus de diversification de leurs économies.

Si on observe les tarifs agricoles, il faut d'abord mentionner que le niveau de consolidation est plus élevé que dans le cas des tarifs industriels. Cependant, il est important de souligner qu'en moyenne, les tarifs agricoles sont nettement plus élevés que ceux appliqués pour les produits industriels. Par ailleurs, la dispersion et les pics tarifaires sont également beaucoup plus marqués dans le domaine agricole (Tableau n°4). Cette structure des tarifs est au centre des controverses dans les négociations multilatérales et les pays africains n'ont cessé d'exiger une réforme ambitieuse de la part des pays de l'OCDE dans le cadre du Programme de Doha.

Cette présentation nous a permis de mieux saisir la complexité des structures tarifaires avant d'étudier les différentes formules de réduction tarifaire.

**Tableau n°3 : Structure des tarifs industriels pour certains pays (en %)**

	Moyenne simple	Déviations par rapport à la moyenne	Tarifs maximums	Décalage entre tarifs consolidés et tarifs appliqués (Binding Overhang)
UE	3,7	3,6	17	0,4
Japon	2,3	3,4	30,9	0,1
Etats-Unis	3,2	4,3	37,5	0,2
Brésil	15,9	6	35	14,9
Inde	19,2	16,5	40	3,9
Thaïlande	10,5	10,8	80	7,8

Source : Joseph François et alii (2003), *op. cit.*

**Tableau n°4 : Structure des tarifs agricoles pour certains pays (en %)**

	Moyenne simple	Déviations par rapport à la moyenne	Tarifs maximums	Décalage entre tarifs consolidés et tarifs appliqués (Binding Overhang)
UE	5,9	7,5	74,9	0,3
Japon	6,2	8,1	43,3	1,2
Etats-Unis	3,5	7,4	90	0,5
Brésil	12,9	5,1	27	22,6
Inde	31	20,8	150	90,7
Thaïlande	26,5	14,4	65	7,1

Source : Joseph François et alii (2003), *op. cit.*

## VI. L'ACCES AUX MARCHES ET LES DIFFERENTES PROPOSITIONS EN NEGOCIATION

Cette section a pour ambition de faire le point sur les diverses propositions de réduction tarifaire fondées sur une formule. Nous proposons dans cette section d'illustrer les propriétés des formules théoriques et des formules spécifiques présentées par les différents pays pour mieux appréhender leurs particularités. Pour ce faire nous utilisons un profil tarifaire hypothétique. Enfin, nous détaillons les différentes formules proposées par les Membres de l'OMC concernant les négociations sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles.

### 6.1. APPROCHES FONDEES SUR UNE FORMULE : CONSIDERATIONS GENERALES

Deux types de formules peuvent être utilisés dans les négociations. Le premier a pour effet de réduire les taux de droits applicables du même pourcentage, quel que soit le taux initial. Ce sont les formules dites *indépendantes des droits*. Le second type de formule est dit *dépendant des droits*, car le pourcentage de réduction des taux de droits dépend du taux de droit initial visé par les négociations. Il inclut les formules dites d'harmonisation qui ont pour effet de réduire la dispersion des taux applicables.

#### 6.1.1. Formules indépendantes des droits

Les formules indépendantes sont définies de telle sorte qu'elles ne dépendent en aucune façon du taux de droit initial. L'important est seulement le taux de réduction. Par exemple, la formule indépendante la plus couramment citée est celle qui a été employée lors du Kennedy Round, pendant lequel «une réduction générale de 50 % a été utilisée comme hypothèse de travail pour déterminer le taux général de réduction linéaire»<sup>30</sup>. Plus formellement, supposons que le taux de droit initial avant les négociations soit  $t_0$  et que le taux de droit final issu des négociations soit  $t_1$ . L'expression qui relie les deux taux, et dans laquelle  $c$  est un paramètre constant, serait la suivante:

$$t_1 = c \times t_0$$

Le taux de droit final dépendrait nécessairement du paramètre  $c$  et du taux de droit initial. Le taux de réduction  $R$ <sup>31</sup> est indépendant du taux de droit et dépend uniquement du paramètre  $c$ . Le taux de droit initial n'est pas un facteur déterminant du taux de réduction. Tous les taux de droits seront réduits du même pourcentage.

Pour déterminer comment cette formule particulière fonctionne, prenons notre profil tarifaire hypothétique en supposant des valeurs différentes pour  $c$  (0,5 ; 0,55 et 0,80). La figure 1 présente le taux

<sup>30</sup> Hoda, A. (2001), *Tariff Negotiations and Renegotiations under the GATT and WTO: Procedures and Practices*, Cambridge: Cambridge University Press, page 31.

<sup>31</sup>  $R = 1 - c$

de droit final après protection qui résulte de l'application de la formule pour les trois valeurs différentes de  $c$ . Il en ressort que la formule aboutit à une réduction des taux moyen et maximal généraux et de l'écart type. Il n'y a pas d'incidence sur le coefficient de variation, ni sur le taux de progressivité des droits prédéfini. Cela tient au fait que tous les taux de droits sont réduits dans la même proportion, ce qui ne modifie pas les rapports entre les différents taux. La réduction de l'écart type est due uniquement à la réduction des moyennes tarifaires<sup>32</sup>.

### 6.1.2. Formules dépendantes des droits

Contrairement aux formules où le taux de réduction est indépendant du taux de droit initial, il existe toute une catégorie de formules qui sont fonction du droit initial. L'élément fondamental de ces formules est qu'elles visent à obtenir des réductions plus importantes pour les droits élevés. Elles sont donc communément appelées formules «d'harmonisation» car la dispersion générale du profil tarifaire est alors réduite. Les formules dépendantes des droits peuvent être linéaires ou non. Il convient de noter que pendant le Tokyo Round, la Suisse a proposé une forme fonctionnelle spécifique de la formule non linéaire. Cette formule, couramment désignée depuis sous le nom de «formule suisse», est présentée plus bas.

#### 6.1.2.1. Formules de réduction linéaire

Un exemple de formule linéaire basique est une généralisation de la formule indépendante des droits grâce à l'ajout d'une ordonnée à l'origine:

$$t_1 = a + c \times t_0$$

Il existe alors deux possibilités en fonction de la valeur de  $a$ :

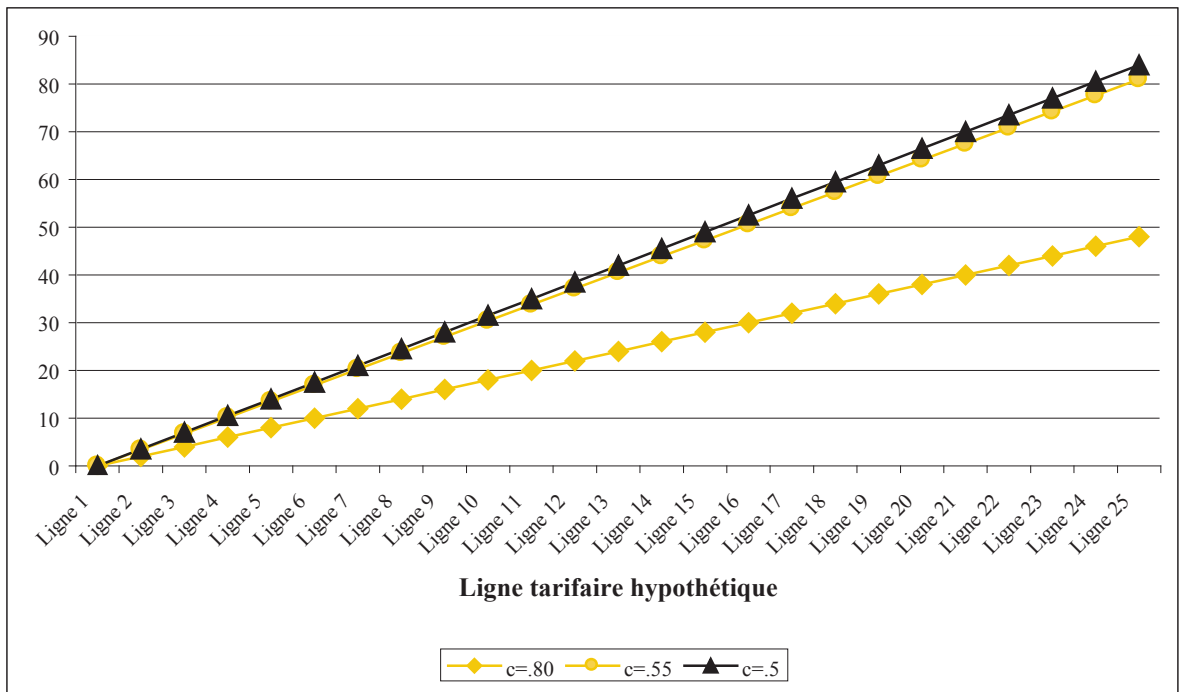
- $a < 0$ : Cela signifie que les taux de droits inférieurs à un certain seuil sont ramenés à zéro et que les taux de droits supérieurs à ce seuil sont réduits d'un pourcentage de plus en plus élevé à mesure qu'ils augmentent.
- $a > 0$ : Partant du principe qu'une hausse des taux de droits est hors de question, cela signifie que les taux de droits inférieurs à un certain seuil ne sont pas réduits du tout et que les taux de droits supérieurs à ce seuil sont réduits d'un pourcentage de plus en plus élevé à mesure qu'ils augmentent.

Les formules linéaires dépendantes des droits et les formules linéaires d'harmonisation peuvent être utilisées dans le cadre d'approches par «fourchette tarifaire» qui proposent des réductions linéaires différentes pour des fourchettes différentes du profil tarifaire. La proposition des Communautés européennes et celle de la Corée pourrait être rangée dans cette catégorie.

<sup>32</sup> Parmi les formules proposées jusqu'à présent, seule celle de l'Inde entre dans cette catégorie.

La formule linéaire, dite formule de l'Uruguay Round, conduit à une réduction proportionnelle de l'ensemble des tarifs. Elle peut intégrer une composante Traitement Spécial et Différencié (TSD), avec un taux de réduction moindre pour les PVD, mais ne traite pas en tant que telle les crêtes tarifaires, et ne modifie pas la structure des taux ni les écarts de tarification entre les pays.

**Figure 1 : Taux de droit final après réduction (Formule linéaire)<sup>33</sup>**



### 6.1.2.2. Formules de réduction non linéaire

On peut imaginer un grand nombre de formules non linéaires mais, dans la pratique, seul un type de formule, la formule dite suisse, a été utilisé jusqu'à présent dans les négociations tarifaires. Elle a été proposée pour la première fois pendant le Tokyo Round et adoptée par certains pays développés. Sa spécification est la formule suivante, dans laquelle  $a$  est simplement un coefficient.

$$t_1 = \frac{a \times t_0}{a + t_0}$$

<sup>33</sup> Incidence de la réduction linéaire sur le profil tarifaire hypothétique pour divers coefficients.

Cette formule a la propriété d'être fonction à la fois du taux de droit initial et du coefficient  $a$ , lequel peut être négocié. Elle peut être réarrangée de façon à pouvoir être comparée facilement aux autres formules qui ont été présentées jusqu'ici (Francois et Martin, 2002). Il en ressort qu'une augmentation de la valeur de  $a$  fait diminuer le taux de réduction des droits.

$$R = \frac{t_0}{a + t_0}$$

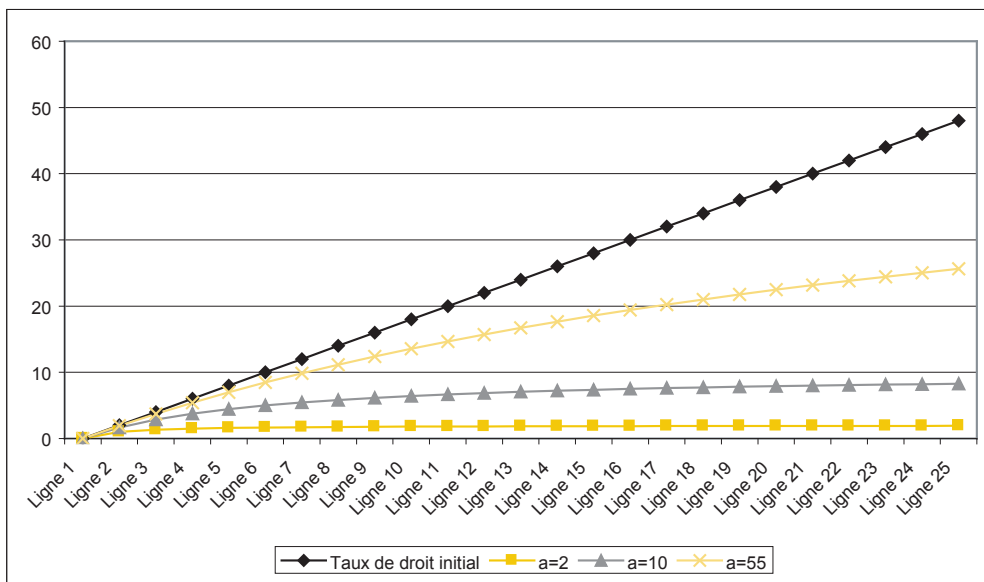
La valeur du coefficient est décisive pour l'efficacité de la formule quant à la réduction des taux de droits. Les figures 2 et 3 montrent que la formule suisse aboutit à des taux de réduction en pourcentage inférieurs à ceux auxquels aboutit une réduction linéaire indépendante des droits pour une certaine fourchette de taux de droits faibles. Cette fourchette va des taux immédiatement supérieurs à zéro aux taux d'une valeur donnée, qui est déterminée par les coefficients correspondants.

$$t_{1-Suisse} > t_{1-linéaire} \text{ pour } t_0 < (a / c) - a$$

où  $c$  est le coefficient de réduction de la formule linéaire et  $a$  le coefficient de la formule suisse.

Par exemple, si  $c=0,9$  et  $a=50$ , les taux de droits inférieurs ou égaux à 5,5 % seront moins réduits avec la formule suisse qu'avec la formule de réduction linéaire.

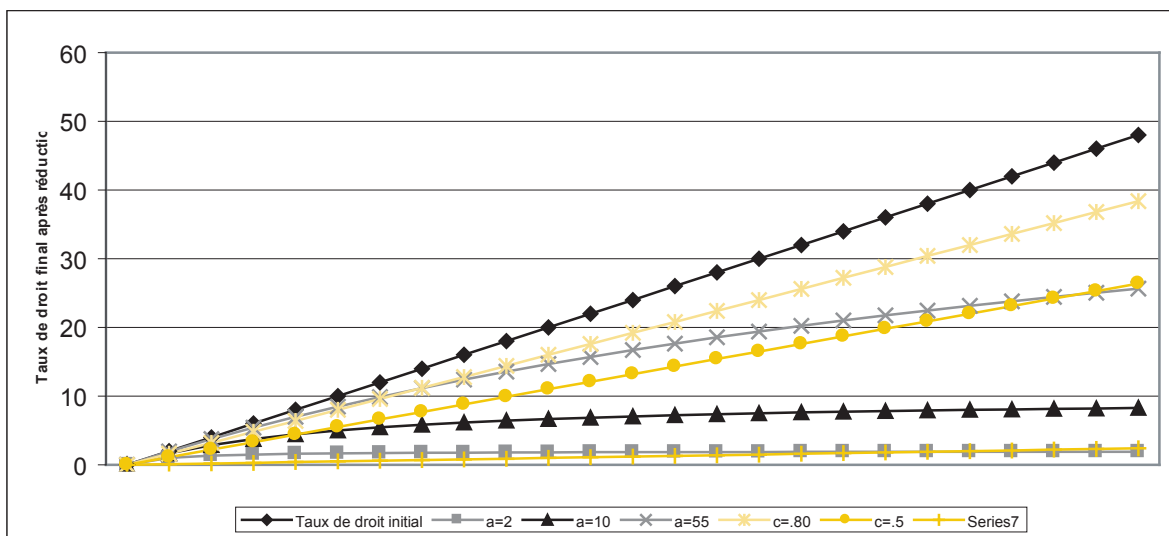
**Figure 2 : Taux de droit final après réduction : Formule non linéaire type «Suisse»<sup>34</sup>**



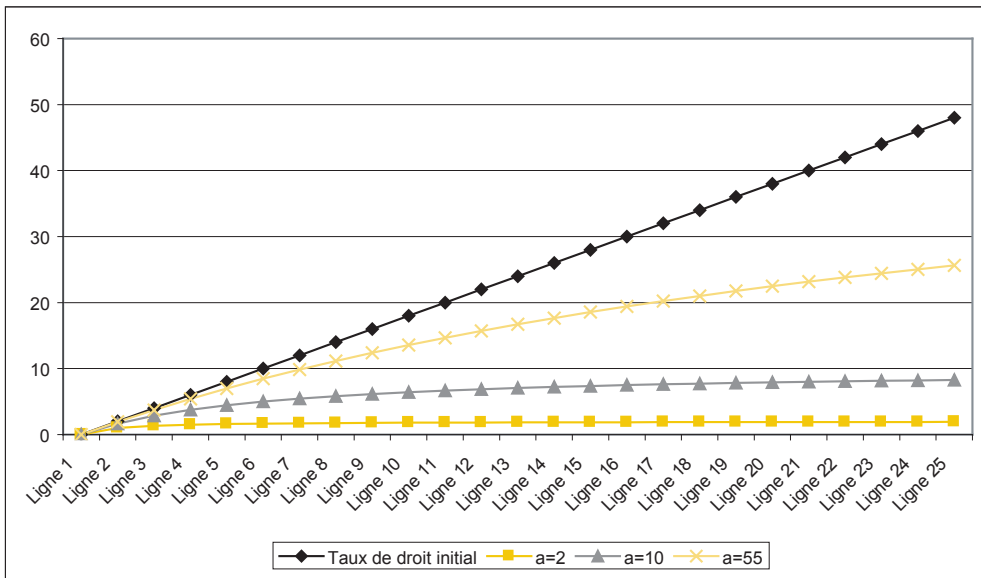
<sup>34</sup> Incidence de la formule suisse sur le profil tarifaire hypothétique pour divers coefficients.

Dans l'ensemble, la formule suisse a pour incidence générale d'accentuer l'écart entre le taux de droit initial et le taux de droit final à mesure que le taux de droit initial augmente, ce qui signifie que les réductions les plus fortes concernent les taux de droits élevés. Les formules non linéaires de type harmonisant, dont la formule suisse constitue la référence depuis le cycle de négociation de Tokyo, ont une action plus forte sur les tarifs élevés que sur les tarifs faibles. Elles sont ainsi très efficaces pour traiter les crêtes tarifaires, limiter la dispersion des tarifs d'un pays et homogénéiser les structures tarifaires des Etats membres. Pour les PVD, leur application implique des engagements plus importants que ceux induits par une formule linéaire, et est à ce titre, largement critiquée par ces derniers.

**Figure 3 : Comparaison entre la formule linéaire et la formule non linéaire pour des profils tarifaires hypothétiques**



**Figure 4 : Réduction en pourcentage selon le type de la formule selon différents coefficients de réduction tarifaire**



## 6.2. LES NEGOCIATIONS SUR L'ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS NON AGRICOLES : LES FORMULES DISCUTEES

Le débat sur les formules d'accès aux marchés pour les négociations est complexe. Les pays développés ont exigé depuis la conférence de Doha d'adopter une formule non linéaire capable d'opérer une plus grande libéralisation des échanges. De leur côté, les pays en développement, tout en étant favorable à une réduction des pics tarifaires et de la progressivité des droits appliqués particulièrement à leurs exportations de produits intensifs en travail, sont opposés à cette formule qui ne prend pas en considération leurs volontés de défendre leurs industries naissantes et les oblige à une plus grande ouverture de leurs frontières. Nous passons en revue les différentes formules discutées.

Ces préoccupations se retrouvent dans les différentes formules que nous nous proposons de présenter dans cette section.

### 6.2.1. La formule chinoise <sup>35</sup>

Pour faciliter les négociations et respecter l'obligation d'éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha, la Chine propose d'adopter une formule uniforme. En raison du déséquilibre qui existe entre les niveaux de développement de tous les Membres, les réductions réelles obtenues au moyen de la formule devront tenir pleinement compte des besoins et intérêts de tous les Membres, en particulier les pays en développement, et être conformes au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha, selon lequel les pays en développement Membres pourront prendre leurs engagements de réduction selon le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale.

La formule proposée par la Chine est la suivante:

$$T_1 = \frac{(A + B \times P) \times T_0}{(A + P^2) + T_0} \text{ Avec,}$$

$T_0$  : Taux de base

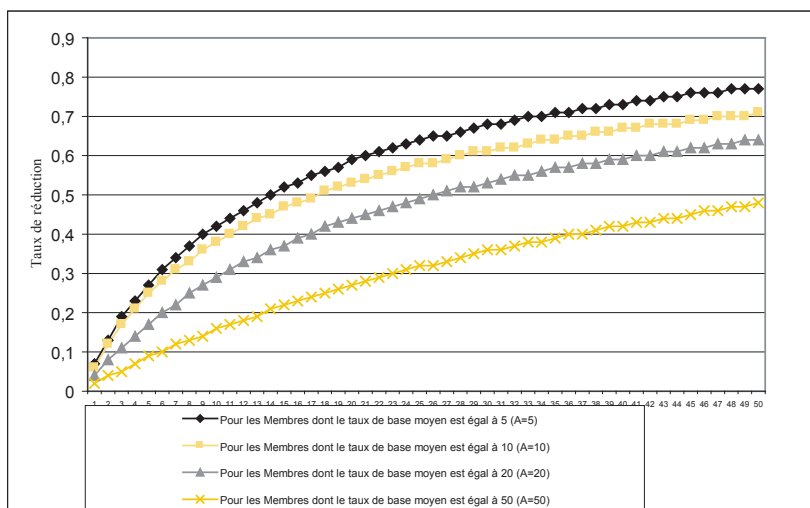
$T_1$  : Taux final

A : Moyenne simple des taux de base

P : Facteur de crête,  $P = T_0 / A$

B : Coefficient d'ajustement, par exemple pour l'année 2010, B=3; pour l'année 2015, B=1

**Figure 5 : Pourcentage de réduction tarifaire au moyen de la formule chinoise (B=3) selon différents paramètres**



<sup>35</sup> Voir la notification de la Chine déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/20.

Cette formule, outre qu'elle tient compte des caractéristiques de l'harmonisation et de la réduction non linéaire, offre une flexibilité en ce qui concerne le niveau de réduction final. La réduction sera plus forte pour les taux de droit supérieurs au taux de droit moyen, et elle sera plus faible pour les taux de droit inférieurs au taux de droit moyen. En outre, la dispersion des droits sera sensiblement atténuée. La réduction aboutira à un niveau de droit final raisonnable, tandis que les crêtes tarifaires seront effectivement réduites.

Le facteur de crête P est le rapport entre un taux de base et le taux moyen. Il permettra de réduire effectivement les crêtes tarifaires et de tenir dûment compte des structures tarifaires actuelles de tous les Membres, de sorte que la réduction tarifaire se fera de manière plus rationnelle et moins complexe.

Le coefficient d'ajustement B permettra d'ajuster avec souplesse les niveaux de réduction finale. Sa valeur réelle peut être déterminée au moyen de négociations. La Chine propose qu'elle soit de 3 pour l'année 2010 et de 1 pour l'année 2015. Cette formule est très semblable à la formule suisse mais, au lieu d'un coefficient fixe, un facteur variable fondé sur la moyenne simple des taux de base ( $t_a$ ), ainsi qu'un facteur de crête et un paramètre additionnel pour l'année de mise en œuvre sont utilisés. Les propriétés de la formule chinoise sont analogues à ce que l'on sait des propriétés de la formule suisse, par exemple l'obtention de baisses plus fortes pour les droits élevés. De plus, on peut démontrer que, lorsque  $B=1$ , la formule a pour effet de ramener tout taux de droit initial à un niveau inférieur à un niveau maximal qui correspond à la moyenne actuelle des taux de base. L'effet en est équivalent à celui de la formule suisse classique qui utilise la moyenne des droits comme coefficient.

Pour un taux de droit donné, la réduction en pourcentage dépendra de la moyenne des droits du Membre considéré. Pour un même taux de droit, le taux de réduction sera relativement plus important pour les Membres où la moyenne des droits est faible que pour les Membres où elle est élevée. Par conséquent, le résultat global de l'application de cette formule dépendra des propriétés statistiques du profil tarifaire des différents Membres.

En dépit de son intérêt, certains reprochent à cette formule sa complexité et évoquent la nécessité d'avoir des formules simples et faciles à mettre en œuvre.

### **6.2.2. La proposition européenne** <sup>36</sup>

La formule proposée par les Communautés européennes (CE) fait partie des formules linéaires dépendantes des droits, mais un ajustement lui a été appliqué qui lui donne les propriétés d'une fonction linéaire par paliers. La formule est appliquée à un ensemble de fourchettes de droits et les réductions des taux de droits dépendent des limites supérieure et inférieure de chaque fourchette.

<sup>36</sup> Voir la notification de la Chine déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/11/Add.1 et Add.2.

La formule est la suivante:

$$t_1 = B_1^L + (t_0 - B_0^L) \times \left[ \frac{B_1^U - B_1^L}{B_0^U - B_0^L} \right]$$

où  $B_j^i$  représentent les limites supérieure et inférieure de chaque fourchette. Les lettres en exposant  $U$  et  $L$  désignent, respectivement, les limites supérieure et inférieure de la fourchette.

Les fourchettes sont définies comme suit:

**Tableau 5 : Les différentes fourchettes de la formule européenne**

	Fourchette de base		Fourchette finale	
	$B_0^L$	$B_0^U$	$B_1^L$	$B_1^U$
Fourchette 1	0	à moins de 2	0	à 0
Fourchette 2	2	à 15	1,6	à 7,5
Fourchette 3	15	à 50	7,5	à 15
Fourchette 4	50	à plus de 50	15	à 15

La CE se propose d'adopter des approches plus audacieuses pour les produits présentant un intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés. En particulier, la CE propose que tous les Membres conviennent de réductions plus importantes pour les textiles, les vêtements et les chaussures, en vue de ramener les droits sur ces produits à l'intérieur d'une fourchette commune étroite aussi proche de zéro que possible.

### 6.2.3. La formule indienne<sup>37</sup>

La proposition de réduction tarifaire présentée par l'Inde exige que tous les Membres, entre autres choses, procèdent à la réduction des droits qu'ils appliquent aux lignes tarifaires déjà consolidées en suivant les étapes indiquées ci-après:

- i) Simple réduction en pourcentage des droits consolidés de chaque Membre, en fixant pour les pays développés un pourcentage plus élevé que celui fixé pour les pays en développement. Une telle méthode de réduction tiendra pleinement compte des besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et des pays les moins avancés Membres et sera conforme au mandat qui prescrit une «réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction».

<sup>37</sup> Voir la notification de l'Inde déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/10/Add.2.

- ii) Les Membres n'imposeront pas sur quelque produit que ce soit un droit plus de trois fois supérieur à leur droit moyen.

Par conséquent, la proposition concernant les lignes tarifaires déjà consolidées peut être représentée mathématiquement par la formule suivante:

Étape 1

$$T_{F1} = \left(1 - \frac{Y}{100}\right) * T_O$$

Étape 2

$$T_F = T_{F1} \text{ ou } 3 * T_A, \text{ le niveau le plus bas étant retenu}$$

Avec

A = paramètre d'une réciprocité qui ne soit pas totale;

A = 1 pour les pays développés et

A = 0,67 pour les pays en développement

Y = pourcentage de réduction (à négocier)

T<sub>o</sub> = droit consolidé actuel pour une ligne tarifaire particulière

T<sub>F1</sub> = droit réduit après l'étape 1 pour la ligne tarifaire particulière

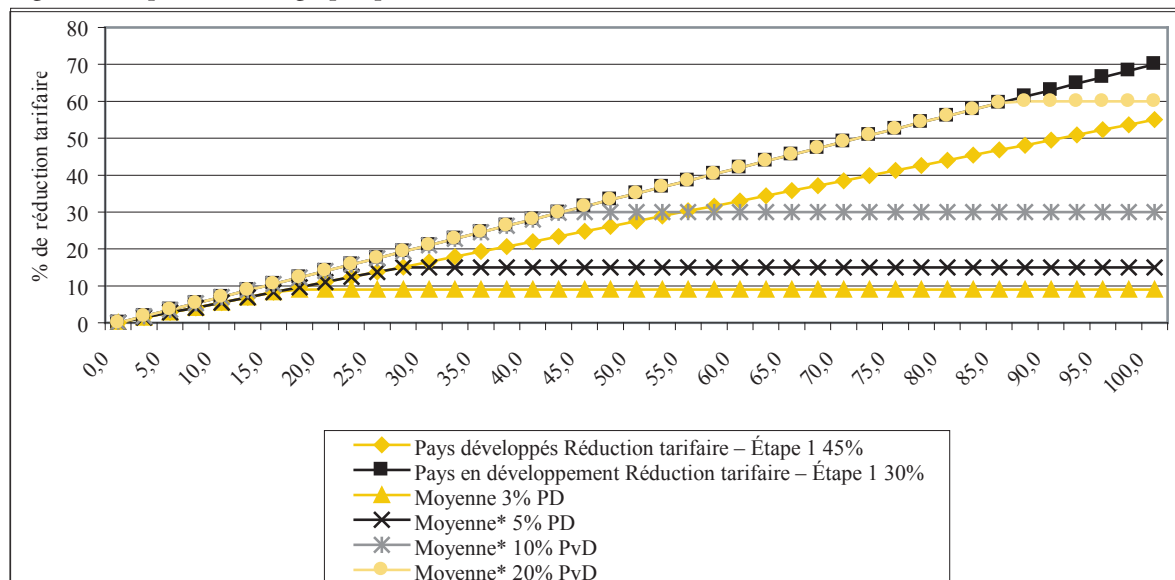
T<sub>A</sub> = moyenne simple des droits après l'étape 1

T<sub>F</sub> = droit consolidé final pour la ligne tarifaire particulière.

À titre de mesure relevant du traitement spécial et différencié, les pays en développement se voient proposer des modalités supplémentaires suivantes:

- Les réductions effectives d'au moins 15% des taux de droits actuellement consolidés pourront différer des taux calculés dans le cadre de l'étape 1 à condition que la réduction globale en pourcentage reste conforme au pourcentage de réduction résultant de l'étape 1;
- La flexibilité prévue pour l'application de la formule sera également valable pour l'étape 2.

Figure 6 :Représentation graphique de la formule indienne



En ce qui concerne les lignes tarifaires non consolidées à ce jour, les pays en développement pourront les consolider au niveau des taux consolidés les plus élevés figurant dans le tarif douanier d'un Membre ou au taux appliqué à une date-butoir (date de référence), le niveau le plus élevé étant retenu. En outre, 10% des lignes tarifaires qui sont actuellement non consolidées et qui sont toujours considérées comme sensibles ou stratégiquement importantes pour un pays en développement pourront ne pas être consolidées, mais il ne doit pas y avoir de secteur dans lequel il ne serait procédé à aucune consolidation. La consolidation des lignes tarifaires non consolidées doit en elle-même être considérée comme une concession aux termes de l'article XXVIII *bis*:2 a).

#### 6.2.4. La formule japonaise <sup>38</sup>

Le Japon propose que chaque Membre fixe un niveau cible de la moyenne de ses droits pondérés par les échanges selon une formule, tout en tenant compte de son niveau de développement, avec un traitement qui ne serait pas entièrement réciproque pour les pays en développement ayant des moyennes pondérées par les échanges supérieures, et que chaque Membre ramène sa moyenne pondérée par les échanges à ce niveau. Chaque Membre conserverait une flexibilité quant aux moyens de parvenir à ce niveau cible. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits seraient rectifiés grâce à des méthodes «zéro pour zéro» ou d'«harmonisation». La proposition concernant une formule spécifique pour la réduction visée de la moyenne des droits pondérés par les échanges est la suivante:

<sup>38</sup> Voir la notification du Japon déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/15.

Tous les Membres sauf les PMA:

$$t_{1a}^w = \frac{A \times t_{0a}^w}{A + t_{0a}^w} + \alpha$$

où  $t_{0a}^w$  est la moyenne pondérée des droits avant l'application de la formule et  $t_{1a}^w$  la moyenne pondérée après l'application de la formule.  $A$  est une constante dont les valeurs sont données comme suit:

$$t_{0a}^w \leq 10\%, \quad A = 10$$

$$10\% < t_{0a}^w \leq 20\%, \quad A = 20$$

$$20\% < t_{0a}^w \leq 30\%, \quad A = 30$$

$$30\% < t_{0a}^w, \quad A = 40$$

Dans cette formule, il est proposé que le terme  $\alpha$  soit une constante égale à 0,3.

Cette formule s'applique à la réduction de la moyenne des droits pondérée par les échanges, par opposition à la réduction des taux de droits ligne par ligne. Un coefficient plus faible débouchera sur une baisse plus forte et un coefficient plus élevé sur une baisse plus faible.

Le Japon propose que les PMA améliorent leur ratio de consolidation en consolidant autant de lignes tarifaires que possible et ne soient pas tenus d'appliquer la formule ci-dessus à leurs réductions tarifaires.

#### 6.2.5. La formule coréenne <sup>39</sup>

Cette proposition a pour objectif de réduire de 40% la moyenne pondérée des droits des Membres. Pour atteindre cet objectif, une formule est appliquée qui entraîne une plus grande réduction des crêtes tarifaires. Le point de départ est une réduction minimale de 20% par ligne tarifaire, suivie d'une réduction supplémentaire visant à harmoniser le profil tarifaire.

Deux critères sont utilisés pour déterminer les droits à traiter et la méthode applicable:

- Dans le cas où les taux de droits sont supérieurs au double de la moyenne nationale mais inférieurs à 25%, la formule suivante s'applique, qui inclut la réduction initiale de 20%:

<sup>39</sup> Voir la notification de la Corée déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/6/Add.1.

$$t_1 = (t_0 \times 0,8) - (0,7 \times (t_0 - 2 \times t_a))$$

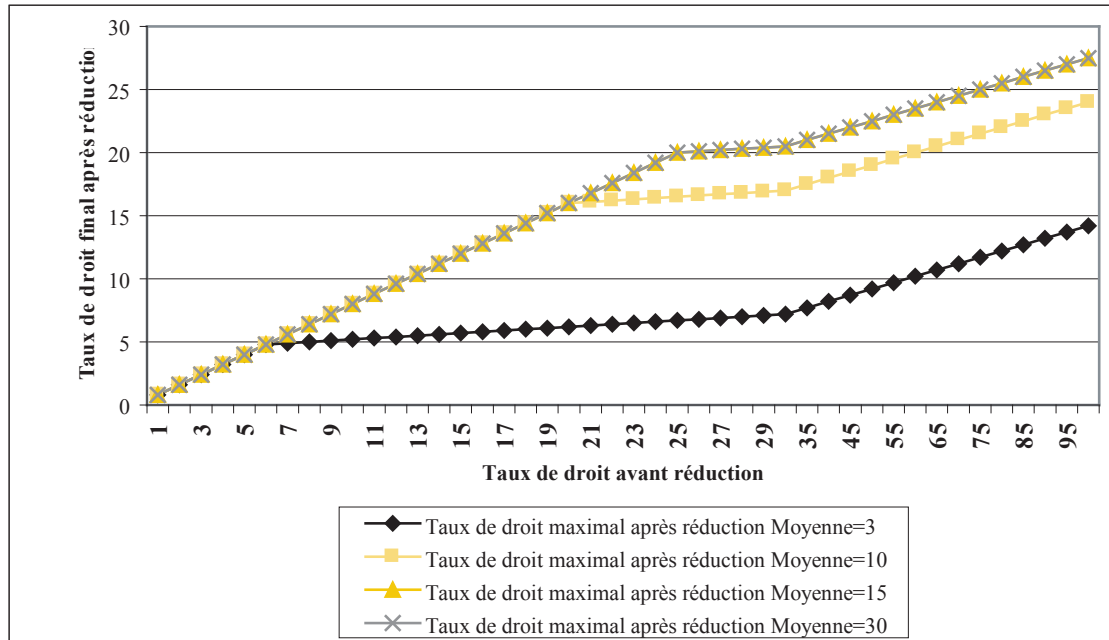
- Si le taux de droit est inférieur au double de la moyenne nationale mais toujours supérieur à 25%, la formule suivante s'applique, qui inclut la réduction initiale de 20%:

$$t_1 = (t_0 \times 0,8) - (0,7 \times (t_0 - 2))$$

Dans le cas où le taux de droit serait supérieur au double de la moyenne nationale simple et en même temps supérieur à 25%, le taux de droit final sera celui dont le niveau sera le plus bas après la réduction. La formule réduit les taux de droits élevés d'une manière qui tient compte des différents profils tarifaires car la baisse dépend de la moyenne des droits. Cela signifie que les profils tarifaires présentant des droits généralement inférieurs à 25% mais supérieurs au double de la moyenne nationale feront encore l'objet de nouvelles réductions tarifaires. Dans l'autre cas de figure, les profils présentant des droits généralement supérieurs à 25% mais dont la moyenne globale est élevée feront également l'objet de réductions car la règle des 25% sera alors applicable. Le résultat global de l'application de cette formule dépend donc des propriétés statistiques du profil tarifaire de chaque Membre. Il convient de noter toutefois que, pour tous les profils tarifaires où la moyenne est supérieure à 12,5%, les réductions en pourcentage sont identiques pour un taux de droit donné parce que la règle des 25% s'applique dans tous les cas où le double de la moyenne nationale est supérieur à 25%. Les taux de base pour la réduction tarifaire seront les taux consolidés finaux convenus lors des négociations du Cycle d'Uruguay. Les taux de base pour les lignes tarifaires non consolidées seront les taux appliqués pour l'année 2001. Les droits non *ad valorem* seront réduits sur la base de leurs équivalents *ad valorem*. Après la réduction des droits non *ad valorem* sur la base de leurs équivalents *ad valorem*, les Membres seront libres de convertir les droits non *ad valorem* en droits *ad valorem* ou de maintenir des droits non *ad valorem*. Les pays les moins avancés Membres devraient être exemptés de l'obligation de réduire leurs droits de douane. Mais ils sont tenus d'accroître sensiblement leur ratio de consolidation tarifaire. La période de mise en œuvre des réductions tarifaires sera de cinq ans. Toutefois, pour les pays en développement Membres, cette période sera de sept ans. Au cours de la période de mise en œuvre, les Membres opéreront des réductions annuelles égales.

La proposition coréenne est semblable à la proposition japonaise en ce sens que toutes deux visent la réduction de la moyenne pondérée des droits. Toutefois, l'application de la formule coréenne pour la réduction visée de la moyenne pondérée des droits donne un résultat légèrement différent de celui de la proposition japonaise (cf. figure 7)

**Figure 7 : Représentation graphique de la formule coréenne**



### 6.2.6. La formule américaine <sup>40</sup>

Les États-Unis ont proposé une modalité prévoyant l'élimination des taux de droits inférieurs ou égaux à 5% et l'application d'une formule suisse pour tous les autres taux de droits du profil tarifaire. Le coefficient proposé étant 8, la formule suisse générale devient:

$$t_1 = \frac{8 \times t_0}{8 + t_0}$$

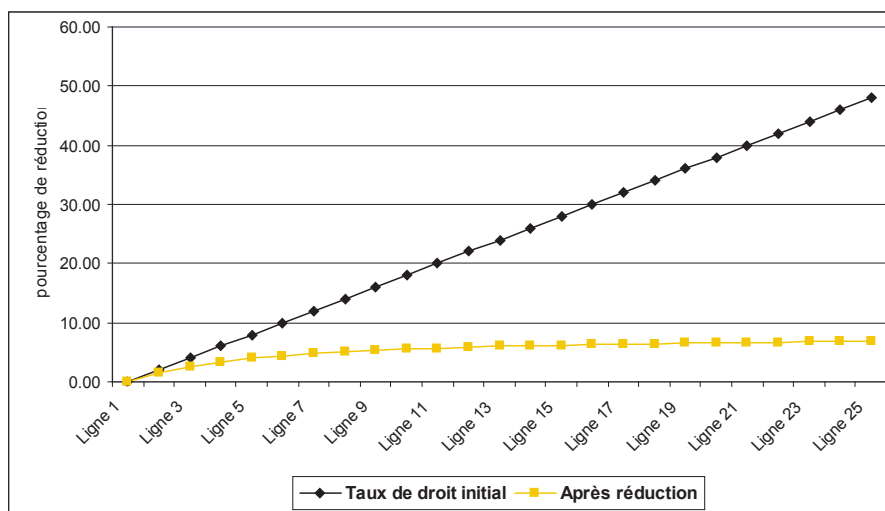
La valeur de 8 donnée au coefficient implique, pour tout profil tarifaire, un taux de droit maximal de 8 pour cent après la réduction.

<sup>40</sup> Voir la notification des États-Unis déposée au secrétariat de l'OMC sous la référence TN/MA/W/18.

Tableau 6 : La proposition américaine pour les produits industriels

Phase	Période	Produits couverts	Cible tarifaire	Modalités
Première	2005-2010	Produits avec des tarifs inférieurs a 5%	0%	Zéro
		Produits avec des tarifs supérieurs a 5%	Maximum : 8%	Formule suisse avec un coefficient égale a 8%
		Secteurs fortement exposés aux échanges	0%	Elimination réciproque (zéro pour zéro)
Seconde	2010-2015		0%	Non définie

Figure 8 : Profil tarifaire suivant la formule américaine



La formule américaine pourrait être définie comme une formule « mélangée ». Au cours de la première phase (jusqu'à 2010), les membres appliqueraient une formule harmonisante (type suisse) et au cours d'une deuxième phase, de 2010 à 2015, une formule de type linéaire. Conformément à la proposition des Etats-Unis, lors cette première phase, les tarifs industriels moyens qui s'élèvent aujourd'hui à environ 40% dans les pays en voie de développement seraient égaux à 6.7 %. D'autre part, les pays développés réduiraient leur moyenne des tarifs consolidés de 3.5 % à zéro. (Laird, Fernandez de Cordoba et Vanzetti, 2004) Il convient également de souligner qu'avec cette proposition, aucun tarif ne peut excéder la valeur de 8%. La plupart des tarifs dans des pays en voie de développement tomberaient autour de 6% dans la première phase et ensuite seraient égaux à 0.

### 6.2.7. La formule OMC proposée par l'Ambassadeur Girard

En vue de faciliter la conclusion d'un accord sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le Président a présenté un projet d'«éléments des modalités pour les négociations», sous sa propre responsabilité.

Les éléments suivants ont donc été proposés:

La Formule

L'application de la formule sera fondée sur les éléments suivants:

- Taux de base: réduction ou élimination des droits sur tous les produits non agricoles<sup>41</sup> à partir des taux consolidés après la mise en œuvre intégrale des concessions courantes. Cependant, pour les positions non consolidées, la base pour le début des réductions tarifaires sera le double du taux NPF appliqué<sup>42</sup>;
- L'année de base pour les taux de droits NPF appliqués sera 2001;
- Les droits non *ad valorem* seront convertis en équivalent *ad valorem*;
- Nomenclature du Système harmonisé (SH): les négociations commenceront sur la base du SH 1996, et les négociations seront menées à bien suivant la nomenclature du SH 2002<sup>43</sup>; et
- Pour les chiffres des importations, les années 1999-2001, ci-après dénommées la «période de référence», seront utilisées pour atténuer les fluctuations annuelles.

Tous les droits de douane pour les produits non agricoles seront réduits ligne par ligne au moyen de la formule<sup>44</sup> appliquée aux taux de base:

$$t_1 = \frac{B \times t_a \times t_0}{B \times t_a + t_0}$$

où

$t_1$  est le taux final, à consolider en termes *ad valorem*

$t_0$  est le taux de base

$t_a$  est la moyenne des taux de base<sup>45</sup>

$B$  est un coefficient ayant une valeur unique à déterminer par les participants.

<sup>41</sup> Tous les produits non visés par l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

<sup>42</sup> Lorsque le taux NPF appliqué au cours de l'année de base sera de moins de 2,5 %, la base utilisée sera 5 %.

<sup>43</sup> Si les Membres le souhaitent, ils pourront commencer avec la nomenclature du SH2002 si les tables de concordance correspondantes sont fournies.

<sup>44</sup> Tous les chiffres utilisés dans la formule seront arrondis à la première décimale.

<sup>45</sup> Le calcul des moyennes tarifaires ne devrait pas être faussé par la désagrégation des listes tarifaires des Membres. Pour réduire la distorsion créée par le nombre différent de lignes tarifaires dans les listes des Membres, la nomenclature type du SH, norme internationale jusqu'à la position à 6 chiffres du SH, servira de base pour le calcul des moyennes tarifaires simples. La moyenne tarifaire sera calculée en deux étapes:

i) La moyenne arithmétique simple des droits ad valorem ou équivalents ad valorem au niveau de la ligne tarifaire est utilisée pour calculer la moyenne tarifaire pour chaque sous-position à 6 chiffres du SH correspondant à des produits non agricoles.

ii) Cette moyenne au niveau de la position à 6 chiffres du SH est ensuite utilisée comme base pour calculer la moyenne tarifaire simple pour chaque Membre.

À titre d'exception, les participants pour lesquels la portée de la consolidation pour les lignes tarifaires concernant les produits non agricoles est inférieure à 35 % seraient exemptés des réductions tarifaires à opérer au moyen de la formule. En revanche, il serait attendu d'eux qu'ils consolident 100% des lignes tarifaires concernant les produits non agricoles à un niveau moyen qui ne dépasse pas la moyenne globale des droits consolidés de tous les pays en développement après la mise en œuvre intégrale des concessions courantes (27,5 %).

#### Élimination sectorielle des droits de douane

Outre l'application de la formule, une approche pour l'élimination sectorielle est proposée, avec des flexibilités appropriées pour les pays en développement, afin d'éliminer et de consolider tous les droits sur les produits présentant un intérêt particulier à l'exportation pour les pays en développement et les pays les moins avancés participants. Par conséquent, les secteurs suivants sont proposés: matériel électronique et électrique; poisson et produits à base de poisson; chaussures; ouvrages en cuir; pièces et parties de véhicules automobiles; pierres gemmes ou similaires et métaux précieux; textiles et vêtements. Les Membres devront déterminer la gamme des produits applicable à ces secteurs.

L'élimination sectorielle des droits sera effectuée en trois phases de durée égale. L'élimination se fera sur la base des taux consolidés après mise en œuvre intégrale des concessions courantes ou, pour les positions non consolidées, sur la base des taux NPF appliqués en 2001. Les réductions tarifaires seront opérées par étapes annuelles égales, comme suit:

- Les participants développés et les autres participants qui en décideront ainsi élimineront les droits à la fin de la première phase;
- Les autres participants procéderont à la réduction et à l'élimination des droits de la façon suivante: 1) réduction des droits à un niveau proposé ne représentant pas plus de 10%<sup>46</sup> à la fin de la première phase; 2) maintien de ce niveau durant la deuxième phase; et 3) élimination des droits à la fin de la troisième phase.

#### Dispositions additionnelles pour les participants en développement et les moins avancés

Compte tenu de dispositions pertinentes du mandat, et du traitement spécial et différencié et de la «réciprocité moins que totale» déjà prévus, les participants en développement et les moins avancés bénéficieront des dispositions additionnelles ci-après:

- a) pour les pays en développement participants, de plus longues périodes de mise en œuvre pour les réductions tarifaires seraient applicables. En outre, ces pays se verraient ménager une flexibilité a) en pouvant laisser des lignes tarifaires non consolidées ou b) en n'appliquant pas pour les réductions fondées sur la formule pour un maximum de 5 pour cent des lignes tarifaires pour autant que pas plus de 1% (1% des lignes tarifaires pour autant qu'elles ne dépassent pas 1% des importations du Membre calculées pour la période de référence) ne relève d'un seul chapitre du SH<sup>47</sup>;

<sup>46</sup> Si le taux (consolidé ou, dans le cas des positions non consolidées, le taux NPF appliqué en 2001) est inférieur à 10 pour cent, ce taux moins élevé restera en place.

<sup>47</sup> Ces flexibilités ne s'appliquent pas aux produits visés par l'approche pour l'élimination sectorielle des droits.

- b) les pays les moins avancés participants ne seront pas tenus de prendre des engagements de réduction. Toutefois, il est attendu d'eux qu'à titre de contribution au présent cycle de négociations, ils accroissent substantiellement leur niveau d'engagements en matière de consolidation.

#### Membres ayant accédé récemment

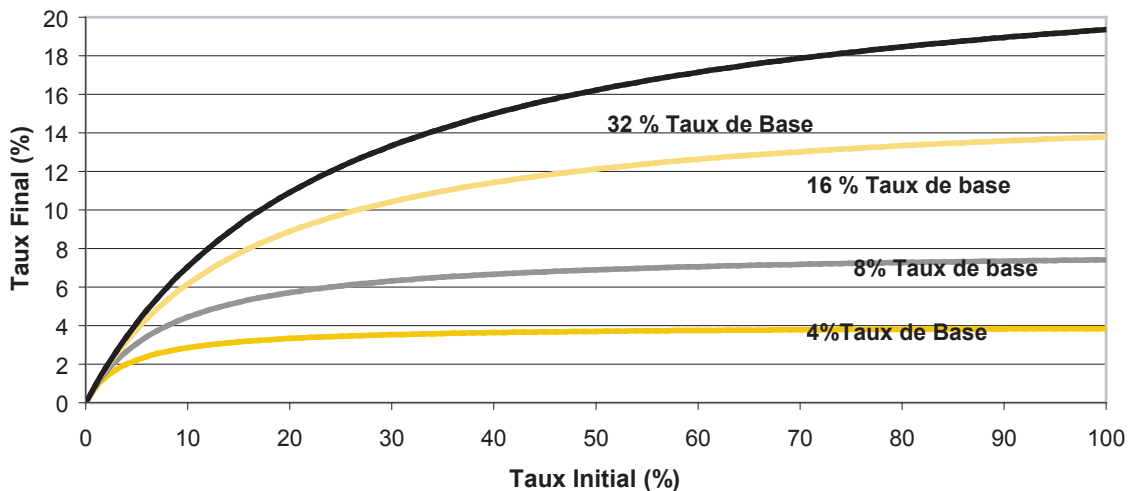
Pour tenir compte des engagements de vaste portée en matière d'accès aux marchés pris lors de leur accession qui sont encore mis en œuvre dans de nombreux cas, les participants pourraient envisager d'offrir aux Membres ayant accédé récemment les mécanismes suivants:

- Un coefficient plus élevé dans la formule;
- Une période de mise en œuvre plus longue;
- Un "délai de grâce" qui commencerait après la mise en œuvre des engagements courants.

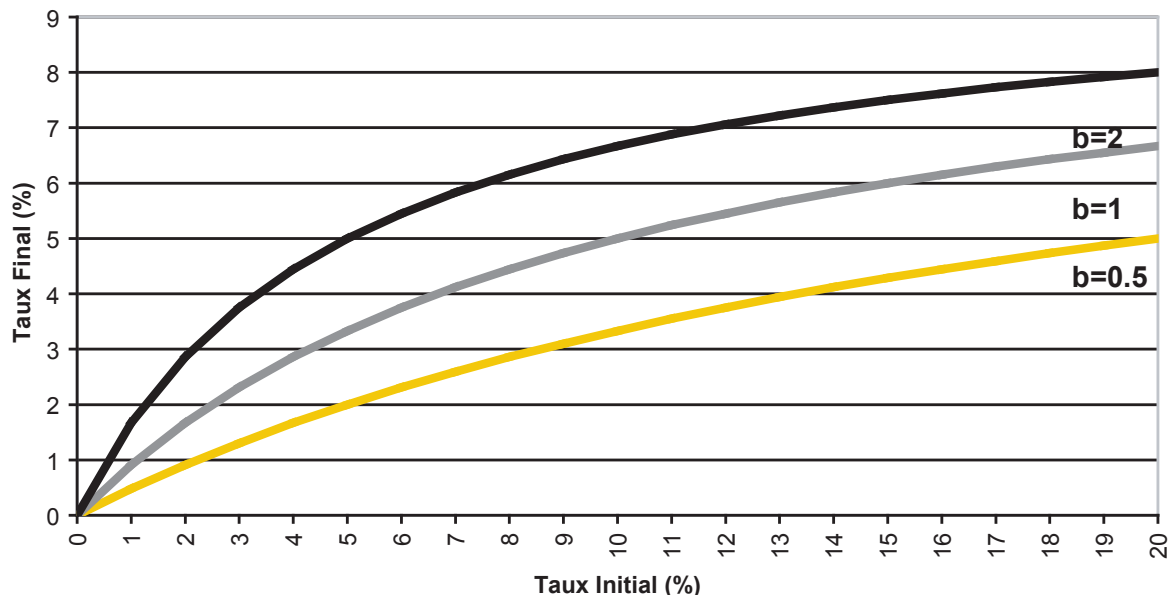
#### Modalités supplémentaires

Il est proposé que les participants complètent la réduction et l'élimination additionnelles des droits opérés au moyen de la formule et des modalités sectorielles ci-dessus par une élimination sectorielle zéro pour zéro, une harmonisation sectorielle et des demandes et offres. En outre, il est proposé que les participants envisagent l'élimination des droits peu élevés (droits de nuisance).

**Figure 9 : Représentation de la formule OMC avec B =1**



**Figure 10 : Impact de B sur la formule OMC (10% taux de base)**



### 6.3. LES NEGOCIATIONS SUR L'ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS AGRICOLES : POSITION DES MEMBRES ET REVUE DES FORMULES

Nous passons en revue dans un premier point les diverses positions des Membres de l'OMC. Cela nous permettra de mieux apprécier, dans un deuxième point, les diverses formules proposées.

#### 6.3.1. La position africaine

La plupart des pays africains ont entrepris une libéralisation autonome dans le secteur de l'agriculture. Les tarifs restent donc le seul instrument viable de politique commerciale permettant de protéger la production nationale alors qu'en raison de fortes contraintes budgétaires les possibilités de recourir aux subventions à l'exportation et au soutien interne sont loin d'être comparables à celles des pays développés. L'engagement des pays africains pour ce qui est de nouvelles réductions des tarifs applicables aux produits agricoles sera donc lié à une réduction progressive substantielle du soutien interne et des subventions à l'exportation dans les pays développés. Le Groupe africain s'est inspiré des objectifs de la poursuite du processus de réforme tels qu'ils sont énoncés dans le Préambule et à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture.<sup>48</sup>

Les pays africains ont apporté individuellement et/ou avec d'autres Membres des contributions aux

<sup>48</sup> Le Préambule de l'Accord sur l'agriculture indique que l'objectif de la réforme du commerce des produits agricoles devrait être d'arriver «par un processus suivi s'étendant sur une période convenue, à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture, qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir».

négociations sur l'agriculture. A défaut d'être exhaustif, il est possible de synthétiser les principales orientations des propositions faites. Ils souhaitent qu'un crédit soit accordé aux pays en développement pour la libéralisation autonome qu'ils ont opérée. Ils prônent également une réduction substantielle des crêtes tarifaires auxquelles se heurtent leurs exportations. La progressivité des tarifs devrait être sensiblement réduite dans les économies développées et les réductions tarifaires devraient être fondées sur les taux finaux consolidés; un mécanisme de sauvegarde approprié concernant l'agriculture devrait être mis au point pour les pays en développement, à titre de mesure relevant du traitement spécial et différencié et les préférences existantes qui ont traditionnellement été accordées aux pays en développement devraient rester significatives et être contraignantes dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture. Les nouvelles préférences ou préférences améliorées à l'intention des pays en développement et des PMA devraient être offertes à des conditions et suivant des modalités plus favorables que l'accès préférentiel aux marchés existants.

### 6.3.2. La position du groupe de Cairns<sup>49</sup>

Le Groupe de Cairns propose que les Membres de l'OMC offrent, dans un délai convenu, des possibilités d'accès aux marchés considérablement améliorées pour tous les produits agricoles et agroalimentaires. Le résultat doit permettre d'assurer un accès commercialement viable et non discriminatoire à des conditions qui ne seront pas plus défavorables que celles qui s'appliquent à d'autres produits, tout en évitant de porter atteinte aux conditions d'accès existantes. Il devrait être obtenu par le biais d'une approche générale assortie de dispositions concernant un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Selon le Groupe de Cairns, l'approche générale doit permettre d'améliorer réellement l'accès aux marchés pour tous les produits et devrait comporter:

- De fortes réductions de tous les tarifs suivant une approche fondée sur une formule qui permet d'obtenir des réductions plus importantes pour les droits plus élevés, y compris les crêtes tarifaires, qui élimine la progressivité des droits et établit des plafonds pour tous les droits;
- Des mesures additionnelles pour éliminer les tarifs et autres droits et impositions, là où cela est possible;
- Des engagements de réductions tarifaires fondés sur les tarifs finals consolidés;
- Un accroissement substantiel de tous les contingents tarifaires en volume;
- L'élimination de la possibilité de recourir au mécanisme de sauvegarde spéciale pour les produits agricoles prévu à l'article 5 de l'Accord sur l'agriculture.

Le Groupe de Cairns note que l'accès aux marchés est un facteur essentiel pour permettre aux pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, de stimuler leur croissance économique pour faciliter le développement rural et

<sup>49</sup> L'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

éliminer la pauvreté. Il importe donc de veiller à ce que les négociations de l'OMC prennent pleinement en compte les conditions et besoins particuliers des pays en développement en ce qui concerne l'accès aux marchés.

Eu égard à cette considération, le Groupe de Cairns propose des dispositions concrètes et opérationnelles concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Il suggère également une plus grande amélioration des possibilités et des conditions d'accès pour les produits agricoles et agroalimentaires qui sont produits et exportés par les pays en développement.

Les dispositions finales devraient assurer aux pays en développement un accès effectif aux marchés pour appuyer leur croissance économique, et leur fournir des instruments appropriés pour les aider à s'adapter au changement et à atténuer l'incidence du processus de réforme, en particulier pour les petits exploitants et ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Ces dispositions devraient prévoir:

- Des réductions plus rapides et plus importantes ou l'élimination des droits sur tous les produits agricoles, y compris les produits à valeur ajoutée, produits dans les pays en développement et exportés par ceux-ci;
- Des règles régissant l'administration des contingents tarifaires qui prévoient de meilleures possibilités pour les exportations des pays en développement;
- Un traitement différencié et des modalités connexes, selon qu'il convient, dans le domaine de l'accès aux marchés;
- Le maintien de la possibilité actuelle pour les pays en développement de recourir au mécanisme de sauvegarde spéciale en vue d'appuyer les efforts de réforme agricole sur le plan intérieur et au niveau international et de faire face à la concurrence des produits subventionnés.

### **6.3.3. La position européenne**

Les Communautés européennes (CE) proposent que la formule adoptée pour les réductions tarifaires soit un engagement quant à la réduction moyenne globale des tarifs consolidés et à une réduction minimale par ligne tarifaire, comme c'était le cas dans le cadre du cycle de l'Uruguay. Elles proposent également que soient mises en œuvre des dispositions appropriées visant à: a) garantir une protection efficace contre l'usurpation de noms pour des produits agricoles et des denrées alimentaires, b) protéger le droit d'utilisation d'indications géographiques ou de dénominations d'origine; et c) garantir la protection du consommateur et une concurrence loyale au moyen de la réglementation de l'étiquetage.

Les CE reconnaissent la nécessité de garantir que tous les membres, et notamment les pays en développement, bénéficient pleinement de l'expansion du commerce mondial. L'essentiel est de mettre en place les conditions d'un accès accru des pays en développement aux marchés, tout en acceptant la nécessité éventuelle, pour les pays en développement les plus fragiles, de conserver une protection afin de

disposer du temps d'adaptation nécessaire. Il convient de souligner que les CE s'engagent à fournir un accès en franchise de droits de douane pour la quasi-totalité des produits provenant des pays les moins avancés, y compris les produits agricoles. Enfin, les CE proposent, outre la libéralisation multilatérale et en vue d'accroître l'accès aux marchés des produits originaires des pays en développement, que les pays développés et les plus nantis des pays en développement accordent des préférences commerciales importantes aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés.

Les CE proposent que soient examinées les possibilités de garantir la stabilité et la prévisibilité de ces préférences commerciales, afin de mettre en place les conditions appropriées d'investissement et de développement des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans les pays en développement. Dans le cadre de sa politique générale visant à promouvoir le développement économique et durable des pays, les CE proposent, enfin, que tous les pays développés intensifient toutes les formes d'assistance en faveur des pays en développement, notamment dans les domaines d'application, en utilisant les accords prévus par l'OMC.

#### **6.3.4. La position américaine**

Les États-Unis estiment que la poursuite d'une réforme efficace du commerce des produits agricoles dépend de la volonté des Membres d'offrir des possibilités d'accès aux marchés non discriminatoires tout en réduisant le soutien ayant des effets de distorsion des échanges, ainsi qu'ils l'ont décrit dans leur proposition concernant une réforme globale à long terme du commerce des produits agricoles<sup>50</sup>. En outre, les États-Unis considèrent que pour atteindre cet objectif il faudra que lors du prochain cycle de négociation sur le commerce des produits agricoles, les Membres arrivent à un accord visant à élargir les possibilités d'accès aux marchés – notamment par le biais de réductions tarifaires et de l'accroissement des contingents – et à empêcher l'adoption de mesures permettant de contourner les engagements en imposant aux importateurs et exportateurs des prescriptions excessivement pesantes.

Les États-Unis considèrent donc que, dans la prochaine phase de libéralisation, les Membres devraient convenir d'améliorer le système des contingents tarifaires, en se fondant sur une approche à quatre volets visant à offrir un accès aux marchés effectif aux fournisseurs et à leur permettre de répondre de manière plus précise aux demandes du marché. Ces améliorations, ainsi que les réformes apportées à la concurrence à l'exportation et au soutien interne entraînant une distorsion des échanges, contribueront à la mise en place d'un système de commerce des produits agricoles plus juste et plus orienté vers le marché.<sup>51</sup>

- Premièrement, les États-Unis proposent que les Membres conviennent d'élaborer des disciplines additionnelles applicables aux contingents tarifaires, grâce auxquelles l'administration des contingents ne se transformera pas en obstacle au commerce ;
- Deuxièmement, les États-Unis proposent que les Membres conviennent de réduire les droits

<sup>50</sup> Pour plus de précisions sur ce point voir le document notifié au Secrétariat de l'OMC sous la référence document G/AG/NG/W/15.

<sup>51</sup> reposant sur les principes définis dans le document G/AG/NG/W/15

contingentaires sur la base de l'évolution passée des taux d'utilisation des contingents - plus le taux d'utilisation a été faible, plus la réduction sera forte ;

- Troisièmement, comme ils l'ont indiqué dans leur proposition générale, les États-Unis proposent que les Membres abaissent les tarifs selon une approche permettant de réduire les disparités entre pays et d'augmenter progressivement les quantités visées par les contingents tarifaires ;
- Quatrièmement, les États-Unis proposent que les Membres conviennent d'un mécanisme de déclenchement automatique qui réduirait les droits contingentaires lorsque le taux d'utilisation des contingents est faible.

Les États-Unis proposent que les Membres s'engagent à poursuivre le processus de réforme lancé durant le Cycle d'Uruguay en passant progressivement à de véritables régimes purement tarifaires et en s'engageant dans l'étape suivante en vue de l'élimination finale des contingents tarifaires transitoires. En conformité avec l'objectif consistant à réduire et à éliminer les disparités entre niveaux tarifaires, telles qu'elles ont été définies dans la proposition générale des États-Unis (document G/AG/NG/W/15) tout en tenant compte de l'intérêt particulier que présente l'amélioration de l'accès pour les pays en développement qui, dans le cadre des arrangements existants en matière de contingents tarifaires, ont un accès aux marchés limité, voire nul, les États-Unis proposent que les Membres conviennent des mesures suivantes:

- Fixer des droits contingentaires en se fondant sur l'utilisation passée des contingents, de sorte que plus cette utilisation a été faible, plus l'abaissement du droit contingentaire sera important;
- Augmenter les quantités visées par les contingents tarifaires sur la base du traitement NPF pour garantir à tous les Membres de vastes possibilités d'accès aux marchés;
- Augmenter substantiellement les quantités visées par les contingents tarifaires; et
- Abaisser substantiellement les droits hors contingent.

### **6.3.5. Les principales formules proposées par les membres reprises à travers certains scénarios**

Les formules présentées par les membres reposent sur principalement quatre types de scénarios : Le scénario Harbinson, le scénario de Cancun, un scénario conservateur et un autre plus ambitieux. Nous les présentons successivement.

#### **6.3.5.1. Le scénario « Harbinson »**

La formule Harbinson, qui appartient à la famille des formules étagées (tiered formula), propose des réductions linéaires par bande tarifaire dont l'impact final est assez proche de celui des formules suisses. Cette formule harmonise également les structures tarifaires mais se révèle plus facilement modulable et lisible qu'une formule suisse « ordinaire » dans la mesure où un simple ajustement des bandes peut modifier profondément les résultats de la formule.

Le scénario d'Harbinson intègre une formule non-linéaire pour les tarifs s'appliquant hors quotas, des

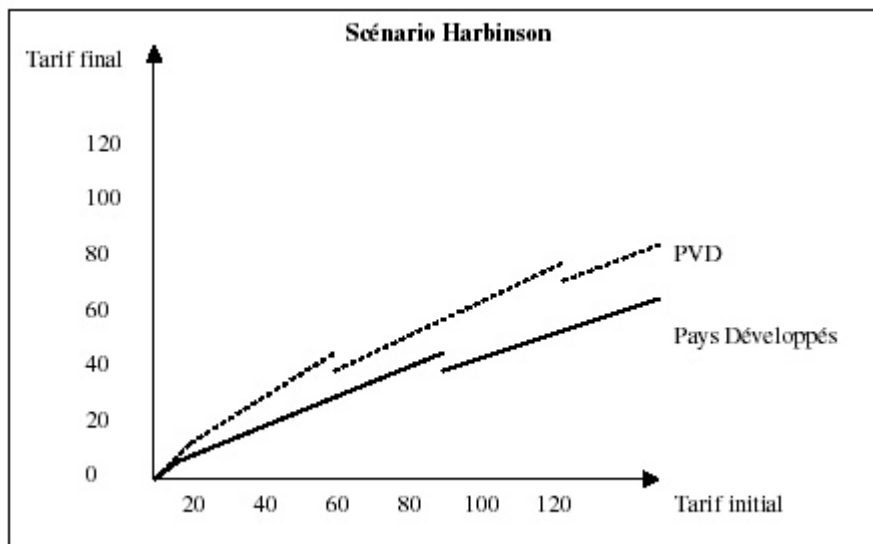
réductions des subventions aux exportations et des subventions internes, et un traitement spécial et différencié pour les pays en voie de développement. Ainsi, les pays développés devront appliquer une formule non-linéaire avec des taux de réduction s'échelonnant de 40% à 90%, réduire de 80% leurs subventions à l'exportation et de 60% leurs subventions internes. Les pays en voie de développement appliqueront des taux de réduction de 25% à 40% sur leurs tarifs, et réduiront leurs subventions à l'exportation et leur soutien interne de respectivement 70% et 20%. Les quotas à l'importation seront augmentés de 20%. Aucun engagement ne concerne les pays les moins avancés. Le scénario d'Harbinson vise à faire la synthèse entre les propositions faites en 2002 par les Etats-Unis (formule harmonisante de type suisse) et la Commission européenne (formule linéaire). Il propose un ensemble d'engagements sur les trois piliers de la négociation agricole. Les PMA ne seraient concernés par aucun de ces engagements. En matière d'accès au marché, le scénario prévoit une réduction des tarifs par bande tarifaire (*tiered formula*) incluant un traitement spécial et différencié. Comme on peut le noter sur le tableau ci-dessous, à chaque intervalle de tarif correspond un coefficient de réduction.

Tableau 7 : Coefficients de réduction associée à la formule Harbinson

Initial	Réduction	Initial (PVD)	Réduction (PVD)
>90%	60%	>120%	40%
[15%-90%]	50%	[60%-120%]	35%
<15%	40%	[20%-60%]	30%
		<20%	25%

Au sujet des seconds et troisième pilier, ce scénario fixe pour les pays développés des objectifs de réduction de 80% pour les subventions à l'exportation et de 60% pour les soutiens internes. Les pays en voie de développement appliqueront à leurs subventions aux exportations et à leurs supports internes des taux de réduction de respectivement 70% et 20%.

Figure 11 : La formule Harbinson : Une réduction tarifaire par étage



Cette proposition a été rejetée par les pays en développement dans la mesure où elle ne prend pas en considération leurs intérêts.

### 6.3.5.2. Le scénario dit « de Cancun »

Sur l'accès au marché, le scénario proposé à Cancun défend l'usage d'une formule de type mixte (« blended formula »). Une formule mixte telle que celle proposée dans le texte de Derbetz permet d'associer formule linéaire et non-linéaire en distinguant les lignes tarifaires les plus sensibles des autres. Linéaire sur les tarifs sensibles, la formule mixte offre une grande souplesse aux Etats membres de l'OMC en leur permettant de préserver certains produits de réductions tarifaires trop importantes et de maintenir en partie leurs crêtes tarifaires, ces dernières s'appliquant généralement aux produits sensibles. Dans la pratique cette formule pourrait accroître les dispersions tarifaires si, comme il est raisonnable de le supposer, les Etats Membres renaient comme produits sensibles les produits les plus taxés. En ce cas, les tarifs des produits faiblement et moyennement taxés seraient fortement réduits alors que les produits fortement taxés seraient peu concernés par ces réductions. La formule mixte aurait alors un effet « dés-harmonisant » comme le souligne Peters et Vanzetti (2004)<sup>52</sup>.

Le texte rejeté ne mentionnait aucun paramètre chiffré de la formule. La moyenne des tarifs sur les produits les plus sensibles devait être réduite à partir d'une formule linéaire, dont le coefficient restait à négocier.

<sup>52</sup> Voir Ralf Peters and David Vanzetti, "Shifting sands: searching for a compromise in the WTO negotiations on agriculture", UNCTAD, 2004.

Un minimum de réduction par ligne tarifaire était également prévu. Cette disposition permettait de maintenir *de facto* les pics tarifaires. La part des produits à ranger dans cette catégorie aurait été négociée ultérieurement. Les PVD auraient pu désigner une liste de produits (*Sensitive Products*) pour lesquels leurs engagements auraient été réduits.

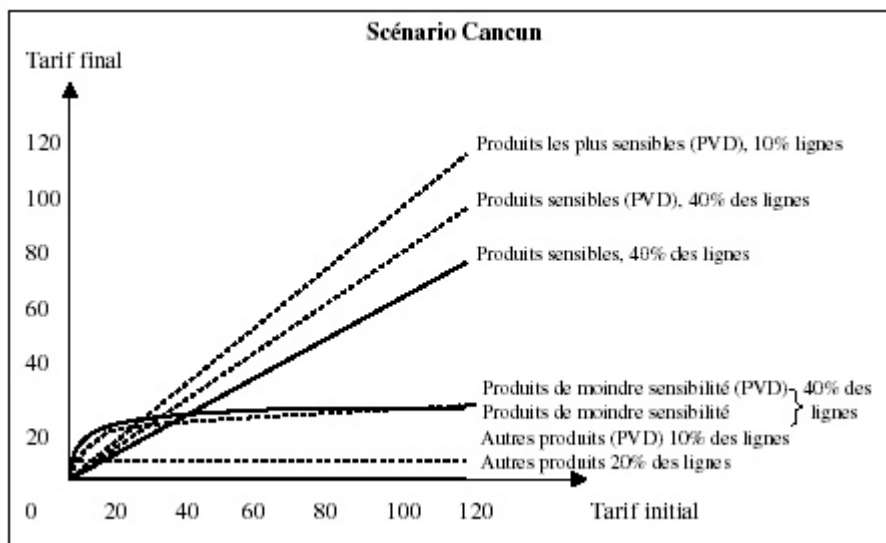
Les produits sensibles, mais moins que ceux de la catégorie précédente, auraient fait l'objet de réductions tarifaires à travers une formule non-linéaire de type suisse, dont le coefficient aurait été décidé au cours de la phase suivante des négociations. Les autres produits n'auraient plus fait l'objet d'aucun prélèvement douanier au terme de l'application de l'accord. Les pays développés devaient s'engager à donner aux PVD un accès détaxé à un certain nombre d'exportations agricoles, dont la liste serait négociée ultérieurement.

La CNUCED dans ses travaux les plus récents<sup>53</sup> s'est proposée de représenter le scénario de Cancun et a retenu pour cela les paramètres suivants :

- Pour les pays développés, réduction linéaire de 36% pour 40% des lignes tarifaires, formule suisse de coefficient 25 pour 40% des lignes, et suppression des tarifs pour les 20% restants.
- Pour les PVD, réduction linéaire de 5% pour 10% des lignes représentant les produits les plus sensibles, de 24% pour 40% des lignes, réduction à partir d'une formule suisse de coefficient 50 pour 40% des lignes et plafonnement à 5% des lignes tarifaires restantes (10% du total des lignes).

### 6.3.5.3. Le scénario « conservateur »

Figure 12 : Représentation du scénario de Cancun

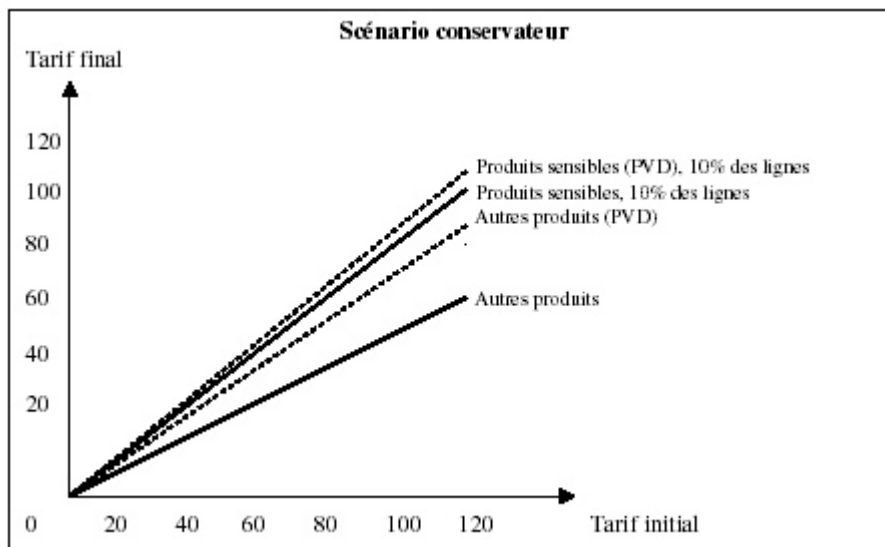


53 Ibid.

Le scénario dit conservateur n'a pas fait l'objet de proposition précise d'un Etat membre. Toutefois, la Commission européenne avait proposé en 2002 un scénario d'inspiration conservatrice, avec une réduction linéaire des tarifs de 36% pour les pays développés et de 24% pour les PVD, reprenant en cela la formule choisie au terme de l'Uruguay Round. Ce Scénario conjecture également une baisse de 15% des tarifs s'appliquant hors la limite des quotas pour les 10% des produits les plus sensibles, de 44.1% pour les produits restants, une baisse de 55% des subventions internes et une diminution de 45% des subventions à l'exportation. La composante TSD est incluse dans ce scénario avec des réductions diminuées d'un tiers pour les PVD et aucun engagement pour les pays les moins avancés. La CNUCED a représenté aussi un scénario conservateur. Il prévoit une baisse de 15% des tarifs pour les 10% des produits les plus sensibles, de 44.1% pour les produits restants. Concernant les seconds et troisième pilier des négociations, la CNUCED retient pour ce scénario des baisses de 55% des subventions internes et de 45% des subventions à l'exportation. La composante TSD est incluse dans ce scénario avec des réductions diminuées d'un tiers pour les PVD et aucun engagement pour les pays les moins avancés. On peut représenter graphiquement le scénario conservateur.

#### 6.3.5.4. Le scénario « ambitieux »

Figure 13 : Représentation du scénario conservateur



Ce scénario reprend l'esprit de la proposition des Etats Unis de 2002 qui suggérait l'application d'une formule suisse prévoyant la suppression de toute forme de subventions (support interne et subventions à

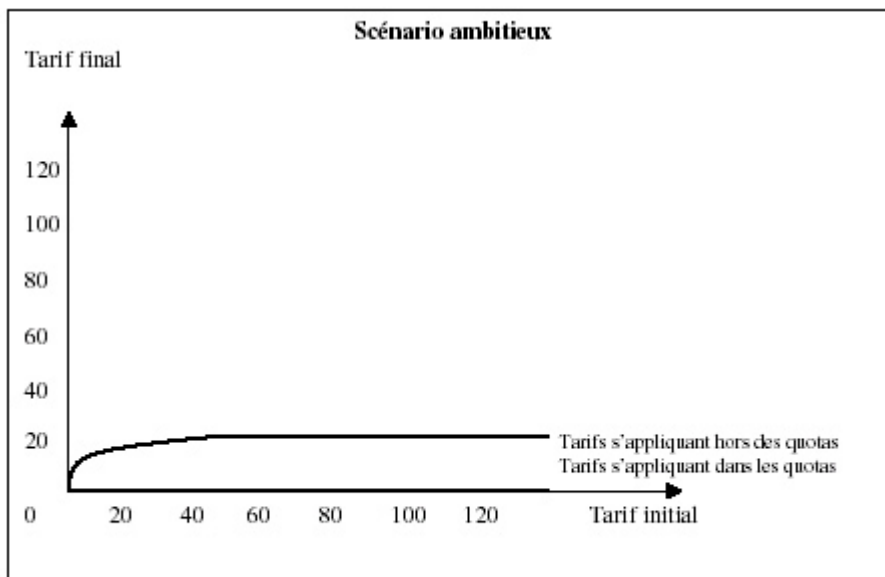
l'exportation) ainsi que des tarifs douaniers sur les volumes inférieurs aux quotas. En dehors de la limite des quotas, qui sera par ailleurs élargie de 20%, une formule suisse de coefficient 25 s'appliquera. Sur les autres piliers, le scénario envisage une suppression de toute forme de subventions (support interne et subventions à l'exportation).

Plus formellement, la formule « ambitieuse » s'écrit :

$$t_1 = \frac{a \times t_0}{a + t_0}$$

avec  $a = 0.25$

Figure 14 : Représentation du scénario ambitieux



Après avoir défini les différentes formules ainsi que leurs principales caractéristiques, il nous est possible, à partir d'une revue de la littérature récente, d'analyser l'impact des différentes formules proposées. Cela nous permettra également de mieux mettre en lumière les effets de ces formules pour le continent africain.

### 6.3.6. Synopsis des différentes formules discutées

Le tableau intitulé « Synopsis des différentes formules » ci-dessous permet de faire une synthèse des caractéristiques mathématiques des différentes formules discutées.

Il n'est pas surprenant de remarquer que les formules linéaires ont été proposées par des pays en développement comme l'Inde ou la Corée (Rép.de). On remarque également que ces formules s'accompagnent systématiquement d'une réduction des pics tarifaires qui pénalisent le plus souvent les pays en développement et diminuent leurs possibilités d'accès aux marchés des pays qui protègent certaines industries (textile, agriculture, sidérurgie...).

Le Japon, Chinese Taipei et les Etats-Unis proposent tous trois des formules non linéaires. La formule américaine pourrait être définie comme une formule mixte à deux phases. Au cours de la première phase (jusqu'à 2010), les membres appliqueraient une formule harmonisante (type suisse) et au cours d'une deuxième phase, de 2010 à 2015, une formule de type linéaire. Lors cette première phase, les tarifs industriels moyens qui s'élèvent aujourd'hui à environ 40% dans les pays en voie de développement seraient égaux à 6.7 %. De surcroît, les pays développés réduiraient leur moyenne des tarifs consolidés de 3.5 % à zéro. (Laird, Fernandez de Cordoba et Vanzetti, 2004) Il convient également de souligner qu'avec cette formule, aucun tarif ne peut excéder la valeur de 8%. La plupart des tarifs dans les pays en voie de développement tomberaient autour de 6% dans la première phase et ensuite serait nul.

La formule japonaise intègre de manière incomplète voire imparfaite le traitement spécial et différencié. En effet, le Japon propose que chaque Membre fixe un niveau cible de la moyenne de ses droits pondérés par les échanges selon une formule qui ne serait pas entièrement réciproque pour les pays en développement. Chaque Membre conserverait une flexibilité quant aux moyens de parvenir à ce niveau cible. On le voit bien, les formules non linéaires ou harmonisantes telles que proposées par le Japon ou les Etats-Unis ne favorisent pas assez l'accès aux marchés pour les pays africains et font peser sur ces pays des contraintes de court terme difficilement soutenables. De surcroît, ces formules sont d'autant peu soutenables à court terme qu'elles ne préjugent en rien, à long terme, d'un accès plus grand pour les pays africains et surtout qu'elles n'intègrent peu, voire pas, de traitement spécial et différencié clairement explicite.

La formule proposée par Chinese Taipei a les mêmes caractéristiques que la proposition japonaise. C'est une formule harmonisante qui a pour incidence générale d'accentuer l'écart entre le taux de droit initial et le taux de droit final à mesure que le taux de droit initial augmente, ce qui signifie que les réductions les plus fortes concernent les taux de droits élevés. Cette formule harmonisante a une action plus forte sur les tarifs élevés que sur les tarifs faibles et a un impact très élevé pour traiter les crêtes tarifaires, limiter la dispersion des tarifs d'un pays et homogénéiser les structures tarifaires des Etats membres. La proposition de Chinese Taipei intègre un traitement spécial et différencié afin de limiter des engagements contraignants pour les pays en développement que ce type de formule induit.

Les formules proposées par la Chine et le Secrétariat de l'OMC<sup>54</sup> sont de type non linéaire mais intègrent explicitement un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et en transition. En effet, ces formules prévoient toutes deux que *'les pays en développement Membres pourront prendre leurs engagements de réduction selon le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale'*.

La formule proposée par les Communautés européennes (CE) fait partie des formules linéaires dépendantes des droits, mais un ajustement lui a été appliqué qui lui donne les propriétés d'une fonction linéaire par paliers. La formule est appliquée à un ensemble de fourchettes de droits et les réductions des taux de droits dépendent des limites supérieure et inférieure de chaque fourchette. Cette formule s'attaque également aux pics tarifaires. L'Union européenne propose que tous les Membres conviennent de réductions plus importantes pour les textiles, les vêtements et les chaussures, en vue de ramener les droits sur ces produits à l'intérieur d'une fourchette commune étroite aussi proche de zéro que possible. Ces produits présentent un intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

<sup>54</sup> La formule proposée par le Secrétariat de l'OMC concerne l'accès aux marchés pour les produits agricoles.

**Tableau 8 : SYNOPSIS DES DIFFERENTES FORMULES (NAMA+Agriculture)**

Type	Coréenne	Simple mix	Libéralisation totale	OMC	Proposition européenne	Proposition japonaise	Proposition Chinese Taipei	Proposition américaine	Proposition indienne	Proposition chinoise
Linéaire	*	*						*	*	
Linéaire + Linéaire sur les pics tarifaires (coefficient élevé)										
Linéaire avec une exemption sur les pics tarifaires										
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires		*								
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires+ TSD										
Elimination des pics tarifaires	*	*			*				*	
Libéralisation totale			*							
Non Linéaire		*		*		*	*	*		*
Non Linéaire + TSD				*		*	*			*
Semi-Linéaire + Elimination sur les pics tarifaires					*					
Linéaire + TSD + Elimination sur les pics tarifaires									*	

## VII. QUEL EST L'IMPACT DES DIFFERENTES FORMULES DE REDUCTION TARIFAIRE SUR LES ECONOMIES AFRICAINES ?

L'objectif de cette section est de mener une revue des études d'impact effectuées durant les dernières années afin de mesurer la capacité des différentes formules à prendre en considération les préoccupations des pays africains.

Au cours de ces dernières années, les modèles d'équilibre général<sup>55</sup> ont été enrichis et affinés, permettant de simuler l'impact des formules proposées sur les différents ensembles régionaux. Par ailleurs, ces modèles ont été affinés à travers le relâchement de certaines hypothèses du modèle de base par le biais de l'introduction de la concurrence imparfaite (Mage, 2003).

Diverses études ont été réalisées pour mesurer l'impact de différents scénarios sur les pays africains dans le domaine des produits agricoles et non-agricoles, parmi lesquelles celles de Laird, Fernandez et Vanzetti (2003), Fernandez, Laird et Vanzetti (2004), Fontagné, Guérin et Jean (2003) et Bchir, Fontagné et Jean (2004). Dans cette section, nous essayons de mesurer l'impact de différents scénarios de réduction tarifaire sur l'Afrique. Pour ce faire, nous distinguons l'Afrique sub-saharienne de l'Afrique du Nord dans la mesure où les résultats pour ces deux ensembles ne convergent pas continuellement.

### 7.1. EVALUATION DES DIFFERENTS SCENARIOS DE REDUCTION DES TARIFS INDUSTRIELS

Quels sont les intérêts de l'Afrique dans la négociation actuelle sur l'accès aux marchés non-agricoles ? Compte tenu de la fragilité du tissu industriel africain et des déséquilibres publics et extérieurs existants dans nombre de pays de la région, la question est d'importance. Trois types de critères peuvent être retenus pour analyser l'impact d'une formule : l'impact sur le bien-être et le produit intérieur, la variation des ressources fiscales et celle du solde de la balance commerciale. La création de bien-être constitue l'objectif le plus attendu de toute politique macro-économique. Que le surplus soit le plus grand pour le consommateur ou pour le producteur, l'essentiel est ici que les négociations génèrent un surplus net. La prise en compte de l'évolution des ressources fiscales est aussi déterminante dans l'analyse des scénarios, en premier lieu parce que nombre des pays africains connaissent des crises budgétaires récurrentes, et parce qu'ensuite une baisse des ressources publiques porterait nécessairement atteinte à l'efficacité des politiques publiques. Rappelons que pour certains Etats, notamment de l'Afrique subsaharienne, les recettes douanières constituent une fraction significative des prélèvements obligatoires<sup>56</sup>. Des réductions drastiques de ressources paraissent d'autant moins soutenables que la mise en place des accords devrait

<sup>55</sup> Pour un développement récent sur les modèles d'équilibre général appliqués à la politique commerciale, voir S.Mage « Trade applied general equilibrium models : recents developments », cahiers de recherche EURISCO, 2003-05.

<sup>56</sup> CEA, Rapport Economique 2004, Addis Ababa, Ethiopie.

générer un coût d'ajustement social et économique important. Enfin la maîtrise des équilibres extérieurs est un objectif traditionnel de la politique économique. Compte tenu des déséquilibres structurels majeurs de certains pays de la région les négociations commerciales actuelles ne doivent pas aggraver plus encore le solde des balances commerciales africaines.

### 7.1.1. L'impact sur l'Afrique subsaharienne

Les simulations des différents scénarios, dont nous présentons le détail en annexe, révèlent que l'Afrique subsaharienne a, au mieux, un bénéfice limité à retirer des négociations. Mesuré en terme de bien-être, le gain maximal serait de seulement 0.5%. La perte générée par l'application d'un scénario libéral pourrait s'élever à 1.2%. Le PIB connaît une évolution encore plus défavorable avec dans le meilleur des cas (formule indienne, de type linéaire) une stagnation, et dans les autres cas (scénarios UE, EU, Corée, OMC, Chine, divers Girard) des baisses s'échelonnant de -0.6% à -2.6%. De même, quel que soit le scénario considéré, en dehors du cas particulier de la formule Girard 1 avec traitement spécial et différencié, les importations croissent à un rythme supérieur ou égal à celui des exportations. Enfin, les recettes douanières diminuent dans des proportions parfois importantes (baisse de 71% avec le scénario américain).

Pour apprécier l'intérêt d'une formule par rapport à une autre, il est nécessaire au préalable de déterminer une base de comparaison. Considérons pour ce faire deux indices synthétiques. Le premier reflèterait la création de valeur ajoutée et l'impact sur la balance commerciale, en somme l'impact commercial pur<sup>57</sup>. Le second, construit selon la même méthode, retracerait la création de valeur ajoutée, la croissance du PIB, l'impact sur la balance commerciale et sur les recettes douanières et présenterait une image plus large des implications macroéconomiques des différents scénarios.

L'application de ces indices sur les résultats de l'étude de Bchir, Fontagné et Jean (2004)<sup>58</sup> montre que l'Afrique subsaharienne ne doit pas escompter de résultats favorables des négociations tant pour son bien-être que pour le solde de sa balance commerciale. Seul le scénario non-linéaire avec TSD (Girard 1 Nord seulement, valeur de l'indice 1, 1.97) devrait avoir un effet favorable sur le solde commercial sans affecter négativement le bien-être de la région. En effet les résultats des simulations de ce scénario indiquent une stabilité du bien-être, alors qu'il y a perte de bien-être dans les autres scénarios, et une évolution favorable des exportations (+2.2%) par rapport aux importations (-0.2%), les simulations des autres scénarios prévoyant une hausse des importations supérieures à celles des exportations. Le scénario d'élimination des pics tarifaires fait aussi partie des scénarios les moins défavorables car il conduit à une dégradation limitée du bien-être (-0.2%) et du solde commercial. Les autres formules non-linéaires et sans TSD, ainsi que le scénario de libéralisation totale, dont les valeurs indicielles sont toujours négatives, offrent des perspectives défavorables pour l'Afrique subsaharienne avec des baisses de bien-être s'échelonnant de -0.4% à -1.2%, et une dégradation systématique des comptes extérieurs.

<sup>57</sup> Moyenne des deux variables normalisées par rapport à la moyenne – pour le détail du calcul voir l'annexe 1.

<sup>58</sup> Mohamed Hedi Bchir, Lionel Fontagné and Sébastien Jean, 2004. "Market access in non-agricultural goods: what is at stake in the development round?", CEPII.

Le scénario de libéralisation complète (*valeur de l'indice -2.05*) est ici le pire des scénarios. En effet, la perte de bien-être (-1.2%) et la dégradation des comptes extérieurs (exportations +11.1% contre une hausse des importations de 15.7%) est la plus forte de toutes celles observées. Paradoxalement, les pays de l'Afrique subsaharienne semblent moins souffrir de l'application de formule harmonisante à fort coefficient (scénario Girard 2, valeur de l'indice -0.24) qu'à faible coefficient (Scénario Girard 0.65, valeur de l'indice -0.67), avec des pertes de bien-être plus limitées dans le premier cas que dans le deuxième (-0.4% contre -0.7%) et un impact commercial analogue. Il faut cependant souligner que cette étude ne donne pas d'indications quant à l'évolution des revenus fiscaux d'origine douanière. Il est vraisemblable que cette évolution soit très défavorable après application de la formule non-linéaire à fort coefficient ou de la formule de libéralisation complète, renforçant indirectement l'intérêt des pays de l'Afrique subsaharienne pour les scénarios alternatifs.

Les formules chinoises, coréennes et américaines – pourtant de nature très différente - offrent un avantage comparable en matière de performance commerciale pure pour les pays de l'Afrique subsaharienne (valeurs de l'indice 1, 0.57) (Fernandez, Laird et Vanzetti (2004)<sup>3</sup>). Pour ces trois scénarios, l'impact sur le bien-être est identique (+0.2%) et exportations et importations augmentent à un rythme égal. Il faut souligner toutefois que l'indice 1 ne reflète pas les différences en terme de hausse des exportations ; des trois scénarios, le scénario américain est le plus efficace à ce niveau avec une hausse des exportations de 10.1%. Les formules de l'Union européenne et de l'OMC sont nettement plus pénalisantes (valeurs de l'indice 1 de -0.58 et -0.48) dans la mesure où elles affectent négativement le solde de la balance commerciale sans offrir de gains de bien-être substantiellement supérieurs.

L'introduction des paramètres PIB et ressources douanières, grâce au second indice, modifie considérablement cette perspective. La formule indienne, linéaire, plafonnée avec TSD, et dans une moindre mesure la formule coréenne, de type semi-linéaire, offrent un net avantage. Outre le fait qu'elles ont un impact limité sur le PIB, elles préservent également les ressources fiscales des pays africains. A l'inverse, la formule américaine, proche d'un scénario de pleine libéralisation, s'avère la plus néfaste dans la mesure où elle conduit à une baisse sensible du niveau du PIB (-2.6%) et un effondrement des ressources fiscales d'origine douanière (-71%). Globalement, les formules non-linéaires (harmonisantes) semblent plus défavorables aux pays de l'Afrique subsaharienne dans cette étude. Il ressort en effet du classement indiciel que deux des formules présentant des résultats favorables, les formules coréenne (*valeur de l'indice2, -0.42*) et indienne (*valeur de l'indice2, -0.48*), sont de type linéaire et semi-linéaire. L'écart indiciel est très sensible entre ces deux formules et les quatre autres analysées (valeur de l'indice 2 s'échelonnant de -2.07 à -3.01), sont toutes harmonisantes (formules non-linéaires dans les cas de la Chine, OMC et des Etats-Unis, et formule européenne semi-linéaire de type « compresseur »). Une lecture plus détaillée des résultats associés à ces derniers scénarios révèle que ceux-ci ont un impact marqué sur les recettes fiscales d'origine douanière (de -46% à -71%), la création de valeur ajoutée (baisse du PIB de -0.6% à -2.6%) et souvent aussi sur les comptes extérieurs, avec dans le cas des scénarios OMC et UE une croissance des importations supérieure de plus de 3% à celle des exportations.

Dans leur ensemble, les simulations révèlent que les scénarios non-linéaires présentent un risque certain pour l'Afrique subsaharienne : baisse considérable des ressources fiscales d'origine douanière (jusqu'à -71% avec le scénario américain), choc négatif en terme de bien-être (-1.2%, scénario de libéralisation totale) et de production intérieure (-2.6% scénario américain), et une dégradation des comptes extérieurs (croissance des importations supérieures de 4.1% à celles des exportations dans le scénario OMC). Bien plus qu'un simple coût d'ajustement, il s'agit là d'un choc structurel qui pourrait affecter profondément les économies et les puissances publiques de la région. Quelques scénarios de type linéaire ou semi-linéaire offrent cependant des perspectives plus favorables.

De cette étude, il apparaît nécessaire de recommander aux pays africains l'option pour des formules linéaires qui leur sont nettement favorables. Ces formules doivent également prendre en considération un traitement spécial et différencié afin de répondre aux différences en matière de développement. D'un autre côté, les pays africains devraient exiger que les pays développés appliquent des formules non-linéaires afin de réduire les pics tarifaires et la progressivité des droits de douane.

### **7.1.2. L'impact sur l'Afrique du Nord**

Les résultats des simulations pour l'Afrique du Nord contrastent avec ceux de l'Afrique subsaharienne ; ils sont également présentés en annexe. Les gains en terme de bien-être sont nettement plus conséquents, s'échelonnant de 0.5% à 1.1% alors que la fourchette va de 0.2% à 0.5% pour l'Afrique subsaharienne. L'Afrique du Nord devrait également profiter de la libéralisation en terme de produit intérieur, avec un impact favorable quel que soit le scénario considéré et des hausses de produit intérieur de 0.6% à 1.2%. En revanche, la libéralisation devrait se traduire, comme pour l'Afrique subsaharienne, par une dégradation sensible des ressources fiscales d'origine douanière. Toutefois, il faut souligner que le TSD et la hausse de l'activité attendue de la libéralisation commerciale pourrait limiter cette évolution, comme le révèlent les simulations faites sur le scénario indien (baisse des ressources fiscales douanières de 3%). Sur le front commercial, la situation est plus nuancée avec selon les scénarios des gains ou des pertes, parfois importantes ; dans le cas du scénario « élimination des pics » l'Afrique du Nord devrait connaître une amélioration significative de son solde commercial avec des hausses des exportations de 32.7% contre 17.9% pour les importations. Dans tous les cas, le contraste avec l'Afrique subsaharienne est saisissant pour ce qui concerne la hausse des exportations, qui s'échelonne dans le cas du Maghreb entre -7.9% et 41.3% et entre 2.1% et 11.1% pour l'Afrique subsaharienne.

Une analyse de l'impact commercial pur (hors effet sur le PNB et sur les recettes fiscales) à partir de l'indice 1 appliqué à d'autres scénarios révèle l'intérêt de l'Afrique du Nord pour une formule non-linéaire, en particulier avec TSD. Dans ce cas, la région tire pleinement bénéfice de la libéralisation avec une hausse du bien-être de 1.1%, sans que le solde de sa balance commerciale en soit affecté. Les autres scénarios impliquent un gain en terme de bien-être moindre (de 0.5% à 0.9% pour les formules américaine, coréenne et indienne) et/ou une dégradation des comptes extérieurs sensibles (hausse des

importations supérieures de plus de 5.7% à celles des exportations dans le cas des scénarios de l'OMC et des Etats-Unis).

Comme pour le cas de l'Afrique subsaharienne, la prise en compte de l'impact des scénarios sur le PIB et sur les ressources fiscales via l'indice 2 redonne la primauté aux formules linéaires telle que la formule indienne. Cette dernière offre le meilleur compromis croissance/préservation des ressources fiscales et des comptes extérieurs, avec un gain de bien-être de 0.7%, une croissance des importations légèrement supérieures à celles des exportations et une baisse non significative des ressources douanières (-3%). Il faut souligner que les formules chinoises et coréennes permettent d'envisager des résultats assez proches (valeurs de l'indice 2 de 1.31 et 1.30) de ceux de la formule indienne (valeur de l'indice 2 de 1.48). Les formules harmonisantes, qui conduisent à une réduction plus forte sur les hauts tarifs et éliminent une grande partie des pics tarifaires, dans leur ensemble semblent moins attractives pour l'Afrique du Nord en dehors des cas intégrant une forte composante TSD comme celui de la formule chinoise. Ainsi les formules de l'OMC, des Etats Unis et de l'Union européenne, --cette dernière harmonisant les tarifs par palier, se référer à la section 6. pour les détails de cette formule--, ont une valeur indicielle se situant entre -1.1 et 0.32, reflétant leur impact négatif sur les recettes douanières (baisse de -31% à -65%) et/ou leurs conséquences commerciales défavorables.

Certaines simulations<sup>59</sup> pour l'Afrique du Nord présentent une situation bien différente de celle de l'Afrique subsaharienne. En effet, la région devrait bénéficier d'une hausse significative du bien-être en dehors du scénario de libéralisation complète (gains de 0.1% à 0.8% contre -0.7% à 0% pour l'Afrique subsaharienne), et d'une nette amélioration de ses comptes extérieurs, en dehors du dernier scénario (croissance des exportations supérieure ou égale à celle des importations). Les résultats de la simulation de ce scénario (Girard 1 Nord seulement) sont paradoxaux dans la mesure où ils sont nettement moins favorables que ceux issus de l'application de la même formule sans TSD (Girard 1).

Une simple approche déductive permet d'identifier le premier scénario comme étant le plus favorable. La complète libéralisation serait profitable en terme de balance commerciale (croissance des exportations de 41.3% pour une hausse des importations de 31.6%) mais défavorable au bien-être de la région (-0.4%). Le scénario Girard 1 avec TSD générerait une légère hausse de bien-être (+0.1%), mais serait défavorable sur le plan commercial. Enfin les autres formules linéaires (Girard 0.65, 1 et 2) présentent des résultats favorables en terme de création de bien-être (échelonnés entre 0.2% et 0.6%) mais sont neutres sur le plan commercial. Finalement, l'élimination des pics est le seul scénario qui permette d'envisager une hausse de bien-être, la plus importante observée de toutes les simulations (+0.8%), et un impact commercial nettement favorable (hausse des exportations de 32.7% pour une hausse des importations de 17.9%).

Cette analyse est confortée par le calcul de l'indice synthétique de performance commerciale pure (indice 1) qui met en évidence le moindre intérêt que présentent les formules non-linéaires ou de libéralisation

<sup>59</sup> Ibid.

complète par rapport aux résultats du premier scénario. Ainsi, le scénario d'éliminations des pics (*valeur de l'indice de 1.97*) et dans une moindre mesure celui dénommé Girard 2 (*valeur de l'indice de 0.98*) se détachent nettement des autres scénarios dont les valeurs de l'indice associé sont toujours négatives. Ces différences s'expliquent par le fait que seuls les scénarios Girard 2 et élimination des pics permettent d'envisager des gains de bien-être supérieurs à 0.5% et, dans le cas du scénario d'éliminations des pics, des gains commerciaux importants (croissance des exportations de 32.7% contre une hausse des importations de 17.9% seulement).

Il ressort de cette revue de la littérature que les scénarios linéaires sont favorables aux pays d'Afrique du Nord. Le gain pour cette région, plus important que celui de l'Afrique sub-saharienne, trouve son explication dans le degré de son développement industriel plus avancé.

### **7.1.3. Les leçons de ces études pour le continent africain**

Il ressort de l'examen de ces études des tendances communes :

- L'Afrique subsaharienne ne tirera du processus de négociation en cours, dans les meilleurs des scénarios, qu'un gain limité. Si un scénario de libéralisation complète « à l'Américaine » était retenu, les conséquences pourraient être insoutenables pour la région, tant du point de vue fiscal que commercial. Ceci signifie que les structures industrielles en Afrique demeurent encore fragiles et ne peuvent par conséquent supporter une concurrence importante de la part des pays développés.
- En second lieu, l'Afrique subsaharienne tirerait un plus grand profit de l'application d'une formule linéaire avec TSD et élimination des pics tarifaires. Une formule semi-linéaire pourrait également servir la région. Les formules non-linéaires (harmonisantes) seraient d'autant plus néfastes qu'elle n'intégreraient pas de TSD. Plus la composante TSD est forte, plus les intérêts de l'Afrique subsaharienne sont préservés.
- L'Afrique du Nord tirerait également un bénéfice plus important d'une formule linéaire. Ce bénéfice dépasse celui de l'Afrique au Sud du Sahara du fait du degré de développement industriel. Il faut également souligner le bénéfice que tirerait la région de la suppression des pics tarifaires. Leur disparition entraînerait une hausse des exportations de 32.7% suite à leur disparition, pour une hausse des importations de 17.9% seulement.

**Tableau 9 : Analyse des simulations réalisées par la CNUCED et le CEP II sur les différents scénarios pour l'Afrique subsaharienne à partir des indices 1 et 2.**

<b>CNUCED, Santiago de Cordoba, Sam Laird and David Vanzetti, 2004</b>					<b>AFRIQUE SUSAHARIENNE</b>		
Scénario	Type de scénario	Bien-être	PNB	Exportations	Importations	Recettes douanières	Indice 1
Corée	Semi-linéaire	0.2%	-0.6%	2.9%	2.9%	-19.0%	0.57
Chine	Non-linéaire avec SDT	0.2%	-1.8%	8.5%	8.5%	-56.0%	0.57
Etats Unis	Non-linéaire	0.2%	-2.6%	10.1%	10.1%	-71.0%	0.57
Inde	Linéaire, SDT et plafonnement des pics.	0.4%	0.2%	2.8%	5.2%	-23.0%	0.03
OMC	Non-linéaire avec SDT	0.5%	-0.6%	4.7%	8.8%	-46.0%	-0.48
EU	Semi-linéaire avec plafonnement des pics	0.3%	-1.6%	3.5%	6.6%	-46.0%	-0.58
							Indice 2
Corée	Semi-linéaire	0.2%	-0.6%	2.9%	2.9%	-19.0%	-0.42
Inde	Linéaire, SDT et plafonnement des pics.	0.4%	0.2%	2.8%	5.2%	-23.0%	-0.48
OMC	Non-linéaire avec SDT	0.5%	-0.6%	4.7%	8.8%	-46.0%	-2.07
Chine	Non-linéaire avec SDT	0.2%	-1.8%	8.5%	8.5%	-56.0%	-2.10
EU	Semi-linéaire avec plafonnement des pics	0.3%	-1.6%	3.5%	6.6%	-46.0%	-2.89
Etats Unis	Non-linéaire	0.2%	-2.6%	10.1%	10.1%	-71.0%	-3.01
<b>CEPII, Mohamed Hedi Bchir, Lionel Fontagné and Sébastien Jean, 2004</b>					<b>AFRIQUE SUSAHARIENNE</b>		
Scénario	Type de scénario	Bien-être	PNB	Exportations	Importations	Recettes douanières	Indice 1
Girard 1 Nord seulement	Non-linéaire, coefficient moyen, SDT	0.0%	na	2.1%	-0.2%	na	1.97
Elimination des pics	Elimination des pics	-0.2%	na	5.6%	5.8%	na	0.98
Girard 2	Non-linéaire, coefficient fort	-0.4%	na	4.3%	7.3%	na	-0.24
Girard 1	Non-linéaire, coefficient moyen	-0.6%	na	6.0%	9.0%	na	-0.52
Girard 0.65	Non-linéaire, coefficient faible	-0.7%	na	7.3%	10.2%	na	-0.67
Liberalisation complète	Liberalisation complète	-1.2%	na	11.1%	15.7%	na	-2.05

Tableau 10 : Analyse des simulations réalisées par la CNUCED et le CEPII sur les différents scénarios pour l'Afrique du Nord à partir des indices 1 et 2.

CNUCED, Santiago de Cordoba, Sam Laird and David Vanzetti, 2004					AFRIQUE DU NORD		
Scénario	Type de scénario	Bien-être	PNB	Exportations	Importations	Recettes douanières	Indice 1
Chine	Non-linéaire avec SDT	1.1%	0.9%	15.1%	15.1%	-35.0%	1.34
Etats Unis	Non-linéaire	0.9%	0.7%	21.7%	21.7%	-65.0%	1.15
Corée	Semi-linéaire	0.5%	0.7%	3.0%	3.0%	-3.0%	0.61
Inde	Linéaire, SDT et plafonnement des pics.	0.7%	1.1%	2.2%	4.0%	-3.0%	0.35
OMC	Non-linéaire avec SDT	1.1%	1.2%	8.6%	14.3%	-31.0%	-0.10
EU	Semi-linéaire avec plafonnement des pics	1.1%	0.6%	9.5%	17.3%	-40.0%	-0.59
							Indice 2
Inde	Linéaire, SDT et plafonnement des pics.	0.7%	1.1%	2.2%	4.0%	-3.0%	1.48
Chine	Non-linéaire avec SDT	1.1%	0.9%	15.1%	15.1%	-35.0%	1.31
Corée	Semi-linéaire	0.5%	0.7%	3.0%	3.0%	-3.0%	1.30
OMC	Non-linéaire avec SDT	1.1%	1.2%	8.6%	14.3%	-31.0%	0.32
Etats Unis	Non-linéaire	0.9%	0.7%	21.7%	21.7%	-65.0%	0.02
EU	Semi-linéaire avec plafonnement des pics	1.1%	0.6%	9.5%	17.3%	-40.0%	-1.10
CEPII, Mohamed Hedi Bchir, Lionel Fontagné and Sébastien Jean, 2004					AFRIQUE DU NORD		
Scénario	Type de scénario	Bien-être	PNB	Exportations	Importations	Recettes douanières	Indice 1
Elimination des pics	Elimination des pics	0.8%		32.7%	17.9%		1.97
Girard 2	Non-linéaire, coefficient fort	0.6%		15.6%	15.9%		0.98
Girard 1	Non-linéaire, coefficient moyen	0.4%		18.1%	18.3%		-0.24
Girard 0.65	Non-linéaire, coefficient faible	0.2%		20.1%	20.1%		-0.52
Liberalisation complète	Liberalisation complète	-0.4%		41.3%	31.6%		-0.67
Girard 1 Nord seulement	Non-linéaire, coefficient moyen, SDT	0.1%		-7.9%	-0.5%		-2.05

Sources : Calculs des auteurs

## 7.2. EVALUATION DES DIFFERENTS SCENARIOS DE REDUCTION DES TARIFS AGRICOLES

Cette section analyse l'impact de divers scénarios de libéralisation des échanges agricoles présentés dans diverses études<sup>60</sup>. Les schémas les plus favorables ainsi que les plus probables pour l'Afrique sont mis en lumière. Dans un premier point, nous analysons les impacts des différents scénarios sur l'Afrique subsaharienne, puis, dans un deuxième point, nous examinons les résultats des simulations pour l'Afrique du Nord.

### 7.2.1. L'impact sur l'Afrique subsaharienne

Nous analysons l'impact des différents scénarios en examinant les effets sur le PIB, les recettes tarifaires et la balance commerciale. Nous nous intéressons également à la structure et à la nature des échanges commerciaux. L'agriculture constitue l'un des principaux secteurs d'activité économique pour l'Afrique subsaharienne et sa contribution au PIB et au bien être est cruciale pour cette région<sup>61</sup>. Le secteur agricole se trouve par ailleurs aujourd'hui confronté à d'importantes modifications structurelles avec notamment la refonte de la Politique Agricole Commune (PAC) européenne et les réformes actuellement négociées au niveau multilatéral au sein de l'Organisation Mondiale du commerce. Dès lors, nous analyserons en détail, l'impact des simulations sur ce secteur d'activité.

#### 7.2.1.1. Impact en terme de bien être et effet sur le PIB

Malgré les disparités importantes entre les données analysées qui rendent les comparaisons délicates, il apparaît nettement, qu'en terme de bien être, les scénarios les plus favorables aux pays africains sont ceux d'une libéralisation totale. On constate, en effet, que selon chaque étude, les scénarios qui donnent les meilleurs résultats pour l'Afrique sub-saharienne sont les plus ambitieux, en terme de démantèlement de mesures aux frontières (pilier 1 de l'accès au marché).

Une libéralisation des échanges moins ambitieuse au niveau multilatéral a des effets négatifs sur l'Afrique, même si elle introduit une composante de Traitement spécifique et différencié. (Bouët, Bureau, Decreux et Jean, 2003 ; Laird, Cernat et Turrini, 2003)

La suppression des subventions aux exportations est aussi un élément qui a des conséquences négatives en terme de bien être (Laird, Cernat et Turrini ; 2003). Cette orientation est due aux effets de court terme à la hausse sur les prix des biens alimentaires importés, ainsi qu'à la baisse des prix sur les marchés européens, dont les exportateurs africains dépendent fortement. Ces résultats sont également confirmés par d'autres études. La diminution du bien être est le résultat d'une forte dépendance des pays africains vis-à-vis des produits importés, particulièrement les produits tempérés.

<sup>60</sup> Les résultats élaborés par quatre travaux différents sont examinés dans cette section. Il s'agit de Laird, Cernat et Turrini (2003), Bouët, Bureau, Decreux et Jean (2003), Peters et Vanzetti (2004) et enfin Ben Hammouda et Osakwe (2004)

<sup>61</sup> En tout, quatorze scénarios de libéralisation agricole sont présentés. Nous essayons dans ce qui suit de dégager les principaux résultats de ces simulations pour l'Afrique. Nous montrons que la plupart des résultats confirment le dilemme actuellement rencontré par l'Afrique en matière de libéralisation des échanges agricoles : trouver un équilibre entre les différentes contraintes suivantes :

- Améliorer leur accès aux marchés étrangers tout en préservant leurs marges préférentielles
- Libéraliser l'accès à leurs propres marchés et obtenir des gains significatifs en terme de bien être social, particulièrement dans des pays où du fait de la pauvreté, une part significative du panier du consommateur est constituée de biens alimentaires
- Préserver leurs revenus tarifaires agricoles, dans un contexte où les revenus fiscaux sont généralement faibles et peu diversifiés.
- Préserver des marges de manœuvres pour les politiques de développement agricole (« policy space »)

### 7.2.1.2. Impact sur les recettes tarifaires

La plus grande partie des scénarios analysés indiquent une baisse des revenus tarifaires pour les gouvernements, ceci est naturellement expliqué par la baisse des tarifs douaniers<sup>62</sup>. Certains scénarios montrent une évolution légèrement positive des revenus tarifaires pour les PMA dans le cas où ces pays seraient exemptés de toute réduction. A l'inverse, une réduction importante ou totale de la protection tarifaire dans les pays africains, conduit logiquement à un abaissement significatif de ces revenus.

### 7.2.1.3. Impact sur les échanges commerciaux

Toutes les études analysées indiquent, logiquement, que pour l'Afrique subsaharienne, le niveau des exportations croît avec l'importance du degré de la libéralisation. Plus ce degré est élevé, plus l'augmentation des exportations sera conséquente. Ces études mettent de surcroît en évidence que les exportations augmentent avec le traitement spécial et différencié.

De même, les études montrent que le niveau des importations connaît une évolution parallèle, quoique inférieure à celle des exportations en présence de traitement spécial et différencié. A l'inverse, les projections qui ne prennent pas en compte ce traitement spécial et différencié (UNECA, 2004) montrent que pour l'Afrique subsaharienne, les importations tendent à croître plus rapidement que les exportations lorsque la libéralisation est plus ambitieuse. Un tel scénario laisserait donc présager une aggravation du déficit commercial agricole de l'Afrique subsaharienne et donc une dépendance encore plus forte ainsi qu'une détérioration de la situation de la dette extérieure en l'absence d'un traitement spécial et différencié.

### 7.2.1.4. Impact par produits

L'analyse des différents scénarios montre que les augmentations des échanges en volume sont les plus positives pour l'Afrique<sup>63</sup> pour les fruits et légumes, produits laitiers et les viandes. Les huiles végétales devraient aussi connaître une forte augmentation du revenu de leurs exportations même si les volumes changent peu, d'après les projections de Peters et Vanzetti (2004). D'autres études montrent une croissance dans la production des céréales et des grains. Donc, en général, la libéralisation des marchés agricoles a comme conséquence une croissance de la production des produits fortement subventionnés par les pays de l'OCDE.

En terme de prix, les études<sup>64</sup> montrent une évolution positive des cours des produits suivants (par ordre décroissant) : produits laitiers, riz et autres céréales, fibres végétales, huiles végétales, sucre, et viandes<sup>65</sup>. Il s'agit des produits les plus subventionnés. Ces augmentations des cours varient fortement selon les scénarios. En effet, les scénarios de libéralisation simultanée des trois piliers offrent les augmentations les plus significatives.

<sup>62</sup> L'agriculture tient une place capitale dans les échanges africains, de nombreux pays étant fortement dépendant de l'agriculture soit dans leurs revenus d'exportation, soit pour des raisons de sécurité alimentaire

<sup>63</sup> On pourrait cependant concevoir qu'en cas d'élasticité de la demande par rapport au prix très élevée, une baisse des tarifs induisent une certaine augmentation des revenus tarifaires, par le biais d'une forte augmentation de la consommation. Ceci ne semble pas être le cas dans les scénarios présentés.

<sup>64</sup> Vanzetti & Peters, UNCTAD 2004. Ces augmentations concernent les PMA, pays du groupe CAIRNS et autres pays en développement.

<sup>65</sup> Références citées

En définitive, les différentes études montrent que les scénarios les plus ambitieux offrent les perspectives les plus intéressantes pour les pays africains. Ces résultats expliquent certainement la position de ces pays lors des négociations multilatérales et leur option pour des réformes substantielles dans le domaine agricole.

### **7.2.2. L'impact sur l'Afrique du Nord**

Toutes les études disponibles montrent que l'Afrique du Nord tirera des effets bénéfiques d'une libéralisation des échanges agricoles même en présence de scénarios modestes.

#### **7.2.2.1. Impact en terme de bien être et effet sur le PIB**

Les scénarios de libéralisation de l'accès au marché agricole semblent avoir un impact relativement plus important pour l'Afrique du Nord que pour l'Afrique Subsaharienne.

En effet, à la différence de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du nord semble gagner en terme de revenu national et de bien être, même en cas d'ouverture limitée de l'accès au marché comme le montrent les scénarios de réformes « modeste » et « petite » effectués par UNECA (2004). Le scénario le plus favorable en terme de bien être et de revenu national est néanmoins, comme pour l'Afrique subsaharienne, celui d'une ouverture ambitieuse des marchés.

Comme pour le reste du continent, les projections sont plus favorables en terme de bien être si la libéralisation amène à l'ouverture de ses propres marchés. L'Afrique du Nord pourrait ainsi gagner plus de trois milliards de dollars selon Laird, Cernat et Turrini (2003). En cas de libéralisation réciproque (sans traitement spécial et différencié), l'Afrique du Nord serait le deuxième plus grand bénéficiaire, en terme de bien être (après l'Océanie). Ceci est sans doute dû à l'impact de la baisse des prix sur le surplus du consommateur.

On note qu'en terme de bien être, une réforme qui consisterait seulement à éliminer toute subvention aux exportations a un effet encore plus négatif sur le Nord du continent que pour l'Afrique sub-saharienne. La région du monde la plus durement affectée par une telle réforme est précisément l'Afrique du Nord/Moyen Orient, qui perdrait plus de 2,2 milliards de dollars en terme de bien être. Ceci s'explique clairement par la dépendance marquée de l'Afrique du Nord *vis-à-vis* des importations de produits alimentaires.

#### **7.2.2.2. Impact en matière commerciale**

L'analyse des simulations proposées pour l'Afrique du Nord montre que plus la libéralisation des marchés agricoles dans cette région est ambitieuse, plus les échanges (exportation et importations) seront amenés à augmenter. L'étude de la CEA (2004) montre également que plus le degré de libéralisation est important, plus l'augmentation des importations dépasse celle des exportations, laissant présager une dégradation de la balance des paiements. Les scénarios notent aussi qu'en l'absence de traitement spécial et différencié, l'accroissement des échanges (importations et exportations) est plus important pour l'Afrique du Nord

que pour l'Afrique subsaharienne, particulièrement pour des degrés d'ouverture des marchés plus élevés.

### **7.2.3. Quelles leçons en terme de politique commerciale ?**

L'analyse des différents scénarios tend à montrer que les gouvernements des pays africains pourraient être amenés à choisir entre privilégier les revenus des recettes tarifaires d'une part -- ce qui reviendrait à protéger les producteurs locaux face à une montée des importations--, et d'autre part, favoriser le surplus du consommateur. En effet, les projections montrent qu'une libéralisation importante est favorable au surplus du consommateur mais défavorable en terme de recettes tarifaires. Une libéralisation importante et rapide pourrait aussi porter préjudice à certains producteurs locaux moins compétitifs que la concurrence internationale.

Une libéralisation limitée et un traitement spécial et différencié, on l'a déjà noté, semblent entraîner une diminution plus limitée des revenus tarifaires et une augmentation des importations moins rapide. En revanche, une ouverture plus grande parait avoir un résultat plus positif en terme de bien être et semble aussi avoir un impact positif (moins évident) sur le niveau des exportations.

En définitive, il ressort de cette revue de la littérature que la situation de l'Afrique au sud du Sahara ne peut s'améliorer en matière d'échanges agricoles que dans le cas de scénarios ambitieux et capables par conséquent de traduire en acte les engagements favorables au développement pris par les membres de l'OMC lors de la conférence de Doha. Par ailleurs, ces études montrent que si les scénarios ambitieux amènent des gains importants pour l'Afrique du Nord, celle-ci peut également engranger des gains dans le cas de scénarios plus modestes.

## VIII. VERS UNE FORMULE D'ACCÈS AUX MARCHÉS CAPABLE DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES INTÉRÊTS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES NÉGOCIATEURS AFRICAINS

Depuis l'Accord de juillet 2004, les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont pris une nouvelle dynamique. En effet, après avoir établi le cadre général des négociations, les pays membres de l'OMC vont s'atteler à examiner les modalités de négociation. Cette étape est d'une importance cruciale pour les pays africains. En effet, il est important que les engagements généraux en faveur du développement trouvent leur concrétisation dans les faits.

Une participation active de la part des pays africains dans la discussion sur les modalités est également importante. Il faut rappeler que jusqu'à présent, la participation des pays africains se limitait dans la plupart des cas à une réaction par rapport aux propositions formulées par d'autres pays ou groupes de pays. Les pays africains se sont engagés lors de ce cycle de négociations à être pro-actif notamment dans la formulation de propositions sur les modalités qui prennent en considération leurs intérêts. Ces propositions pourraient constituer le contenu d'un agenda positif pour les négociations pour l'Afrique. A ce niveau, les discussions sur l'accès au marché permettraient à l'Afrique de formuler une série de propositions notamment sur la structure tarifaire à mettre en œuvre.

L'objectif de cette section est par conséquent de formuler une série de principes qui permettraient de définir un cadre général d'orientation pour les structures tarifaires.

### **8.1. Principes pour une formule en faveur du développement industriel**

La définition d'une formule en matière de développement industriel favorable à l'Afrique doit intégrer les éléments suivants :

- 1- La fragilité du tissu industriel des pays africains

A ce niveau, il faut rappeler que les pays africains ont cherché depuis leur indépendance à diversifier leur économie et à réduire leur dépendance par rapport aux produits des rentes à travers le lancement de stratégies de développement industriel. Ces stratégies se sont soldées à la fin des années 70 sur une crise importante qui a remis en cause l'impératif du développement industriel et à plutôt mis l'accent sur l'ajustement des équilibres macroéconomiques. Or, depuis quelques années, on assiste à un renouvellement de la réflexion sur le développement industriel. A ce niveau, la structure tarifaire à adopter devrait aider le processus de relance du développement industriel sur le continent en assurant aux entreprises industrielles en Afrique

une certaine protection et en permettant une plus grande ouverture des marchés des pays développés aux produits africains.

#### 2- Faire face à la marginalisation des pays africains dans les échanges mondiaux

Parallèlement à la baisse des parts de marchés, l'Afrique a été confrontée également à la diminution de l'importance des produits qu'elle exporte dans le commerce mondial. En effet, selon les estimations de la Banque Mondiale, si le commerce mondial des produits en dehors des combustibles a progressé à un rythme annuel de 11,9% depuis le début des années 60, la croissance des produits exportés par l'Afrique n'a été que de 4,5% durant la même période. Le mouvement de réformes entamé dans le cadre des programmes d'ajustement structurel avec la crise de la dette n'a pas été en mesure de dynamiser la croissance et d'enrayer la marginalisation internationale, même si l'Afrique est la région du tiers monde où l'on a enregistré le plus grand nombre d'applications de ces programmes depuis le début des années 1980.

Cette nouvelle structure tarifaire devrait également favoriser l'amélioration de l'insertion des pays africains dans les échanges mondiaux.

#### 3- L'importance d'un traitement spécial et différencié

La dimension du traitement spécial et différencié doit constituer une composante essentielle d'une structure tarifaire favorable à l'Afrique. Elle doit favoriser le processus de diversification des économies africaines et la construction de leur compétitivité. Cette dimension peut s'exprimer de plusieurs manières dont l'application de structures tarifaires différentes pour les pays développés et les pays en développement, la proposition de durée plus longue pour les pays africains en matière de mise en œuvre des programmes de libéralisation.

#### 4- L'application d'une formule non-linéaire par les pays développés

Ce principe permettrait de réduire les tarifs appliqués par les pays développés à l'encontre des pays en développement qui en moyenne sont plus élevés que ceux que les pays développés appliquent entre eux. Il permettrait également de réduire les pics tarifaires ainsi que la progressivité des droits de douane qui sont le plus souvent appliqués aux produits intensifs en travail en provenance des pays en développement. La réduction de ces pics ainsi que de la progressivité favoriserait le processus de diversification des structures productives des pays africains.

#### 5- Une formule linéaire serait appropriée pour les pays africains

En effet, ce type de formule limite les pertes fiscales dues à une libéralisation et assurerait un plus grand développement industriel. Le traitement des escalades suppose également que les tarifs appliqués à un produit fini ou semi-fini soient corrélés et plafonnés en fonction du tarif appliqué sur la matière non transformée.

#### 6- Le maintien des préférences

Les pays africains ont joui depuis de longues années d'un important traitement préférentiel qui leur a été accordé par les pays développés et notamment par l'Union européenne dans le cadre des accords de Cotonou ou avec les Etats-Unis dans le cadre des accords de l'AGOA. Cependant, la libéralisation des échanges mondiaux s'est traduite par une érosion de ces préférences. A ce niveau, il est important que les structures tarifaires intègrent ces préférences et limitent leur érosion.

### 8.2. Principes pour une formule favorable au développement agricole en Afrique

La définition d'une formule en matière de développement agricole favorable à l'Afrique doit intégrer les éléments suivants :

#### 1- Le développement agricole sur le continent

Les pays africains ont cherché depuis leur indépendance à moderniser leurs activités agricoles à travers un accroissement de la productivité agricole. Ainsi, d'importants investissements en matière d'infrastructures, de recherches agricoles, d'accès aux intrants ont été effectués par un grand nombre de pays africains. Cette stratégie n'a pas eu les effets escomptés et dès lors, l'agriculture africaine continue à dépendre fortement des exportations des produits de base. A ce niveau, une structure tarifaire devrait prendre en considération les impératifs de développement agricole et de relance des efforts de modernisation de ce secteur.

#### 2- L'Afrique tire profit d'une libéralisation ambitieuse

Les différents travaux ont montré que l'Afrique ne tirerait un gain du processus de libéralisation en cours que s'il est ambitieux. Ainsi, le niveau d'ambition demeure une préoccupation centrale pour les pays africains.

#### 3- Réduire la marginalisation des pays africains dans les échanges agricoles mondiaux

Selon les estimations de la Banque Mondiale (2004), la part de marché moyenne de l'Afrique subsaharienne sur ses 30 principales exportations non pétrolières a chuté de 20,8% à 9,7% ce qui correspond à une perte annuelle de l'ordre de 11 milliards de dollars.

Cette nouvelle structure tarifaire devrait en outre favoriser l'amélioration de l'insertion des pays africains dans les échanges agricoles mondiaux.

#### 4- Une prise en compte du traitement spécial et différencié

La prise en compte du traitement spécial et différencié est un élément essentiel pour favoriser les pays africains. Cette dimension est d'autant plus importante que les négociations en cours ont montré que le niveau d'ambition des pays développés est relativement limité.

# ANNEXES

## ANNEXE 1: CONSTRUCTION DES INDICES SYNTHETIQUES AGGREGATIFS 1 ET 2

Les indices 1 (« Performance commerciale pure ») et 2 (« Synthèse des performances macroéconomiques ») sont construits sur une base commune. Chaque variable les composant est normalisée par rapport aux extremum de la variable pour l'ensemble des scénarios de la simulation considérée. Dans le cas où les bornes de l'intervalle seraient de signe différent, la valeur absolue de l'intervalle est prise en considération.

L'indice 1 est composé à part égale des variables normalisées « bien-être » et « solde de la balance commerciale ». Cette dernière est assimilée, par approximation, à la différence entre la croissance des exportations et celles des importations. Il est donc supposé que le solde initial de la balance commerciale soit nul.

L'indice 2 reprend les deux variables mentionnées et intègre les variables « PIB » et « ressources fiscales d'origine douanière ».

Exemple de calcul d'un indice 1 :

Scénario « élimination des pics tarifaires » pour l'Afrique du Nord.

Données de la simulation du CEPII : Bien-être +0.8%, exportations +32.7%, importations +17.9%.  
Variation du solde la balance commerciale assimilée : 14.8%

Bornes des variations de bien-être pour cette simulation relative à l'Afrique du Nord [-0.4%,+0.8%]  
Bornes des variations du solde de la balance commerciale pour cette simulation relative à l'Afrique du Nord [-7.4%,+14.8%]

Variation du bien-être normalisé par rapport à la moyenne

$$= (0.8+0.4) / [(0.8+0.4)/2] = 2$$

Variation du solde de la balance commerciale normalisé par rapport à la moyenne =  $(14.8+7.4) / [(14.8+7.4)/2] = 2$

Valeur de l'indice 1 =  $2+2 = 4$

## ANNEXE 2 : COMMERCE MONDIAL DES PRODUITS AGRICOLES, 2001

<b>Valeur</b> (en milliards de dollars)	<b>547</b>
<b>Variation annuelle en pourcentage</b>	
1980–1985	–2
1985–1990	9
1990–2001	3
1998	–5
1999	–3
2000	1
2001	–1
<b>Part dans les exportations mondiales de marchandises %</b>	<b>9,1</b>
<b>Part dans les exportations mondiales de produits primaires %</b>	<b>40,9</b>

Source: OMC — Statistiques du commerce international 2002, tableau IV. 3, y compris les échanges entre membres de l'UE.

### 15 principaux exportateurs et importateurs de produits agricoles, 2001

	Valeur (en milliards de dollars)	Part dans les exportations/ importations mondiales %		Valeur (en milliards de dollars)	Part dans les exportations/ importations mondiales %
<b>Exportateurs</b>			<b>Importateurs</b>		
Membres de l'UE	213,53	39,0	Membres de l'UE	235,51	39,7
UE vers reste du monde	57,81	10,6	UE en provenance du reste du monde	79,78	13,5
États-Unis	70,02	12,8	États-Unis	68,40	11,5
Canada	33,57	6,1	Japon	56,94	9,6
Brésil	18,43	3,4	Chine	20,12	3,4
Chine	16,63	3,0	Canada <sup>c</sup>	15,55	2,6
Australie	16,56	3,0	Mexique	12,79	2,2
Argentine	12,20	2,2	Corée, Rép. de	12,50	2,1
Thaïlande	12,06	2,2	Fédération de Russie <sup>a</sup>	11,40	1,9
Mexique	9,07	1,7	Hong Kong, Chine	11,06	–
Fédération de Russie <sup>a</sup>	8,17	1,5	importations définitives	6,43	1,1
			Taipei chinois	6,99	1,2
Nouvelle-Zélande	7,97	1,5	Suisse	5,65	1,0
Malaisie	7,19	1,3	Indonésie	5,35	0,9
Indonésie	7,02	1,3	Arabie saoudite	5,01	0,8
Chine	6,97	1,3	Malaisie	4,83	0,8
Inde <sup>b</sup>	6,41	1,2	Thaïlande	4,83	0,8
<b>Total 15 pays ci-dessus</b>	<b>445,80</b>	<b>81,4</b>	<b>Total 15 pays ci-dessus</b>	<b>472,32</b>	<b>79,6</b>

Source: OMC — Statistiques du commerce international 2002, tableau IV. 8, y compris les échanges entre membres de l'UE.

<sup>a</sup> Y compris des estimations du Secrétariat.

<sup>b</sup> 2000 au lieu de 2001. <sup>c</sup> Importations f. a. b.

Part des produits agricoles dans le commerce total, par région, 2001

	<b>Exportations</b>	<b>Importations</b>		<b>Exportations</b>	<b>Importations</b>
% des produits agricoles dans le total des <b>marchandises</b>			% des produits agricoles dans le total des <b>produits primaires</b>		
Monde	9,1	9,1	Monde	40,9	40,9
Amérique du Nord	10,5	6,0	Amérique du Nord	58,3	32,7
Amérique latine	18,1	9,3	Amérique latine	45,6	45,7
Europe occidentale	9,2	9,9	Europe occidentale	56,0	46,6
Europe, c. o. , États baltes, CEI	8,7	10,5	Europe, c. o. , États baltes, CEI	21,0	43,1
Afrique	14,7	15,3	Afrique	20,5	56,9
Moyen-Orient	3,3	13,4	Moyen-Orient	4,3	62,2
Asie	6,7	9,7	Asie	46,7	35,0

Source: OMC — Statistiques du commerce international 2002, tableau IV. 5, y compris les échanges entre membres de l'UE.

### **ANNEXE 3 : EXPLICATION DES GROUPES DE PAYS**

ANASE (Membres de l'OMC):

Brunéi, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande

CARICOM:

Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago

G-10:

Bulgarie, Corée, Rép. de, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, Suisse, Taïpei chinois (voir «Groupement Europe-Asie de l'Est»)

G-20:

Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Venezuela.

Groupe africain (41 pays):

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Congo (Rép. démocratique du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

Groupe de Cairns

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada (G/AG/NG/W/11, 35, 93), Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay

«Groupement d'Amérique centrale»: Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine

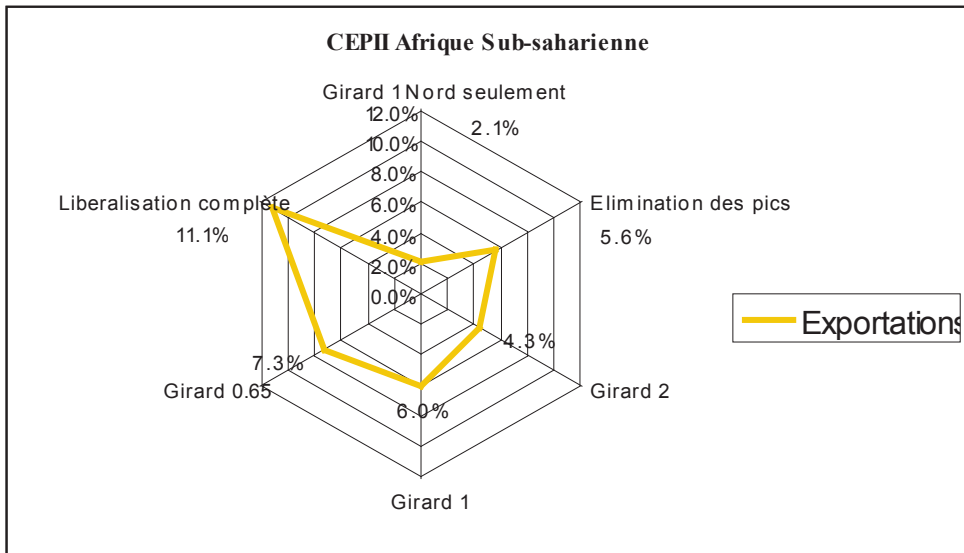
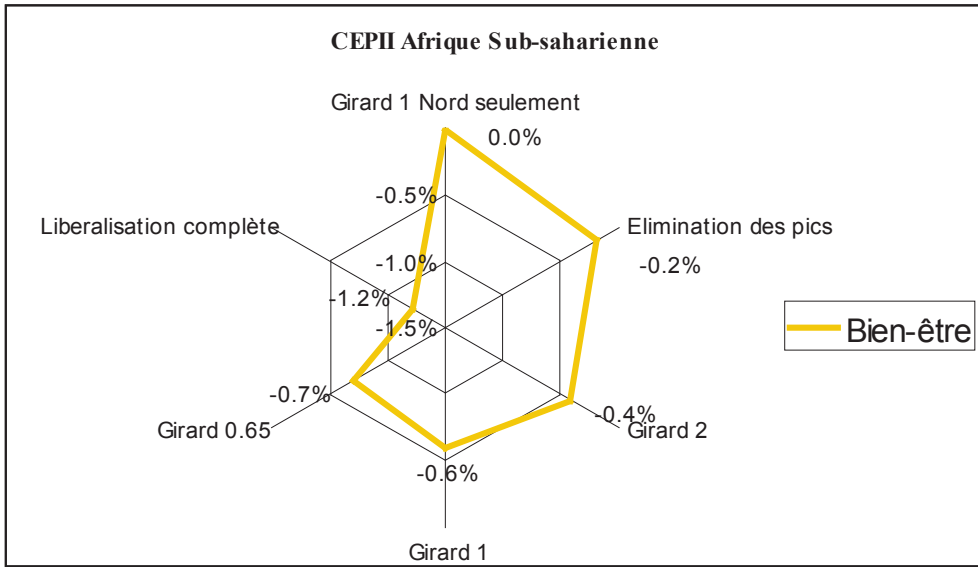
MERCOSUR:

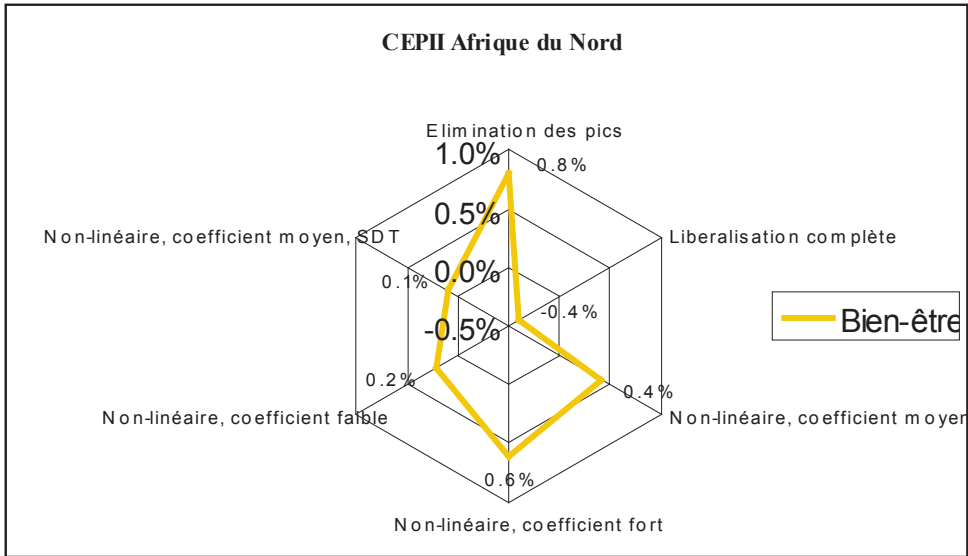
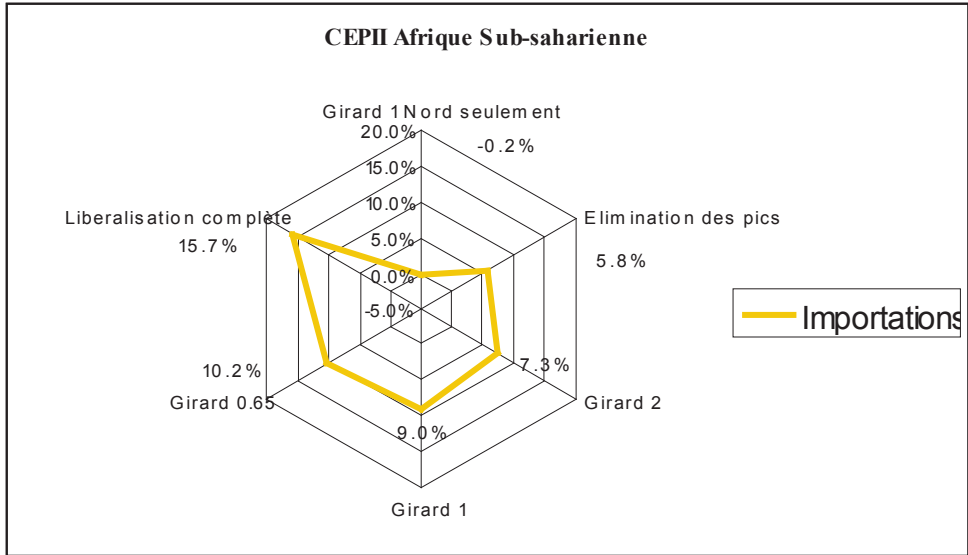
Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay

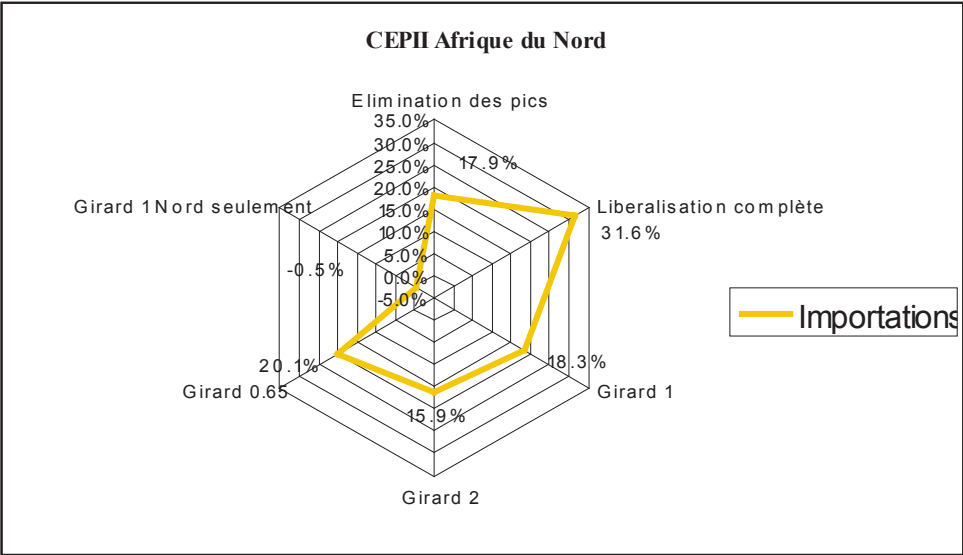
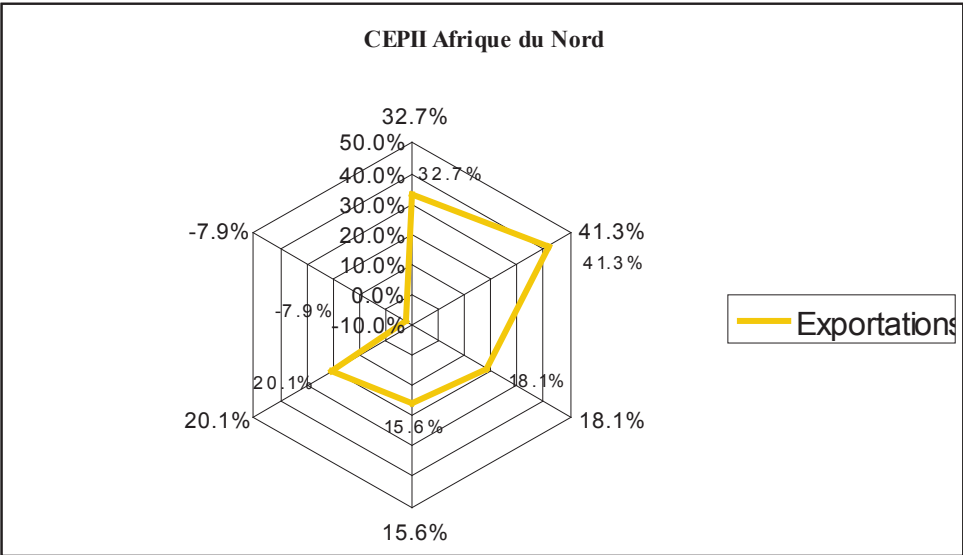
Union africaine, pays ACP, pays les moins avancés: (document WT/MIN(03)/W/17 présenté conjointement à la Conférence ministérielle de Cancún par 61 Membres de l'OMC):

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

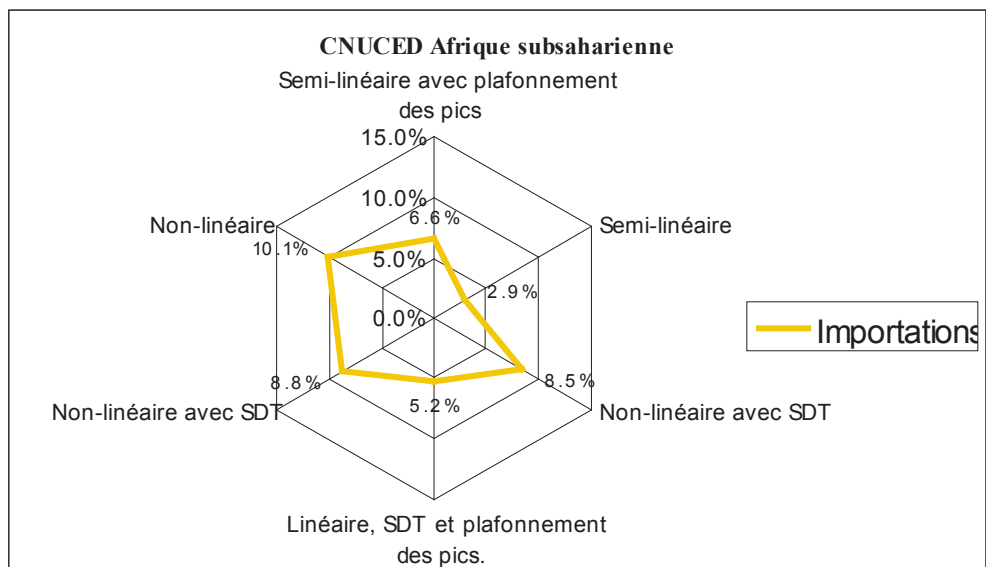
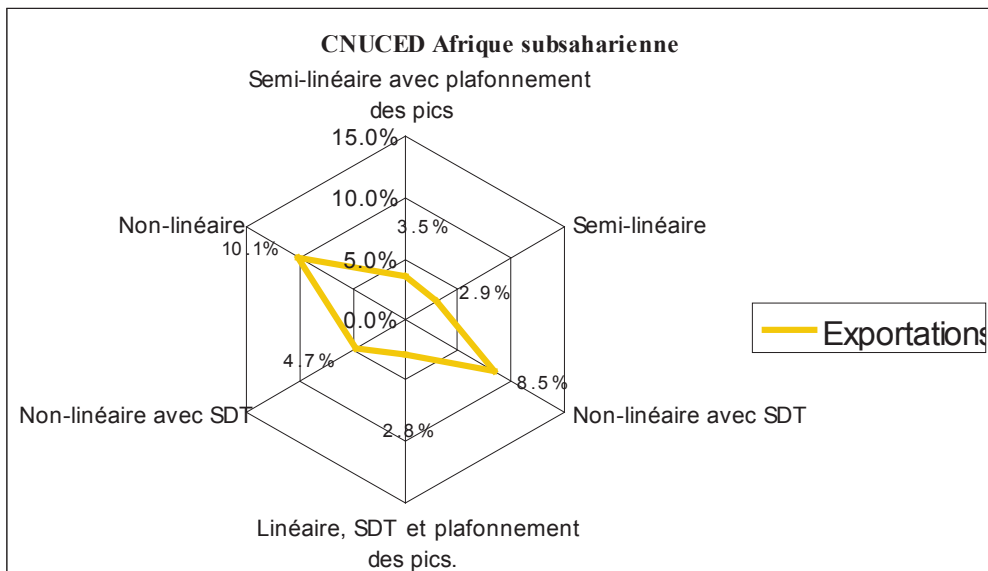
## ANNEXE 4 : CONSEQUENCES DES SIMULATIONS CONCERNANT L'AMPNA (ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS NON AGRICOLES)

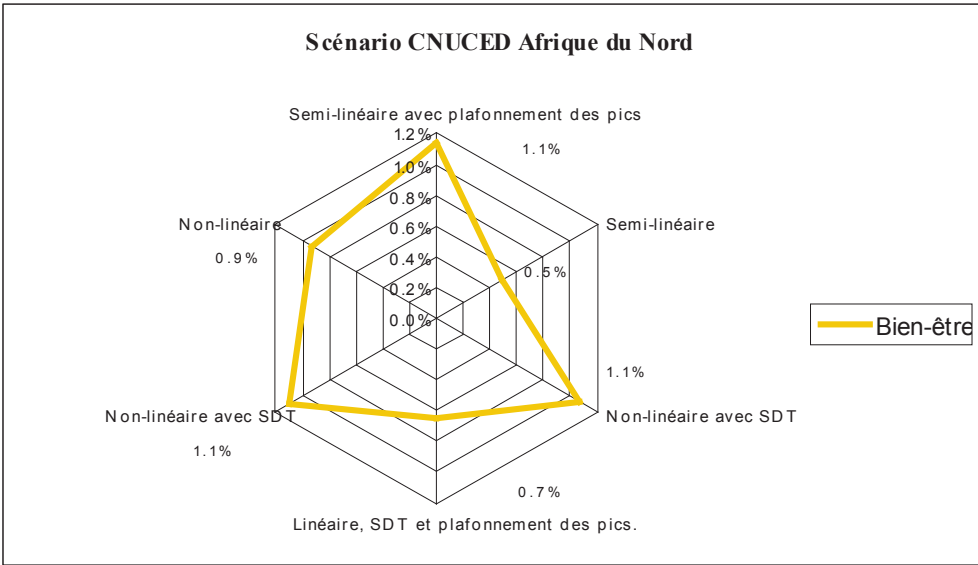
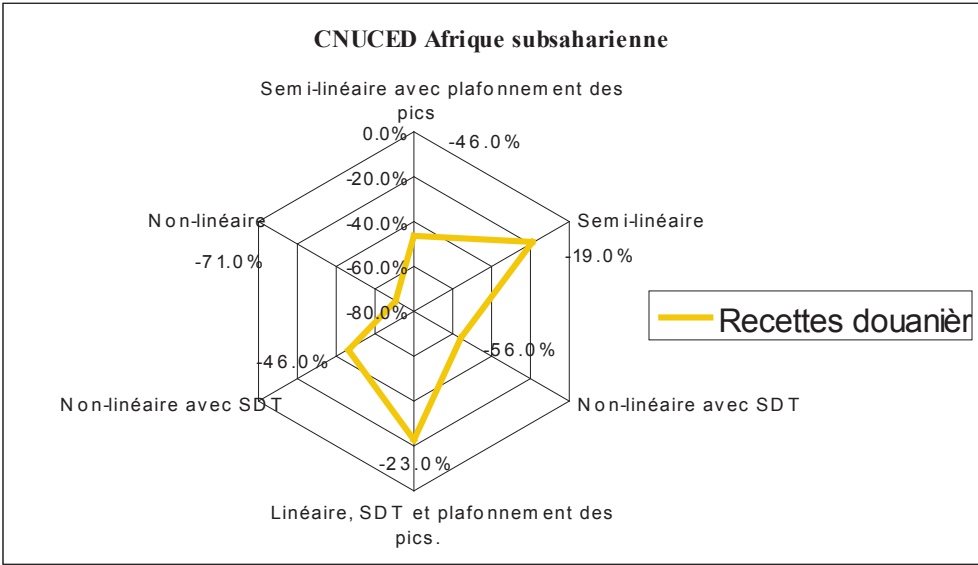


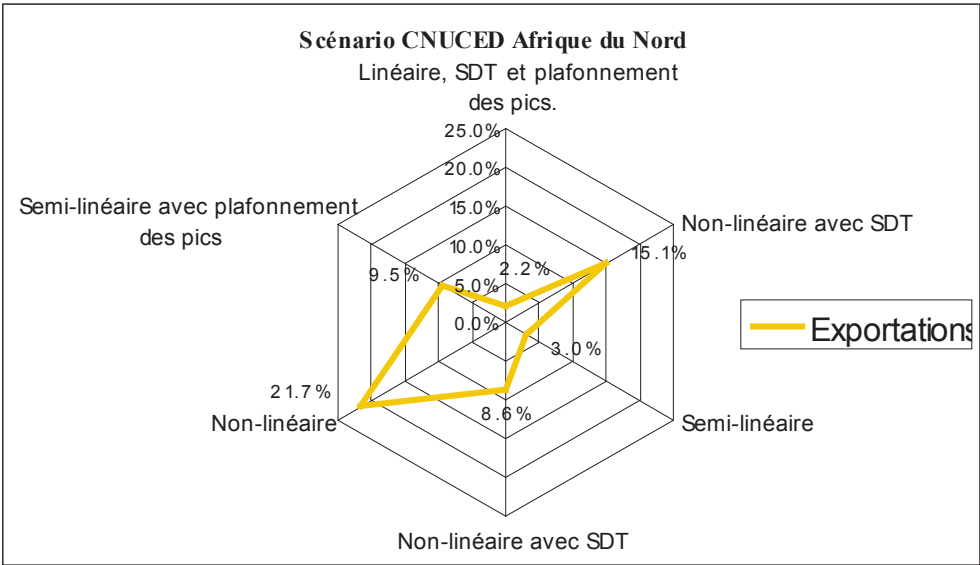
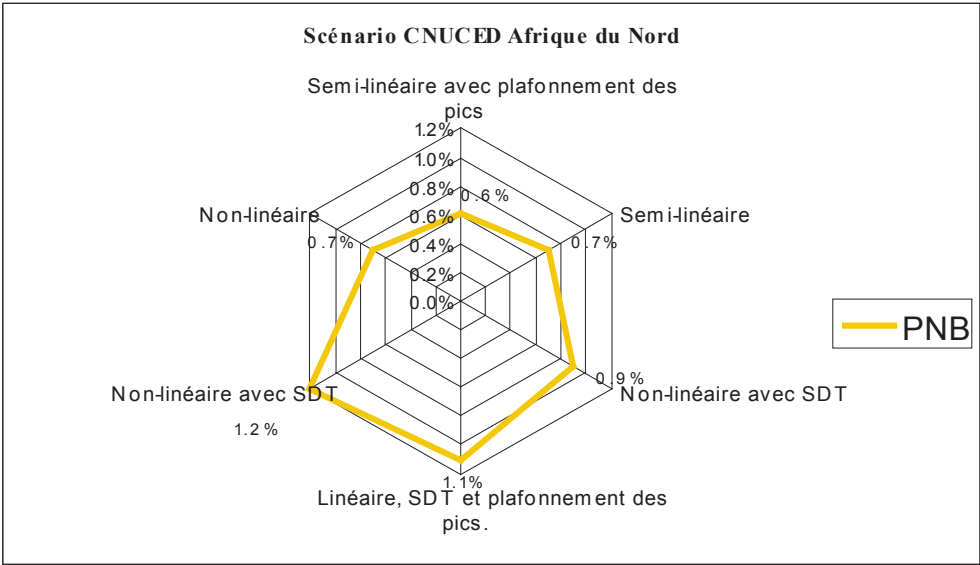


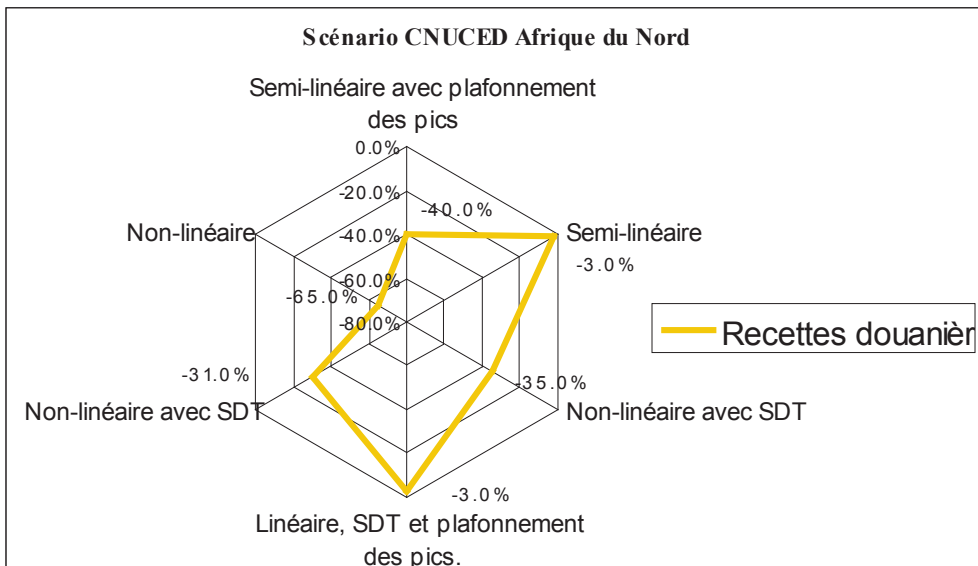
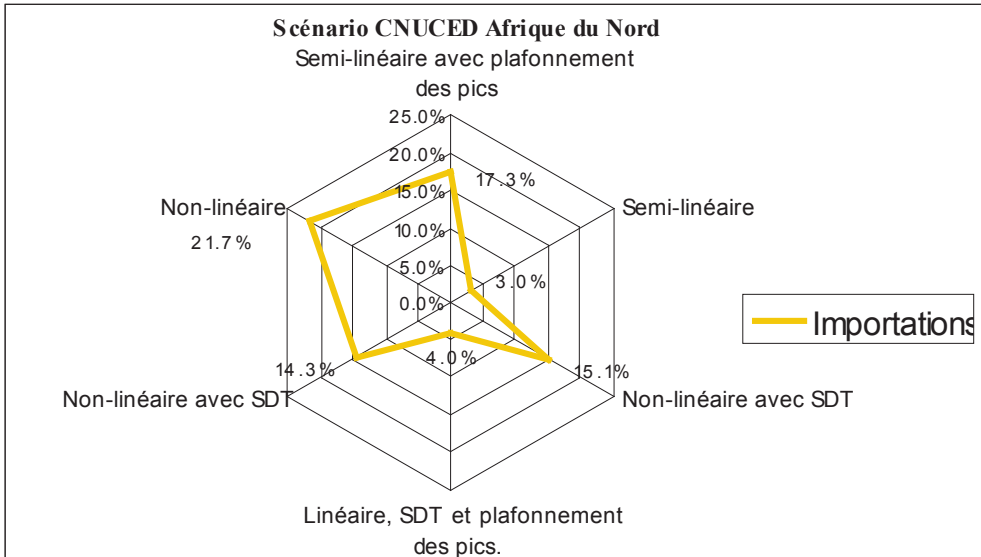




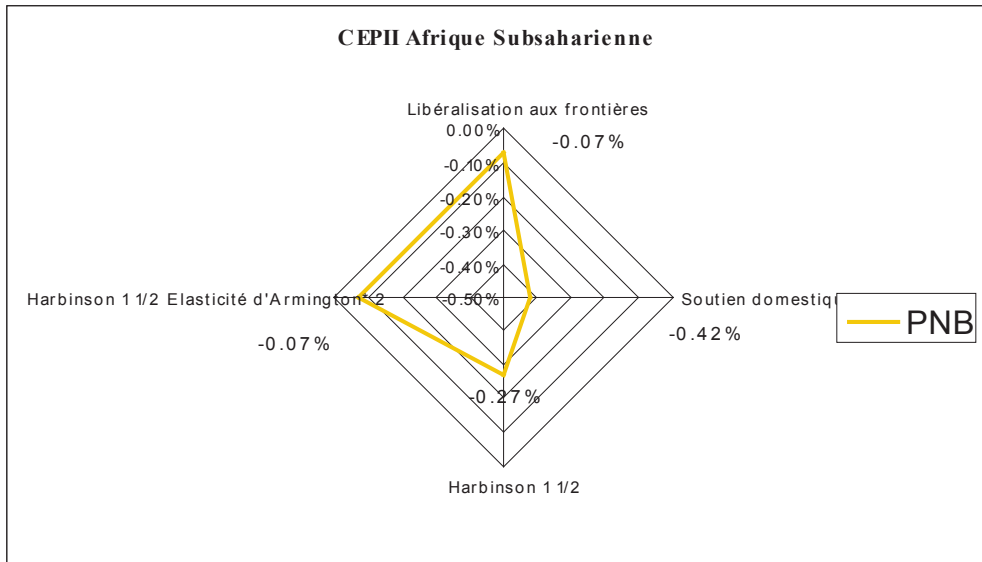
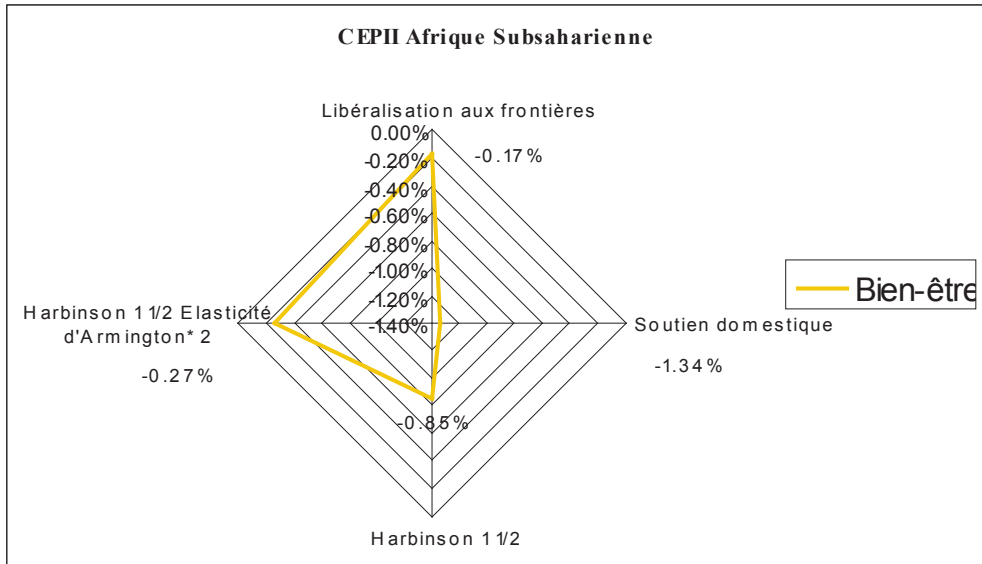


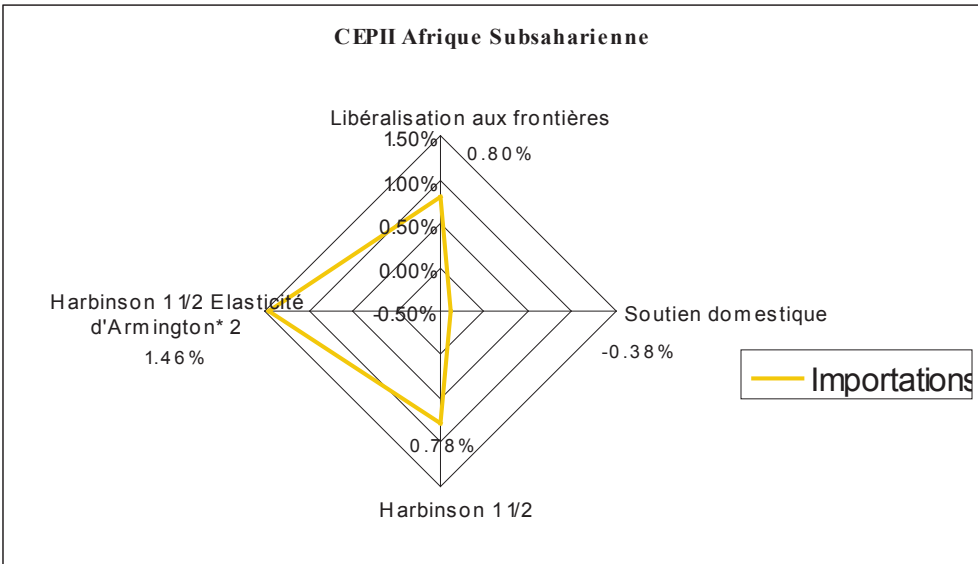
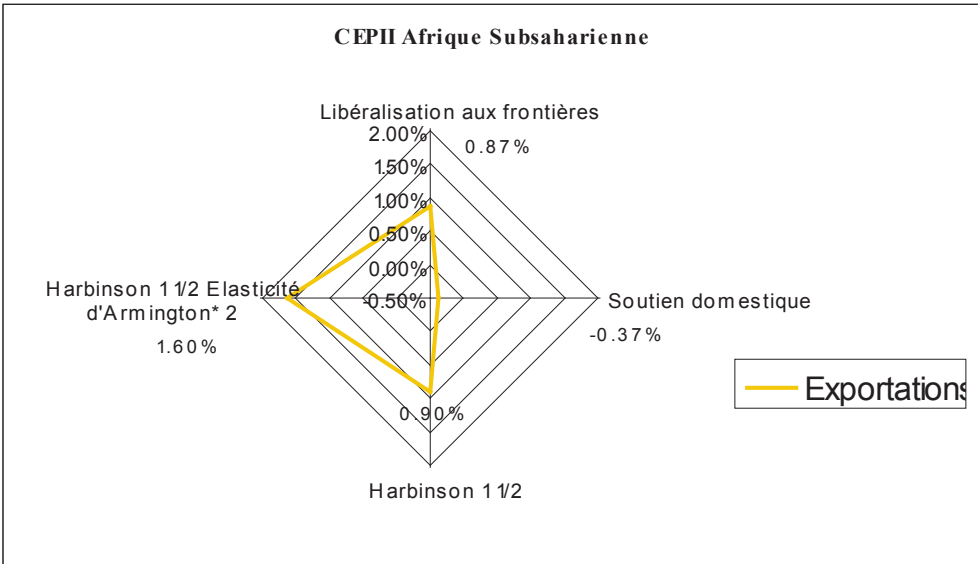


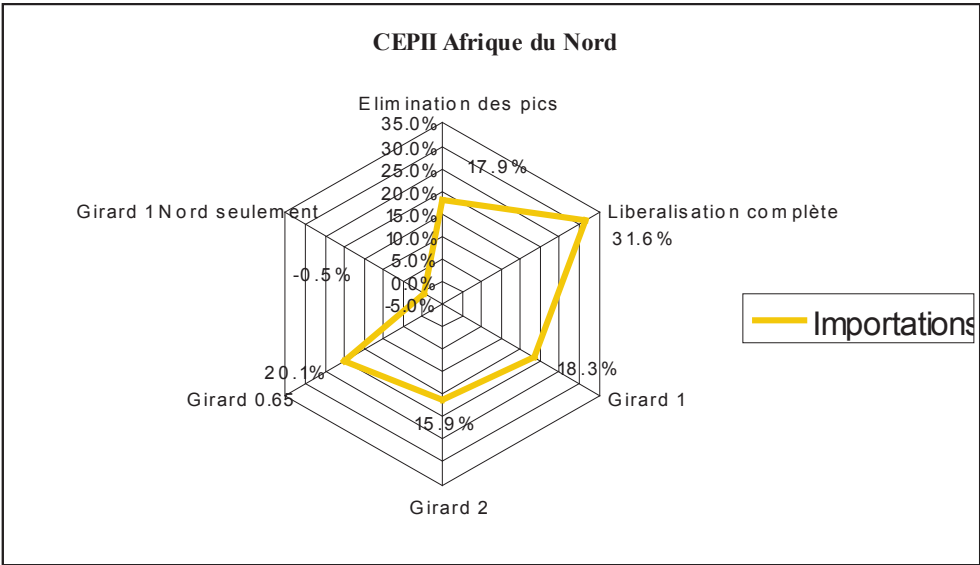
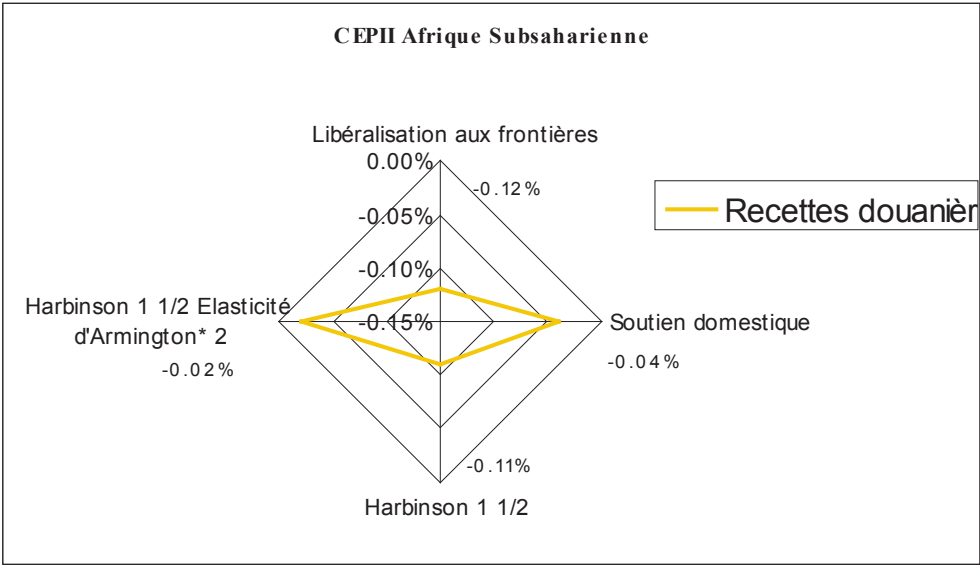


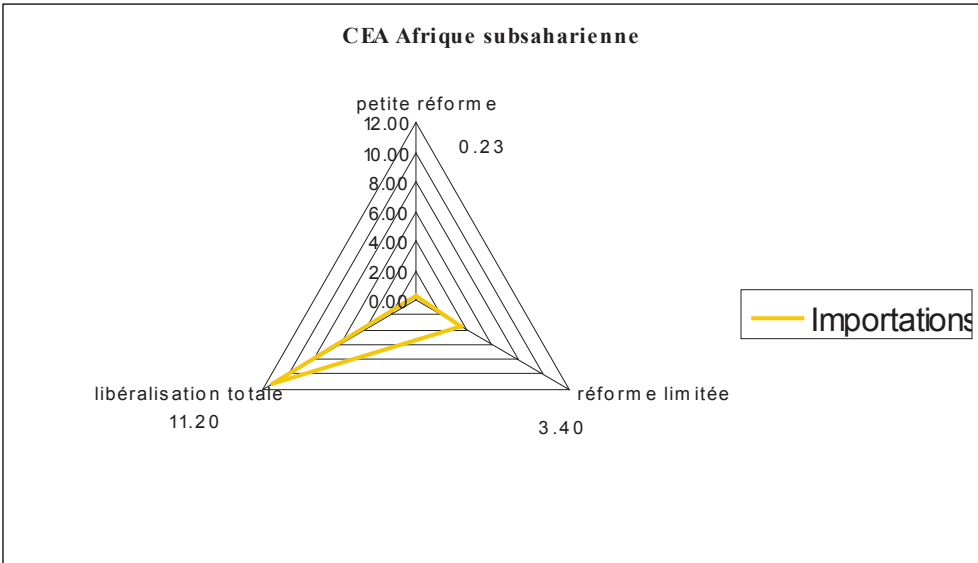
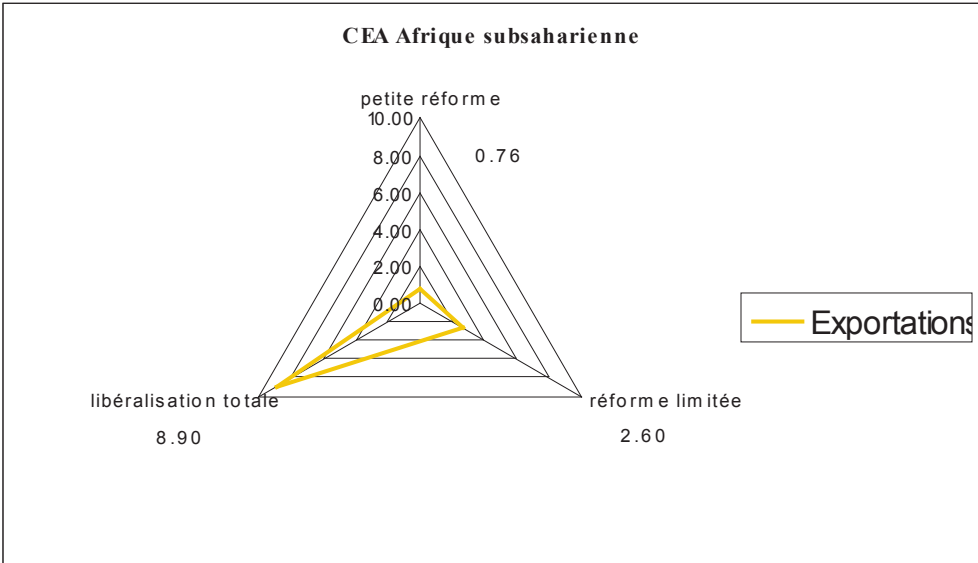


## ANNEXE 5 : CONSEQUENCES DES SIMULATIONS CONCERNANT L'AMPA (ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS AGRICOLES)









## ANNEXE 6 : RESULTATS DES SIMULATIONS SUR L'AMNA- AFRIQUE DU NORD

Type	Scénario / Etude	Bien-être	PIB	Export	Import	Revenu tarifaire
Linéaire						
Linéaire + Linéaire sur les pics tarifaires	<i>Proposition coréenne</i> - Laird, Fernandez de Cordoba and Vanzetti, 2003	0.49%	0.70%	3.00%	3.00%	-3.00%
Linéaire avec une exception sur les pics tarifaires	NA					
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires	<i>Simple mix</i> -Fernandez de Cordoba, Laird and Vanzetti, 2004	0.17%		2.00%	2.40%	
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires + TSD	NA					
Elimination des pics tarifaires	Bchir, Fontagné et Jean, 2004	0.81%		32.70%	17.87%	
Libéralisation totale	<i>Free Trade</i> -Fernandez de Cordoba, Laird and Vanzetti, 2004	0.25%		10.00%	18.20%	
	Bchir, Fontagné et Jean, 2004	-0.39%		41.30%	31.59%	
Non Linéaire	USA Proposal	0.92%	-0.70%	21.70%	21.70%	-65.00%
	<i>Girard 1</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2004	0.38%		18.10%	18.30%	
	<i>Girard 2</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2004	0.57%		15.60%	15.91%	
	<i>Girard 0.65</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2004	0.23%		20.10%	20.14%	
Non Linéaire + TSD	<i>Chinese proposal</i> - Laird, Fernandez de Cordoba and Vanzetti, 2003	1.07%	0.90%	15.10%	15.10%	-35.00%
	<i>WTO Proposal</i> - Laird, Fernandez de Cordoba and Vanzetti, 2003	1.09%	1.20%	8.60%	14.30%	-31.00%
	<i>Hard WTO</i> -Fernandez de Cordoba, Laird and Vanzetti, 2004	0.33%		8.30%	13.20%	
	<i>Soft WTO</i> -Fernandez de Cordoba, Laird and Vanzetti, 2004	0.08%		2.10%	2.70%	
	<i>Girard 1-North only</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2004	0.05%		-7.90%	-0.53%	
Semi-Linéaire + Elimination des pics tarifaires	<i>EU Proposal</i> - Laird, Fernandez de Cordoba and Vanzetti, 2003	1.13%	0.60%	9.50%	17.30%	-40.00%
Linéaire + SD + Elimination des pics tarifaires	<i>Indian Proposal</i> - Laird, Fernandez de Cordoba and Vanzetti, 2003	0.65%	1.10%	2.20%	4.00%	-3.00%

## ANNEXE 7 : RESULTATS DES SIMULATIONS SUR L'AMNA- AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Type	Scénario / Etude	Bien être	PIB	Export	Import	Revenu tarifaire
Linéaire	<i>Réduction de 35% tarifs agricoles</i> - Fontagné, Guérin et Jean, 2003	0.4%	0.5%	9.3%	7.8%	-25.3%
Linéaire + Linéaire sur les pics tarifaires	<i>Korean proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.2%	-0.6%	2.9%	2.9%	-19.0%
Linéaire avec exception des pics tarifaires	<i>Réduction de 35% pour les tarifs hors pics tarifaires</i> (agricoles + AMNA)- Fontagné, Guérin et Jean, 2003	0.3%	0.2%	2.9%	2.4%	-10.4%
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires	<i>Réduction de 35% pour les tarifs hors pics tarifaires et formule suisse pour les pics tarifaires</i> (agricoles + AMNA)- Fontagné, Guérin et Jean, 2003	0.4%	0.4%	10.9%	9.2%	-32.8%
	<i>"Simple Mix"</i> - De Cordoba, Laird et Vanzetti, 2004	0.0%		0.9%	0.3%	
Linéaire + Non Linéaire sur les pics tarifaires + TSD	<i>Réduction de 35% pour les tarifs hors pics tarifaires et formule suisse pour les pics tarifaires, traitement SD</i> (agricoles + AMNA)- Fontagné, Guérin et Jean, 2003	0.3%	0.2%	6.3%	5.4%	-19.6%
Elimination des pics tarifaires	<i>Plafond des tarifs à 15%</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	-0.2%		5.6%	5.8%	
Libéralisation totale	Bchir, Fontagné et Jean, 2003	-1.2%		11.1%	15.7%	
	De Cordoba, Laird et Vanzetti, 2004	0.3%		9.9%	5.7%	
Non Linéaire	<i>Girard 1</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	-0.6%		6.0%	9.0%	
	<i>Girard 2</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	-0.4%		4.3%	7.3%	
	<i>Girard 0.65</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	-0.7%		7.3%	10.2%	
	<i>USA proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.2%	-2.6%	10.1%	10.1%	-71.0%
Non Linéaire + TSD (Chine, WTO)	<i>Girard 1, North only</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.0%		-2.1%	-0.2%	
	<i>Chinese proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.2%	-1.8%	8.5%	8.5%	-56.0%
	<i>WTO proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.5%	-0.6%	4.7%	8.8%	-46.0%
	<i>"Hard WTO"</i> - De Cordoba, Laird et Vanzetti, 2004	0.1%		2.5%	3.1%	
	<i>"Soft WTO"</i> - De Cordoba, Laird et Vanzetti, 2004	0.2%		2.1%	2.6%	
Semi-Linéaire + Elimination des pics tarifaires (EU)	<i>EU proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.3%	-1.6%	3.5%	6.6%	-46.0%
Linéaire + TSD + Elimination des pics tarifaires (India)	<i>Indian proposal</i> - Bchir, Fontagné et Jean, 2003	0.4%	0.2%	2.8%	5.2%	-23.0%

## ANNEXE 8 : RESULTAS DES SIMULATIONS SUR L'AGRICULTURE – AFRIQUE DU NORD

Formules	Scénario / Etudes	Bien-être	PIB	Export	Import	Revenue tarifaire
Linéaire	" <i>little reform</i> ", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004	+197 mln USD (*)	0.0% (#)	-	-	-
	" <i>modest reform</i> ", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004	+391 mln USD (*)	0.3% (#)	-	-	-
Linéaire, avec élimination des pics tarifaires et TSD	" <i>Harbinson</i> ", Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004	1040 mln USD pour les PVD	-	17% pour les PVD	-	-1% pour les PVD
Linéaire avec TSD	" <i>Conservative scenario</i> ", Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004	but 742 mln USD pour les PVD	-	10% pour les PVD	-	-4% pour les PVD
Linéaire + harmonisation des tarifs + TSD	" <i>Cancun</i> ", ou blended formula, Peters and Vanzetti, UNCTAD 2004	163 mln USD pour les PVD	-	13% pour les PVD	-	15% pour les PVD
Libéralisation totale	" <i>full liberalisation</i> ", Ben Hammouda and Osakwe, ECA 2004.	+578 mln USD (*)	0.9% (#)	-	-	-
Non Linéaire (USA)	" <i>Ambitious</i> " Peters&Vanzetti, UNCTAD 2004	5752 mln USD pour les PVD	-	32% pour les PVD		-46% pour les PVD

(\*) Impact sur le changement dans l'accès aux marchés des produits qui exclut l'impact provoqué par le changement des mesures de soutien domestiques.

## ANNEXE 9: RESULTATS DES SIMULATIONS SUR L'AGRICULTURE - AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Formules	Scénario / Etudes	Bien-être	PIB	Export	Import	Revenue tarifaire
Linéaire	" <i>little reform</i> ", Ben Hammouda and Osakwe, ECA, 2004	-367 mln USD (*)	-0.3% (#)	-	-	-
	" <i>modest reform</i> ", Ben Hammoudah and Osakwe, ECA, 2004	-314 mln USD (*)	-0.2% (#)	-	-	-
Linéaire avec élimination des pics tarifaires et TSD	" <i>Harbinson</i> ", Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004	1040 mln USD pour les pays en développement -199 mln USD for LDCs	-	+17% pour les pays en développement et +30% for LDCs	-	-1% pour les pays en développement +2% for LDCs
Linéaire avec TSD	" <i>Conservative scenario</i> ", Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004	742 mln USD pour les pays en développement countries, -83 mln USD for LDCs	-	Non available for North Africa but 10% for developing countries, 21% for LDCs	-	Non available for North Africa but -4% for developing countries, +1% for LDCs
Linéaire + harmonisation des tarifs + TSD	" <i>Cancun</i> ", or blended formula, Peters and Vanzetti, UNCTAD, 2004	163 mln USD pour les pays en développement -141mln USD for LDCs	-	+13% pour les pays en développement et +22% for LDCs	-	-15% pour les pays en développement et +1% for LDCs
Libéralisation totale	" <i>full liberalisation</i> ", Ben Hammouda and Osakwe, ECA, 2004.	+1269 mln USD (*)	0.3% (#)	-	-	-
Non Linéaire (USA)	" <i>Ambitious</i> " Peters & Vanzetti, UNCTAD, 2004	+5752 mln USD pour les pays en développement, +1045mln USD for LDCs	-	32% for developing countries, 51% for LDCs	-	-46% pour les pays en développement, -30% for LDCs

## BIBLIOGRAPHIE

Abreu M. (1996), Trade in manufactures, the outcome of the Uruguay Round and developing countries interests, in W. Martin and Alain Winters, eds, *The Uruguay Round and the Developing countries*, Cambridge University Press, Cambridge

Achterbosch, T., Van Tongeren, F. et de Bruin, S. (2003) *Trade Preferences for Developing Countries*, The Hague: LEI

Amjadi A., U.Reincke et A.J.Yeats (1996), Did external barriers cause the marginalization of Sub-Saharan Africa in world trade?, *World Bank Discussion Paper*, N° 348, Banque Mondiale, Washington , D.C.

Anderson K. et Tyers R. (1990), « How developing countries could gain from Agricultural Trade Liberalization in the Uruguay Round », in Goldin I. Et O. Knudsen, 1990, *Libéralisation des échanges agricoles*, OCDE, Paris

Anderson K. (2000), “Agriculture, Developing countries and the WTO Millenium Round”, *CEPR Discussion Paper*, Series, n°2437

Anderson, K., B. Dimaran, J. Francois, T. Hertel, B. Hoekman et W. Martin (2001), *The Costs of Rich (and Poor) Country Protection to Developing Countries*, *CIES discussion paper*, Adelaide

Armington P. (1969), “A theory of demand for products distinguished by place of production”, *IMF Staff Papers*, Vol.16(1)

Baldwin R. E., *Multilateral liberalization* (1987), in J. M. Finger and A. Olechowski, eds, *The Uruguay Round: A Handbook for the multilateral negotiations*, World Bank, Washington DC

*Global Economic Prospects* (2004): Réaliser les promesses de développement du Programme de Doha

Baldwin, R.E. et J.F. Francois (1999), *Applied Issues in Dynamic Commercial Policy Analysis*, Cambridge and New York: Cambridge University Press.

Beghin, J. et A. Aksoy (2003), *Agricultural Trade and the Doha Round: Lessons from Commodity Studies*, CARD Briefing Paper 03-BP 42

Achterbosch, I., Ben Hammouda, H., Osakwe, P., Van Tongeren, F. (2004), "Trade liberalization under the Doha Development Agenda: options and consequences for Africa", UNECA

Bergsten C.F. (1999), "The Global trading system and the developing countries in 2000", Working Paper 99-6, *The Institute for International Economics*, Washington, D.C.

Bouët, A., L. Fontagné, M. Mimouni, et X. Pichot (2001), Market Access Maps: A Bilateral and Disaggregated Measure of Market Access, *CEPII Working Paper*, No. 01-18

Cline, W. R., (2002), An Index of Industrial Country Trade Policy Toward Developing Countries, Center for Global Development, Washington, Working Paper No. 14

CNUCED (1997), The Uruguay Round and its follow-up: Building a positive agenda for development, Nations Unies, New York et Genève

Collier P. et J.W. Gunning (1999), "Explaining African Economies Performance", *Journal of Economic Literature*, Vol. 37

Dimaranan B., Hertel T. et Keeney R., OCDE domestic support and developing countries, WIDER Discussion Paper

Dimaranan, B. V. et McDougall, R. A. (2002). Global Trade Assistance and Production: The GTAP 5 Data Base, Center for Global Trade Analysis, Purdue University, West Lafayette

Economic Commission for Africa (2002), Economic Report on Africa 2002: Tracking Performance and Progress, Addis Ababa: ECA

Economic Commission for Africa, Trade liberalization under the Doha Development Agenda: Options and consequences for Africa, A paraître

Erich S., The Post-Uruguay Round tariff environment for developing country exports: tariffs peaks and tariffs escalation, in UNCTAD, Positive agenda and future trade negotiations, Geneva 2000.

FAO (1999), Agriculture, Trade and Food Security: Issues and Options in the Forthcoming WTO Negotiations from the Perspectives of Developing Countries, Rome

FAO (2000), Agriculture Towards 2015, Rome

FAO, Agriculture (1999), trade and food security: Issues and options in the forthcoming WTO negotiations from the perspectives of developing countries, Rome

Fernandez de Cordoba, S., Laird, S., et Vanzetti, D. (2004), "Development opportunities and challenges in the WTO negotiations on industrial tariffs", UNCTAD.

Finger, J.M., U. Reincke, et M. Ingco (1996), The Uruguay Round: Statistics on Tariffs. Concessions Given and Received, World Bank: Washington

Floyd J. E. (1965), The effects of farm price supports on returns to land and labor in agriculture, *Journal of Political Economy*, Vol. 73, n°2, pp 148-158

Fontagné, L., Guérin, J.L., et Jean, S., (2003), "Market access liberalization: scenarios and assessment", CEPII

François J. et Martin W. (2002), Formula approaches for market access negotiations, *Timbergen Institute Discussion paper*

Francois, J. et Martin, W. (2003), Formula Approaches for Market Access Negotiations. *The World Economy* 26, 1-28

François, J. Meijl, HV, et Frank Van Tongeren (2003), Economic implications of trade liberalization under the Doha Round, CEPII, n°20

Francois, J., H. van Meijl et F. van Tongeren (2003a), Trade liberalization and developing countries under the Doha round, CEPR discussion paper DP4032

Francois, J., H. van Meijl et F. van Tongeren (2003b), Economic benefits for the Netherlands in the Doha Round, The Hague: LEI

Francois, J.F et A. Strutt (1999), "Post Uruguay Round Tari. Vectors For GTAP Version 4," Erasmus University manuscript

Francois, J.F et D. Spinanger (2001), "Greater China's Accession to the WTO: Implications for International Trade/Production and for Hong Kong," paper prepared for the Hong Kong Trade Development Council

Francois, J.F., B. J. McDonald et H. Nordstrom (1996), Liberalization and Capital Accumulation in the

GTAP Model, Purdue University: *GTAP Technical Paper No. 7*, GATT (1994), Agricultural Agreement, Geneva

Francois, J.F., B. McDonald et H. Nordstrom (1996b), "Trade liberalization and the capital stock in the GTAP model," *GTAP consortium technical paper*

Gibson P. et alii (2001), "Profile of Tariffs in Global Agricultural Markets", USDA Report, n° 796, United States Department of Agriculture

Goldin I., Knudsen O. et Van der Mensbrugge D. (1993), Trade liberalisation : Global economic implications, OCDE et Banque Mondiale, Paris

Hedi Bchir, M., Fontagné, L., et Jean, S. (2004), "Market access in non-agricultural goods: what is at stake in the development round ?" CEPII

Hertel 1996 Hertel, T., ed., (1996), *Global Trade Analysis*, Cambridge University Press: Cambridge MA

Hertel, T. W. (1997), *Global Trade Analysis Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York

Hinkle, L. E., A. Herrou-Aragon, et K. Kubota, (2003), How Far did Africa's First Generation Reforms Go? An Intermediate Methodology for Comparative Analysis of Trade Policies, World Bank, Africa Region Working Paper Series No. 59a, Volume 1

Hoekman B. et Olarreaga M. (2002), Eliminating excessive tariffs on exports of least developed countries, *Policy Research Working Papers 2604*, World Bank, Washington DC

Ianchovichina, E., A. Mattoo et M. Olarreaga (2000) Unrestricted Market Access for Sub-Saharan Africa: How much is it worth and who pays?, *World Bank Working Paper*, Washington DC IFPRI (2003) Tell Me Where It Hurts An' I'll Tell You Who To Call, Washington DC

International Labour Organization, (2000), HIV/AIDS in Africa: The Impact on the World of Work, Geneva: ILO

International Monetary Fund (2002), *World Economic Outlook*, Washington DC, pp. 81-91

International Organization for Migration, (1999), Return of Quali. ed African National Programme, Fact Sheet, July

Kerkelä, L. J. Niemi et R. Vaittinen (2000), *Renegotiating the Lome Convention, Trade Policy Schemes and their Effects for African Regions*, Helsinki: School of Economics and Business Administration

Krueger A. (1999), “The developing countries and the next round of multilateral trade negotiations”, *The World Economy*, Vol.22, N°7

Laird S. et A. Yeats, *Quantitative methods for trade barrier analysis*, MacMillan, London.

Laird S., Fernandez de Cordoba S. et Vanzetti D., *Market access proposals for Non-Agricultural products*, Mimeo, UNCTAD

Laird S. (1998), *Multilateral approaches to market access negotiations*, WTO-TPRD Staff Working Paper, TPRD, Geneva

Laird, S. Fernandez de Cordoba, S. et Vanzetti, D. (2003), “Market access proposals for Non-Agricultural Products” UNCTAD

Low P. et A. Mattoo (2003), *Approaches to further liberalization of trade in services*, in W. Martin et M. Pangestu, eds, *Options for global trade reform*, Cambridge Press University, Cambridge

Martin W. et Hertel T.W. (1999), “Developing country interests in liberalising Manufactures Trade”, *Rapport prepare pour le 2ème Conférence annuelle sur l’analyse de l’économie mondiale*, Danemark

Martin W. et Winters A. (1995), « The Uruguay Round and the Developing Countries », *World Bank Discussion Paper N°307*, Banque Mondiale, Washington D.C.

Martin, W. (2003), *Developing Countries’ Changing Participation in World Trade*. *The World Bank Research Observer*, vol. 18, No. 2

McDonald, S. et Walmsley, T. (2003), *Preferential Trade Agreements and the Optimal Liberalization of Agricultural Trade*, 6<sup>th</sup> Conference on Global Economic Analysis, The Hague June 12-14

Meijl, H. Van et F. van Tongeren, F. (2002), *The Agenda 2000 CAP Reform, World Prices and GATT-WTO Export Constraints*, *European Review of Agricultural Economics* 29 (4), 445-470

Nguyen T., Perroni C. et Wigle R. (1993), « An evaluation of the Draft Final Act of the Uruguay Round », *Economic Journal*, 103 (421), pp.1540-49

OCDE (2000), *Agriculture Policy Reform: Development and Prospects*, Paris

OCDE (2001) Medium-term Impact of Agricultural Trade Liberalization in OCDE Countries on the Food Security of Non- Member Economies, Paris

OCDE (2002), Regional Integration in Africa, Paris: OCDE

OCDE (2003), Agricultural Policies in OECD Countries: Monitoring and Evaluation 2003, Paris  
Ottaviano, G.I.P, and D. Puga (1998), Agglomeration in the global economy: A survey of the 'New Economic Geography', *World Economy*, vol. 21, pp. 707-21

Oxfam, (2002), Cultivating Poverty: The Impact of US Cotton Subsidies on Africa, Oxfam Briefing Paper, Oxfam International

Peters, R. et Vanzetti, D. (2004), "Shifting sands: searching for a compromise in the WTO negotiations on agriculture", UNCTAD

Pritchett, L. (1996), « Measuring outward orientation in LDC's: Can it be done ? », *Journal of Development Economics*, Vol.49 (2)

Rodriguez, F. And D. Rodrik, (2001), Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic's Guide to the Cross-National Literature. In: Bernanke, B., Rogof, K. (Ed.), NBER Macro Annual 2000. Cambridge, Mass: MIT Press.

Rodrik, D., (2001), The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered. Background Paper, United Nations Development Programme

Safardi, R. et Laird S. (1996), « The Uruguay Round and Developing Countries », *Journal of World Development*, Vol.24, N°7

Shirotori, M (2000), Notes on the Implementation of the Agreement on Agriculture, UNCTAD, Geneva

Smith, M.A.M. (1976), "Trade, Growth, and Consumption in Alternative Models of Capital Accumulation," *Journal of International Economics* 6: 385-388, November

Smith, M.A.M. (1977), "Capital Accumulation in the Open Two-Sector Economy," *The Economic Journal* 87: 273-282

Srinivasan, T.N. et J.N. Bhagwait (1980), "Trade and Welfare in a Steady-State," Chapter 12 in J.S. Chipman and C.P Kindelberger, eds., *Flexible Exchange Rates and the Balance of Payments*, Amsterdam: North-Holland

Stern R. M. (1976), Evaluating alternative formulas for reducing industrial tariffs, *Journal of World Trade Law*, n°10, pp. 50-64

Townsend, Terry (2002), "Government measures and the world cotton industry" Washington DC: ICAC (Intergovernmental Cotton Advisory Committee)

UNCTAD (2001), Improving Market Access for Least Developed Countries, see web source <http://www.unctad.org/en/docs//poditctn4.en.pdf>

UNDP (2002), Human Development Report 2002, New York. United Nations Development Programme

UNDP (2003), Make International Trade a Service to all, New York. United Nations Development Programme

Van Tongeren, F., and Jikun Huang (eds.) (2004), China's food economy in the early 21st century and the implications for EU countries. LEI: The Hague

Van Tongeren, F., Hans van Meijl, Y. Surry (2001), Global models of trade in agriculture: a review and assessment, *Agricultural Economics*, Vol 26:2, pp. 149-172

Walkenhorst, P. et Dihel, N. (2003), Tariff Bindings, Unused Protection and Agricultural Trade Liberalization, OECD Economic Studies

World Bank (2000), Can Africa Claim the 21st Century? Overview. World Bank, Washington DC.

World Bank (2003), Global Development Finance: Striving for Stability in Development Finance. World Bank, Washington DC

WTO (2003), "International Trade Statistics 2003", Geneva: World Trade Organization

WTO and UNCTAD (1999), The Post-Uruguay Round Tariff Peaks and Tariff Escalation, World Trade Organization